



Second Session
Fortieth Parliament, 2009

Deuxième session de la
quarantième législature, 2009

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Human Rights

Droits de la personne

Chair:

The Honourable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Présidente :

L'honorable A. RAYNELL ANDREYCHUK

Monday, November 2, 2009
Monday, November 23, 2009

Le lundi 2 novembre 2009
Le lundi 23 novembre 2009

Issue No. 14

Fascicule n° 14

First meeting on:

Bill S-223, An Act to amend
the Immigration and Refugee Protection Act
and to enact certain other measures
in order to provide assistance and protection
to victims of human trafficking

Première réunion concernant :

Le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi
sur l'immigration et la protection des réfugiés
et édictant certaines autres mesures
afin de fournir aide et protection
aux victimes du trafic de personnes

and

et

Fifth and sixth meetings on:

The study of the sexual exploitation of children in Canada

Cinquième et sixième réunions concernant :

L'étude de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada

WITNESSES:
(See back cover)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE
ON HUMAN RIGHTS

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Chair*
The Honourable Mobina S. B. Jaffer, *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Brazeau	Mitchell
* Cowan	Munson
(or Tardif)	Nancy Ruth
Demers	Peterson
* LeBreton, P.C.	Poy
(or Comeau)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Dallaire (*November 19, 2009*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Zimmer (*November 4, 2009*).

The Honourable Senator Zimmer replaced the Honourable Senator Dallaire (*November 3, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES DROITS DE LA PERSONNE

Présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk
Vice-présidente : L'honorable Mobina S. B. Jaffer
et

Les honorables sénateurs :

Brazeau	Mitchell
* Cowan	Munson
(ou Tardif)	Nancy Ruth
Demers	Peterson
* LeBreton, C.P.	Poy
(ou Comeau)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 19 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Zimmer (*le 4 novembre 2009*).

L'honorable sénateur Zimmer a remplacé l'honorable sénateur Dallaire (*le 3 novembre 2009*).

ORDER OF REFERENCE

Extract of the *Journals of the Senate*, Tuesday, September 29, 2009:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Phalen, seconded by the Honourable Senator Banks, for the second reading of Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Day, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Human Rights.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 29 septembre 2009 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Phalen, appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Day, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des droits de la personne.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, November 2, 2009
(16)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 2:07 p.m., in room 2 Victoria Building, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Demers, Mitchell, Munson and Nancy Ruth (6).

In attendance: Julian Walker, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, June 22, 2009, the committee continued its examination of issues of sexual exploitation of children in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 10.*)

WITNESSES:

Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime:

Steve Sullivan, Federal Ombudsman for Victims of Crime;
Joanne Taché, Director.

As an individual:

Benjamin Perrin, Assistant Professor, Faculty of Law, University of British Columbia (by video conference).

Salvation Army:

Michael Maidment, Area Director, Public Relations and Development, Federal Government Liaison Officer.

Mr. Sullivan made a presentation and, with Ms. Taché, answered questions.

At 3:00 p.m., the committee suspended.

At 3:03 p.m., the committee resumed.

Mr. Perrin and Mr. Maidment each made a presentation and together answered questions.

At 4:10 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le lundi 2 novembre 2009
(16)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des ressources humaines se réunit aujourd'hui à 14 h 7, dans la salle 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Demers, Mitchell, Munson et Nancy Ruth (6).

Également présent : Julian Walker, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 22 juin 2009, le comité poursuit son étude de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels :

Steve Sullivan, *ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels*;
Joanne Taché, directrice.

À titre personnel :

Benjamin Perrin, professeur adjoint, Faculté de droit, Université de la Colombie-Britannique (par vidéo conférence).

Armée du Salut :

Michael Maidment, directeur de secteur, Relations publiques et Développement, Agent de liaison avec le gouvernement fédéral.

M. Sullivan fait un exposé, puis avec l'aide de Mme Taché, répond aux questions.

À 15 heures, la séance est suspendue.

À 15 h 3, la séance reprend.

MM. Perrin et Maidment font chacun un exposé et répondent ensemble aux questions.

À 16 h 10, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, Monday, November 23, 2009
(17)

[English]

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 2:00 p.m., in room 257. East Block, the chair, the Honourable A. Raynell Andreychuk, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Brazeau, Jaffer, Mitchell, Munson, Nancy Ruth, Peterson and Poy (8).

Other senator present: The Honourable Senator Carstairs, P.C. (1).

In attendance: Julian Walker, Analyst, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, September 29, 2009, the committee began its examination of Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 14.*)

WITNESSES:

Senate of Canada:

The Honourable Senator Sharon Carstairs, P.C., sponsor of the bill.

Citizenship and Immigration Canada:

Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy;

Eric Stevens, Counsel, Legal Services.

Health Canada:

Martha Vaughan, Manager, Women's Health Division, Programs Directorate;

Gigi Mandy, Director, Canada Health Act Division, Programs Directorate.

The Honourable Senator Carstairs made a presentation and answered questions.

At 2:35 p.m., the committee suspended.

At 2:40 p.m., the committee resumed.

Mr. Linklater and Ms. Vaughan each made a presentation and, with Mr. Stevens and Ms. Mandy, answered questions.

At 3:30 p.m., the committee suspended.

At 3:40 p.m., the committee resumed.

OTTAWA, le lundi 23 novembre 2009
(17)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des ressources humaines se réunit aujourd'hui à 14 heures, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable A. Raynell Andreychuk (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Brazeau, Jaffer, Mitchell, Munson, Nancy Ruth, Peterson et Poy (8).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Carstairs, C.P. (1).

Également présent : Julian Walker, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 29 septembre 2009, le comité entame son examen du projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 14 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Sénat du Canada :

L'honorable sénateur Sharon Carstairs, C.P., parrain du projet de loi.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Les Linklater, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et programmes;

Eric Stevens, conseiller juridique, Services juridiques.

Santé Canada :

Martha Vaughan, gestionnaire, Division de la santé des femmes, Direction des programmes;

Gigi Mandy, directrice, Division de la Loi canadienne sur la santé, Direction des programmes.

L'honorable sénateur Carstairs fait un exposé et répond aux questions.

À 14 h 35, la séance est suspendue.

À 14 h 40, la séance reprend.

M. Linklater et Mme Vaughan font chacun un exposé, puis avec l'aide de M. Stevens et de Mme Mandy, répondent aux questions.

À 15 h 30, la séance est suspendue.

À 15 h 40, la séance reprend.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, June 22, 2009, the committee continued its examination of issues of sexual exploitation of children in Canada. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 10.*)

WITNESSES:

Canadian Red Cross:

Shelley Cardinal, Aboriginal Advisor, Violence and Abuse Prevention Program.

Canadian Centre for Child Protection:

Lianna McDonald, Executive Director.

Ms. Cardinal and Ms. McDonald each made a presentation and answered questions.

At 4:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 22 juin 2009, le comité poursuit son étude de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Croix-Rouge canadienne :

Shelley Cardinal, conseillère auprès des Autochtones, Programme de prévention de la violence.

Centre canadien de protection de l'enfance :

Lianna McDonald, directrice exécutive.

Mmes Cardinal et McDonald font chacune un exposé puis répondent aux questions.

À 16 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, November 2, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights met this day at 2:07 p.m. to examine the issue of sexual exploitation of children in Canada, with a particular emphasis on understanding the scope and prevalence of the problem of the sexual exploitation of children across the country and in particularly affected communities; and to monitor the implementation of recommendations contained in the committee's report entitled *Children: The Silenced Citizens: Effective Implementation of Canada's International Obligations with Respect to the Rights of Children*, tabled in the Senate on April 25, 2007.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, the Standing Senate Committee on Human Rights is convened to examine the issue of the sexual exploitation of children in Canada, with a particular emphasis on understanding the scope and prevalence of sexual exploitation of children across the country and in particularly affected communities.

We have for this session, from the Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime, Steve Sullivan, Federal Ombudsman for Victims of Crime; and Joanne Taché, Director. Mr. Sullivan will be making the opening remarks.

As you know, we are studying the sexual exploitation of children in Canada and attempting to find the scope and prevalence. We have had witnesses talk to us about those who have been charged and may have come before the courts, but we also know that is a small percentage. We are trying to get at the issue of sexual exploitation in the communities to see whether there is anything we can add to the debate, but also to some solutions, both at the federal and the provincial level. We are looking to your wisdom today to give us a little insight on the issues, and then we will go to questions.

Steve Sullivan, Federal Ombudsman for Victims of Crime, Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime: Thank you. Hopefully our wisdom, as you put it, will assist the committee in its work.

[*Translation*]

We are so pleased to be here today. Child abuse has been a priority for me and our office since it was created in 2007.

I am encouraged and delighted that the committee has chosen to also make our children a priority and I congratulate you on undertaking this important work.

Given our time constraints today, I will be focusing my remarks on one aspect of child exploitation in Canada that my office has explored extensively: Internet-facilitated child sexual exploitation. Or "online child pornography" as it is most commonly called.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 2 novembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne s'est réuni aujourd'hui à 14 h 7 pour examiner la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada, en particulier dans le but de comprendre l'ampleur et la prévalence du problème de l'exploitation sexuelle des enfants dans notre pays et dans les communautés particulièrement touchées; et de surveiller la mise en œuvre des recommandations contenues dans son rapport intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix — Mise en œuvre efficace des obligations internationales du Canada relatives aux droits des enfants*, qui a été déposé au Sénat le 25 avril 2007.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Chers collègues, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne se réunit pour examiner la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada, en particulier dans le but de comprendre l'ampleur et la prévalence de l'exploitation sexuelle des enfants dans notre pays et dans les communautés particulièrement touchées.

Nous accueillons aujourd'hui, du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Steve Sullivan, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels; ainsi que Joanne Taché, directrice. M. Simon va nous faire une déclaration liminaire.

Comme vous le savez, nous examinons la question de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada, afin d'essayer d'en comprendre l'ampleur et la prévalence. Des témoins nous ont parlé de délinquants sexuels qui ont été inculpés, voire condamnés, mais nous savons que c'est un infime pourcentage. Nous essayons de nous faire une idée de l'ampleur du problème dans les collectivités, dans le but d'enrichir le débat et de trouver des solutions, aux niveaux fédéral et provincial. Nous espérons que vous saurez nous communiquer un peu de votre sagesse à propos de toute cette question, et après votre déclaration, nous passerons aux questions.

Steve Sullivan, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels : Merci. J'espère que notre sagesse, pour reprendre vos propres termes, vous aidera dans votre travail.

[*Français*]

Nous sommes très heureux d'être ici aujourd'hui. Depuis la création de notre bureau, en 2007, l'exploitation des enfants est une priorité pour moi et pour nous.

Je trouve encourageant que la communauté ait choisi d'accorder la priorité à nos enfants. Je m'en réjouis et j'aimerais vous féliciter d'avoir entrepris ces travaux importants.

Étant donné la période limitée dont nous disposons aujourd'hui, je n'aborderai qu'un seul aspect de l'exploitation des enfants au Canada. C'est un aspect que mon bureau a examiné en détail. Il s'agit de l'exploitation sexuelle des enfants liés à Internet ou la pornographie en ligne, comme on l'appelle souvent.

If it pleases the committee, I would like to start by giving you an overview of the scope of the problem and then, rather than speaking in generalities, get into the real details with you about where we need to make positive change and our recommendations for how to make that change happen.

I do not think it will be news to any of you that the problem of online child sexual abuse images and videos is growing. It is increasing both in terms of the volume of what is available, and the number of people who are searching for, and accessing, this material.

[English]

According to the United Nations in a recent report, there are at any one time over 700,000 predators online looking for images of children. The volume of serious child abuse material has quadrupled since 2003. At the same time, law enforcement reports that the trends are that the images are getting more violent and the children are getting younger.

The vast majority of children in these images are now younger than 12 years old. Many of them are under 5, and about 20 per cent are under 3. Over 80 per cent of the images include penetration. Furthermore, the United Nations Children's Fund estimates there are more than 4 million websites featuring victims who are young minors, including children under the age of 2.

It is for these reasons and more that my office began exploring the issue in more detail. After discussions with service providers, police officers, Crown attorneys and others, it was clear there were significant problems. More importantly, it became clear there were feasible, achievable solutions to some of the problems they were encountering.

I chose to bring forward those solutions in the form of recommendations to the ministers of justice and public safety. The result was our report, *Every Image, Every Child*, which was issued in June. It makes a total of nine recommendations to the ministers.

Our recommendations were developed and shared with a number of important stakeholders, such as non-government offices, Crown attorneys and police officers. We have been fortunate to have a tremendous amount of support from these groups for the recommendations and the report itself.

The issues and, consequently, the recommendations are multi-pronged and must take into consideration a number of aspects that drove our involvement in this issue. The first is to catch the offenders. When I say that, I want to emphasize it is not just about catching the bad guys, because many of these bad guys who are "just looking at pictures" are also abusing children.

Identifying and rescuing the children was our driving force, along with helping the children heal, which is a very difficult issue, and ensuring their privacy is protected. As we discuss the Internet,

Si les membres du comité le veulent bien, j'aimerais commencer par présenter un aperçu de l'ampleur du problème. Par la suite, j'entrerai directement dans les détails et discuterai des changements positifs à apporter et nos recommandations sur la façon d'y parvenir.

Je crois que nous ne vous apprendrons rien en disant que le problème d'images et de vidéos sur Internet que représente l'exploitation sexuelle des enfants va en s'accroissant. De plus en plus d'images et de vidéos de ce genre sont disponibles sur Internet et de plus en plus de jeunes les cherchent et y accèdent.

[Traduction]

Selon les Nations Unies, environ 700 000 prédateurs sont connectés à Internet à tout moment. Le volume de matériel d'exploitation grave des enfants a quadruplé depuis 2003. Par ailleurs, le contenu est de plus en plus violent, et les enfants sont de plus en plus jeunes.

La majeure partie des enfants qui figurent dans ces images ont moins de 12 ans. La plupart d'entre eux ont moins de cinq ans, et environ 20 p. 100 ont moins de trois ans. Dans plus de 80 p. 100 des images, il y a pénétration. En outre, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance estime qu'il existe plus de quatre millions de sites dans lesquels apparaissent des victimes mineures, y compris des enfants âgés de moins de deux ans.

C'est pour ces raisons, entre autres, que mon bureau a commencé à examiner la question. À la suite de discussions avec des fournisseurs de services, des agents de police, des procureurs de la Couronne et d'autres intervenants, il nous est apparu clairement qu'il y a des problèmes, mais surtout, qu'il existe des solutions à certains des problèmes cités par les intervenants.

J'ai choisi de présenter ces solutions sous forme de recommandations formulées à l'intention du ministre de la Justice et du ministre de la Sécurité publique. Cette initiative a abouti à la publication, au mois de juin, de notre rapport intitulé *Chaque image, chaque enfant*. Le rapport présente au ministre de la Justice et au ministre de la Sécurité publique neuf recommandations sur la façon de régler le problème.

Nos recommandations ont été communiquées à un certain nombre d'intervenants importants, comme des ONG, des procureurs de la Couronne et des agents de police. Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'appui indéfectible de ces groupes à l'égard des recommandations et du rapport.

Les enjeux et, par conséquent, les recommandations, comportent plusieurs volets. Il est donc nécessaire de tenir compte d'un certain nombre d'éléments, dont le premier est la nécessité d'appréhender les contrevenants. Je voudrais préciser ici qu'il ne s'agit pas simplement d'attraper les méchants, car un grand nombre de ces gens-là, qui ne font « que regarder des images », exploitent aussi les enfants.

Les autres recommandations portent sur la nécessité de trouver et de secourir les enfants; de contribuer à la guérison des enfants, ce qui est très difficile; et de garantir la protection de leur vie

privacy is always a big issue, but often the overlooked aspect — the interests of children — is not considered. Trying to stem the flow of the material, if possible, is also important.

I will not have time today to go into great detail about each of the recommendations, but you have a copy of the report, and I am happy to answer questions on any of those. I do want to expand on a couple as we go through them. If you have questions, I will try to answer them and will, if necessary, provide clarification to you in the future.

With respect to finding the offender, it is essential that authorities have the tools necessary to remove any obstacles in their path to identifying offenders. As I mentioned, the research shows that many of those involved in just looking at pictures are also involved in sexually abusing children.

You will not be surprised to learn that most of the individuals involved in posting images on the Internet and involved in the sexual abuse of children are known to the children — members of their families, step-parents, boyfriends, people close to the family, et cetera. Often finding the offender means finding a child.

In the age of the Internet, technology can make it easier for offenders to share this material, and they do share it. It can also give law enforcement the opportunity to track and to catch these offenders. As we talk about the images, which are horrific and awful, and the impact on children of having these images put on the Internet, which is even more horrific, it is important to recognize that when offenders take pictures and put them on the Internet — not all offenders do that — they give law enforcement a window into abuse happening that police would never have known about otherwise.

The Internet did not invent sexual abuse. People have been abusing children as long as we can go back. Now some are putting the pictures on the Internet. Sometimes that gives law enforcement the clues they need to find these children. Otherwise, we would never know the abuse is happening. Most kids will never tell anyone.

One technique used to catch offenders is to identify the Internet Protocol or IP address linked to a computer with known child abuse material. The address is a series of numbers and letters that does not give law enforcement any information. Like the license plate of a car, an IP address does not necessarily identify the driver; it identifies the car and the address it is registered to, which helps police begin their investigation.

Once they have an IP address, law enforcement can approach the service provider and ask for the customer name and address associated with that IP address, and then they can begin the

privée Quand on parle d'Internet, la protection de la vie privée est toujours un souci primordial, mais bien souvent on néglige les intérêts des enfants. Une autre recommandation porte sur la nécessité de mettre fin, dans la mesure du possible, à la circulation du matériel.

Je n'aurai malheureusement pas le temps aujourd'hui d'entrer dans les détails de toutes les recommandations, mais j'ai remis à M. Thompson des copies du rapport. Si vous avez des questions à ce sujet, je serai heureux d'y répondre. Permettez-moi de revenir sur certaines de ses recommandations et, si vous avez des questions, je me ferai un plaisir de répondre et, le cas échéant, de vous faire parvenir des réponses par écrit.

S'agissant de trouver les contrevenants, il est essentiel de donner aux autorités les outils dont elles ont besoin et de faire disparaître le plus grand nombre d'obstacles possible. Comme je l'ai dit, les recherches nous montrent qu'un grand nombre de ceux qui ne font que regarder ces images se livrent aussi à l'exploitation sexuelle des enfants.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que ceux qui affichent des images sur Internet et qui se livrent à l'exploitation sexuelle des enfants sont très souvent connus des enfants — un membre de la famille, un beau-père ou une belle-mère, un petit ami, un proche de la famille, et cetera. Souvent, quand on trouve le délinquant, on trouve aussi l'enfant.

À l'ère d'Internet, la technologie fait en sorte qu'il est plus facile pour les contrevenants de diffuser le matériel, ce qu'ils n'hésitent pas à faire. La technologie peut toutefois donner à la police la possibilité de suivre la trace des contrevenants et de les arrêter. Quand on parle d'images, qui sont horribles à voir, et de l'impact que leur diffusion sur Internet peut avoir sur les enfants, ce qui est encore plus horrible, il ne faut pas oublier qu'en diffusant ces images sur Internet, les délinquants — même s'ils ne le font pas tous — donnent à la police des indices qu'elle n'aurait jamais pu obtenir autrement.

Internet n'a pas inventé l'exploitation sexuelle. Des gens exploitent des enfants depuis des temps immémoriaux. Aujourd'hui, certains d'entre eux diffusent des images sur Internet, et cela donne parfois à la police les indices dont elle a besoin pour retrouver les enfants. Sinon, nous ne serions pas informés des cas d'exploitation sexuelle, car les enfants ne le disent à personne.

L'une des techniques utilisées pour appréhender les contrevenants consiste à trouver l'adresse de protocole Internet, l'adresse IP, associée à l'ordinateur contenant du matériel lié à l'exploitation des enfants. L'adresse IP est une série de chiffres et de lettres qui ne donne à la police aucune information. C'est comme la plaque d'immatriculation d'une voiture : elle n'identifie pas nécessairement le conducteur mais plutôt la voiture et l'adresse à laquelle elle est enregistrée, ce qui permet à la police d'entreprendre son enquête.

Une fois qu'elle a une adresse IP, la police peut communiquer avec le fournisseur de services Internet et lui demander le nom et l'adresse du client associé à l'adresse IP afin de commencer son

investigation. Simply knowing which computer has material does not tell you who was sitting in front of the computer at the time the material was accessed.

Currently, in Canada, ISPs are allowed, but not obligated, to provide a customer name and address without a warrant. ISPs can and do refuse to cooperate with law enforcement. The good news is that the majority of ISPs, particularly the larger ISPs, will cooperate with law enforcement, but not all do. According to the RCMP, 30 per cent to 40 per cent of their requests were still being denied.

We recommended to government that ISPs be required to provide customer name and address information to law enforcement. I want to stress that the Supreme Court of Canada has commented in different environments that a person's name and address is not considered private information. It is not the biographical core information of a person. It is only tombstone data. There is no expectation of privacy in one's name and address.

The good news is that since we issued our report, the government has proposed new legislation that will compel ISPs to produce, upon request, customer name and address information for IP addresses that have been sending and receiving known child pornography images. I want to stress that this is only the name and address. This does not give law enforcement warrantless access to your emails, websites you have been visiting or traffic on the Internet. It is only your name and address so they can begin an investigation.

We are encouraged the government has taken this step, but there are still more obstacles to overcome. Once law enforcement is given permission to investigate personal property, they must be able to access the files that could be used as evidence. Two common obstacles get in the way of this: the inability to review the contents of a suspect's computer because it is password-protected or encrypted; and the ability to retrieve and review a suspect's Internet surfing history.

On password protection or encryption, we recommended to the government that it should be a criminal offence to deny law enforcement your password or encryption code after a warrant has been obtained from a judicial authority. I was at a conference over the weekend where a speaker talked about how in the next five to ten years this will be a real problem for law enforcement as encryption tools become more common. I do not pretend to be a computer wizard. I understand the new Windows 7 has encryption equipment built in. This is comparable to the provisions regarding refusal to give a breathalyser sample where you can be charged with a criminal offence. These provisions are after the warrant has been obtained to look into the person's computer.

Regarding surfing history, it is important to understand that Canada's ISPs are not required to keep customer Internet surfing records for any period of time. Often, law enforcement will go to ISPs with warrants to get the information and it has already been

enquôte. Mais le simple fait de savoir qu'un ordinateur contient du matériel pornographique ne vous dit pas qui était assis en face de l'ordinateur au moment où le matériel a été consulté.

À l'heure actuelle, au Canada, les FSI peuvent fournir au policier qui n'a pas de mandat le nom et l'adresse d'un client, mais ils n'y sont pas obligés. Ils peuvent donc refuser de collaborer avec la police. Heureusement, la majorité des FSI, surtout les grands, coopèrent avec la police, mais ils ne le font pas tous. Selon la GRC, 30 à 40 p. 100 de leurs demandes restent vaines.

C'est la raison pour laquelle nous recommandons au gouvernement d'obliger les fournisseurs de services Internet à communiquer le nom et l'adresse de leurs clients à la police. Et j'aimerais signaler ici que la Cour suprême du Canada a décrété, dans plusieurs causes différentes, que le nom et l'adresse d'une personne ne faisaient pas partie des renseignements confidentiels. Ce ne sont pas des renseignements biographiques, ce ne sont que des données signalétiques. Le nom et l'adresse d'une personne n'appartiennent pas au domaine privé.

La bonne nouvelle, c'est que, depuis la publication de notre rapport, le gouvernement a proposé une nouvelle loi pour obliger les FSI à produire, sur demande, le nom et l'adresse des clients associés aux adresses IP qui ont reçu ou envoyé des images de pornographie juvénile. Il ne s'agit ici, je le répète, que du nom et de l'adresse. La police ne pourra donc pas, sans mandat, avoir accès aux courriels ou aux sites Web qui ont été consultés. Il ne s'agit que du nom et de l'adresse, afin que la police puisse commencer son enquête.

Nous nous réjouissons que le gouvernement ait pris ces mesures, mais il y a encore beaucoup d'obstacles à surmonter. Par exemple, une fois que la police a obtenu la permission d'examiner les biens personnels d'une personne, elle doit être en mesure d'accéder aux fichiers qui pourraient servir d'éléments de preuve. Deux obstacles fréquents s'y opposent : l'incapacité d'examiner le contenu de l'ordinateur d'un suspect parce qu'il est protégé par un mot de passe ou parce qu'il est crypté; et l'incapacité de récupérer et d'examiner l'historique de navigation sur le Web d'un suspect.

S'agissant du premier obstacle, c'est-à-dire le mot de passe protégé ou le cryptage, nous avons recommandé que le refus de divulguer un mot de passe ou un code de cryptage soit considéré comme une infraction criminelle, lorsque le policier qui le demande est en possession d'un mandat de la justice. Pendant une conférence à laquelle j'ai assisté pendant le week-end, un conférencier nous a dit que, d'ici cinq ou 10 ans, ce sera un véritable problème pour la police car les outils de cryptage vont devenir de plus en plus courants. Je ne suis pas un expert en informatique, mais je sais que Windows 7 est équipé d'une fonction de cryptage. Cela fait penser aux dispositions relatives au refus de se prêter à un test d'alcoolémie lorsqu'on risque d'être inculqué d'un acte criminel. Ces dispositions s'appliquent une fois que la police a obtenu le mandat de fouiller dans l'ordinateur de l'individu.

Pour ce qui est de l'historique de navigation sur Internet, il faut bien comprendre qu'au Canada, les FSI ne sont pas obligés de conserver l'historique de navigation de leurs clients. Souvent, les policiers vont présenter un mandat aux FSI pour obtenir certains

purged from the system. Those records take up much room on servers, and ISPs purge them regularly. We have recommended that the government introduce legislation to require ISPs to retain customer name, address, traffic and content data for two to five years.

[*Translation*]

I would like to move on now to identifying and rescuing children. Identifying and rescuing the children in this material is a crucial part of this process that is often overlooked in the discussion. We can forget that each image or video is a crime scene, and that the children in these images are victims who need our help.

In Canada, we can take pride that we have some of the world's best image analysts. Because we know that most children will not disclose sexual abuse, these images present a unique opportunity to law enforcement to help a child. Thousands of children worldwide have been rescued through image analysis. In Canada, police officers have found 80 children. Analyzing these images for clues and investigating the whereabouts of these children requires major resources, both in time and manpower. We need more of this great work and so have recommended that the government develop a national strategy to identify victims found in child sexual abuse images, which includes an expansion of the RCMP's National Child Exploitation Coordination Centre's National Victim Identification Unit.

[*English*]

The conference I attended on the weekend had a speaker from the national centre who said their image database is now up and running. They are also working with Interpol to expand the international database, which has led to the identification of children around the world.

The committee is focusing on the scope of the problem. That is an important issue, but I would not want the committee to lose sight of what we do with these children when we find out about the abuse. Most of these children will never tell anyone, but when they take that leap of faith in us, it is our responsibility to care for them. One officer who has been part of rescuing children through the Internet said finding children is the easy part. The hard part is what to do when we find them. We may feel wonderful when we rescue a child from an abusive parent, but it is still their dad — I will use “dad” because most often the abusers are fathers or males — we are taking away in handcuffs. It may make us feel good because the abuse has stopped, but these children grew up in a home where that was normal. Dad may have done things at

renseignements, mais ces renseignements ont déjà été effacés. En effet, ces données occupent beaucoup d'espace sur les serveurs, et les FSI les purgent régulièrement. Nous avons recommandé que le gouvernement présente une loi pour obliger les FSI à conserver le nom, l'adresse, ainsi que les données relatives au trafic et au contenu pendant deux à cinq ans.

[*Français*]

J'aimerais maintenant passer à la façon de trouver et de secourir les enfants. Trouver et secourir les enfants figurant sur le matériel est une étape essentielle du processus qui est souvent passée sous silence. Il nous arrive parfois d'oublier que chaque image ou vidéo est une scène de crime et que les enfants qui y figurent sont des victimes qui ont besoin de notre aide.

Au Canada, nous sommes fiers de pouvoir compter parmi nous certains des meilleurs analystes d'images au monde. Puisque nous savons que la plupart des enfants ne divulgueront pas les abus sexuels commis envers eux, les images présentent une occasion unique pour la police de leur venir en aide. Les policiers dans le monde ont trouvé et secouru les enfants grâce à l'analyse d'images. Au Canada, les policiers ont trouvé 80 enfants. Il faut beaucoup de ressources en temps et en effectifs pour analyser les images en vue de trouver des indices et pour enquêter sur le lieu où se trouvent ces enfants. Il nous faut miser davantage sur l'excellent travail. Ainsi, nous avons recommandé au gouvernement d'élaborer une stratégie nationale pour identifier les victimes qui figurent sur les images d'enfants exploités sexuellement et que cette stratégie appuie l'élargissement de l'unité d'identification des victimes du Centre national de coordination et contre l'exploitation des enfants de la gendarmerie.

[*Traduction*]

À la conférence à laquelle j'ai assisté pendant le week-end, un conférencier du centre national nous a dit que leur banque d'images était maintenant opérationnelle, et qu'ils travaillaient avec Interpol pour développer leur banque de données internationales, laquelle leur a permis de retrouver des enfants dans le monde entier.

Votre comité examine aujourd'hui l'ampleur du problème, et c'est important, mais je ne voudrais pas que vous perdiez de vue ce que nous faisons avec ces enfants après qu'ils ont été exploités. La plupart d'entre eux ne racontent à personne ce qui s'est passé, mais une fois qu'ils se sont confiés à nous, nous devons assurer leur sécurité. Selon un agent de police qui a participé à des opérations de ce genre, retrouver des enfants par Internet n'est rien, le plus dur est de savoir quoi faire une fois qu'on les a retrouvés. On est content de soi quand on a arraché un enfant à un parent exploiteur, mais quand il s'agit du « papa » — parce que la plupart des exploités sont des pères ou des hommes — c'est difficile de faire accepter à l'enfant qu'il faut mettre les menottes à son papa. On se sent bien parce qu'on sait qu'on met

night that they did not like, but he is also the guy who takes them to the baseball game, buys them presents and all those other things that dads are supposed to do.

It is important that we not simply feel good about arresting the bad guys but that we take care of these children when we find out about the abuse. When we are lucky enough to find and rescue a child, we must provide the proper supports so healing can begin.

Victims of Internet-facilitated child sexual abuse suffer a unique horror on top of the sexual abuse. In our report, we have a quote from one young woman who said the distribution of the images of her abuse was worse than the sexual abuse itself. The sexual abuse stopped, but the images never will. The evidence of their abuse is shared over and over. It goes around the world literally in minutes. The images can never be totally erased. Victims must live knowing these images are still being used by collectors and can surface at any time. One young person in the report is quoted saying that she walks down the street wondering if that guy saw her pictures.

Thus far, we have little research on the impact of Internet-facilitated child sexual abuse. We know the impacts of sexual abuse. The committee has discussed these with other witnesses. We do not know much about what the Internet does. For example, we do not know how to help children live with the fact that their images will be out there forever and will be used by collectors to facilitate the abuse of other children. We do not have enough victims yet to research that issue. We recommend the government do more research in this area.

Another aspect of our report focuses on the need to ensure that services exist to help these children. Child advocacy centres, CACs, follow a model developed in the United States that makes children their priority. Other witnesses have talked about CACs, particularly the Zebra Child Protection Centre. These centres bring together in one location a variety of professionals, such as police officers, counsellors, psychologists and other resources. This is of significant benefit for children who in some communities can visit up to 10 different people to tell their story and get the services they deserve and need. In addition, they make life easier on the child and are more cost-effective. Research in the U.S. shows that investigations in a jurisdiction with a CAC are up to 45 per cent cheaper.

There is also research from Edmonton's Zebra Centre, which is the longest running centre in Canada, showing an increase in charges laid. Judges feel there is better-quality evidence resulting

ainsi un terme à l'exploitation de l'enfant, mais pour ces enfants, c'est la fin d'une vie familiale qu'ils avaient toujours connue ainsi. Papa a peut-être fait certaines choses la nuit que l'enfant n'aimait pas, mais c'est aussi papa qui l'emmenait au match de baseball, qui lui achetait des cadeaux, enfin qui faisait tout ce qu'un père est censé faire.

Par conséquent, on a beau se sentir bien une fois qu'on a arrêté ces gens-là, il faut aussi prendre soin des enfants qui ont été exploités. Lorsque nous avons la chance de trouver et de sauver un enfant, nous devons lui fournir l'appui nécessaire pour l'aider à entamer le processus de guérison.

Les enfants victimes d'exploitation sexuelle sur Internet éprouvent des souffrances supplémentaires. Dans notre rapport, nous citons une jeune femme qui affirme que la diffusion des images de son exploitation sexuelle était pire que l'exploitation sexuelle en soi. L'exploitation sexuelle avait cessé, mais les images étaient toujours là. La preuve de ce type d'agression est distribuée de façon incessante, dans le monde entier. Les images ne peuvent jamais être effacées complètement. Les victimes doivent vivre sachant que ces images sont toujours utilisées par des collectionneurs et qu'elles peuvent resurgir à n'importe quel moment. Une jeune personne citée dans le rapport raconte que, lorsqu'elle marche dans la rue, elle se demande toujours si les gens qu'elle rencontre ont vu des images d'elle.

Jusqu'à maintenant, très peu de recherches ont été faites pour comprendre les conséquences de l'exploitation sexuelle par Internet sur les enfants qui en sont victimes. Nous connaissons les impacts de l'exploitation sexuelle. Votre comité en a discuté avec d'autres témoins. Mais nous ne savons pas grand-chose de l'impact que peut avoir Internet. Par exemple, nous ne savons pas comment aider les enfants à vivre avec l'idée que leurs images seront sur Internet indéfiniment et qu'elles seront utilisées par des collectionneurs pour faciliter l'exploitation sexuelle d'autres enfants. Nous n'avons pas encore suffisamment de victimes pour déterminer l'impact d'Internet à ce niveau-là. Nous recommandons au gouvernement de faire plus de recherches dans ce domaine.

Par ailleurs, notre rapport souligne la nécessité de mettre en place des services pour venir en aide à ces enfants. Les Centres d'appui aux enfants, les CAE, sont fondés sur un modèle conçu aux États-Unis, où l'enfant est la priorité. D'autres témoins ont parlé des CAE, notamment le Zebra Child Protection Centre. Les CAE rassemblent une variété de professionnels, comme des agents de police, des conseillers, des psychologues et d'autres. C'est un avantage considérable pour un enfant qui, autrement, serait obligé de rencontrer jusqu'à 10 personnes différentes dans des lieux souvent officiels ou intimidants, comme un poste de police ou un cabinet d'avocat. En plus de faciliter les choses pour l'enfant, les CAE sont rentables. Une recherche américaine a démontré que, là où il y a un centre, les enquêtes peuvent coûter jusqu'à 45 p. 100 moins cher.

Des recherches menées par le centre Zebra d'Edmonton, le plus ancien du Canada, montrent que le nombre de poursuites a augmenté. De l'avis des juges, les preuves sont de meilleure

in more guilty pleas and higher conviction rates with more appropriate sentences. It is also important that families are more willing to access the services if they are on site.

Only a handful of such centres exist across Canada, although there are more than 900 in the United States. Ms. Taché and I had the pleasure last week of visiting the Centre d'expertise Marie-Vincent in Montreal, which is a child advocacy centre that has the unique aspect of doing a lot of research. Both the Zebra Child Protection Centre in Edmonton and the Child Advocacy Centre Niagara in the Niagara Region provide state-of-the-art services. They are all a little different. Victoria, Toronto and Winnipeg are trying to set up centres as well. I would recommend that the committee invite representatives from these centres to appear.

We recommend that the government develop a national strategy to expand the network of CACs in communities across the country. Every child who takes that leap of faith and tells someone should have a CAC to go to. We asked the Minister of Finance to dedicate funds in the last budget to jurisdictions trying to get a centre up and running but having financial issues. Unfortunately, that fund was not included in the budget, but we continue to push for such funding. I have spoken to the Minister of Justice a number of times, and I understand that the Prime Minister recently met with people from the Montreal centre to discuss the work they do.

[Translation]

I would have many more things to tell you, but since our time is limited and you have other witnesses, I will stop here.

Thank you for examining the issue. I will be happy to answer the questions you may have.

[English]

The Chair: I understand that Ms. Taché is here to assist with any specific questions in her area. I will begin with a couple of clarifications.

Mr. Sullivan, you said the majority of abusers are known to the child, yet you talked about the Internet and media images. Do you have any information or specific data to show that when the abuse involves a family member, the abuser is utilizing the Internet for the purposes of dissemination? How do we get at that issue? We have been told frequently that those who come before the courts constitute a small portion, because a child will not come forward easily in that environment. We are trying to get at those who do not come forward through the courts. You said the images are being utilized by those same family members that we have been discussing.

Mr. Sullivan: The people who commit the abuse, take photos and put them on the Internet are members of the family or someone close to the victim. We have the statistics in our report, and I will find the specific reference for the committee. The greatest distribution of these images is not commercial and is

qualité, ce qui se traduit par un plus grand nombre de plaidoyers de culpabilité, un taux de condamnation plus élevé et des peines plus appropriées. De plus, les familles sont plus enclines à recourir aux services s'ils sont offerts sur place.

Nous n'avons que quelques centres de ce genre au Canada, alors qu'il y en a plus de 900 aux États-Unis. Mme Taché et moi-même avons eu le plaisir la semaine dernière de nous rendre au Centre d'expertise Marie-Vincent à Montréal, qui est un centre d'appui aux enfants où l'on fait énormément de recherche. Le Zebra Child Protection Centre d'Edmonton et le Centre d'appui aux enfants de Niagara, de la région de Niagara, dispensent des services de pointe. Ils ont chacun leurs particularités. Victoria, Toronto et Winnipeg essaient elles aussi de mettre sur pied des centres de ce genre, et je recommande à votre comité d'inviter des représentants de ces centres à venir témoigner.

Nous recommandons que le gouvernement élabore une stratégie nationale afin d'accroître le réseau de CAE dans les collectivités, partout au Canada. Tous les enfants qui font l'effort de se confier à quelqu'un devraient avoir la possibilité de s'adresser à un CAE. Nous avons demandé au ministre des Finances d'inclure dans son dernier budget une aide financière pour les juridictions qui essaient de mettre sur pied ce genre de centre et qui manquent de fonds. Malheureusement, rien de tel n'a été prévu dans le dernier budget, mais nous continuons de faire des pressions. J'ai eu l'occasion d'en parler au ministre de la Justice à plusieurs reprises, et je crois savoir que le premier ministre a récemment rencontré des gens du centre de Montréal.

[Français]

J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire, mais compte tenu du temps et par respect pour les autres témoins, je vais m'arrêter ici.

Merci d'avoir pris le temps de vous pencher sur la question. Je serai heureux de répondre aux questions des membres du comité.

[Traduction]

Le président : Je crois savoir que Mme Taché est ici pour répondre aux questions d'ordre technique. Je vais donc commencer par vous demander quelques précisions.

Monsieur Sullivan, vous avez dit que la plupart des exploiters étaient connus des enfants, mais que les images étaient diffusées dans les médias et sur Internet. Avez-vous des données qui démontrent que, lorsque l'exploiteur est un membre de la famille, il utilise Internet pour diffuser ce genre d'image? On nous a souvent dit que seul un faible pourcentage de ces gens-là sont inculpés car, dans un tel contexte, l'enfant ne se livre pas facilement. Nous essayons d'attraper ceux qui ne sont pas dénoncés et qui ne passent pas devant un tribunal. Vous avez dit que, même s'ils sont membres de la famille, ils utilisent ce genre d'images.

M. Sullivan : Ceux qui exploitent des enfants, qui prennent des photos qu'ils diffusent ensuite sur Internet sont des membres de la famille ou des proches de la victime. Nous donnons des statistiques là-dessus dans notre rapport, et je pourrais vous en indiquer la référence. La diffusion de ces images est certainement

between individuals, although there is a large commercial aspect to this. Some estimates put the figure at more than \$1 billion. This is more a case of a family member abusing his child, taking photos and, through the links provided on the Internet, trading the images with other people. As well, there are collectors who, although they might not be abusing a child, collect these images. With the aid of new technology, law enforcement officers are finding collections of more than a million images. The one who abuses a child is most likely known to the child and is often a family member.

The Chair: The sexual exploitation by passing on the images is not only commercial.

Mr. Sullivan: No. Most of the images in that Internet traffic have been produced in the home or wherever the abuser has access to the child. It is homegrown.

The Chair: The statistics are all shocking because they involve children, but in particular you said that 20 per cent of children who are abused sexually are under the age of 3 years. Or did I misunderstand you?

Mr. Sullivan: Nineteen per cent of the images that are found involve children under the age of 3 years.

The Chair: I find that unbelievable. I was in a family court situation and found that I could count the individual cases because they were so rare. Yet, today, you said that it sits at 19 per cent.

Mr. Sullivan: Yes. Law enforcement is telling us that the images are becoming more violent and the children are getting younger. I believe this is a trend internationally. As is often the case with something new, the demand drives what is available. Perhaps it is easier to find pictures of older kids, so demand is driving the age down. I know that in 2005 a member of the Ontario Provincial Police testified on finding images of babies, which was unusual then. Although it is not common to see that today, they are seeing more and more images of very young children.

The Chair: For those unfamiliar with the acronym, ISP stands for Internet service provider.

Mr. Sullivan: Yes.

The Chair: You have been focused on Canadian ISPs. To what extent is Internet-facilitated abuse an international problem?

Mr. Sullivan: Certainly, it varies. Canada is very fortunate in that our legislation on child pornography is highly effective within the definition of "child pornography." The United States takes it further, while some countries do not even have a definition of "child pornography." The United States, Britain and Australia have passed legislation that creates expectations on their Internet service providers as far as retaining data and committing to a level of cooperation. Canada is fortunate in that most of our big ISPs cooperate, but they all have to cooperate. We have been told by law enforcement that if they do not get the information, it is not always possible to get a warrant, because they have only a series

très commerciale, mais elle se fait surtout entre individus. D'après certaines estimations, cela représenterait plus d'un milliard de dollars. Bien souvent, c'est un membre de la famille qui exploite son enfant, qui prend des photos et qui, grâce aux liens fournis par Internet, échange ces images avec d'autres individus. Il y a aussi les collectionneurs qui, même s'ils n'exploitent pas d'enfants, font la collection de ces images. Grâce aux nouvelles technologies, les policiers découvrent des collections de plus d'un million d'images. Le plus souvent, celui qui exploite un enfant est connu de l'enfant et est un membre de la famille.

Le président : La diffusion d'images de l'exploitation sexuelle d'un enfant n'est pas une activité strictement commerciale.

M. Sullivan : Non. La plupart des images diffusées sur Internet ont été produites à la maison ou là où l'exploiteur avait accès à l'enfant. Ça se fait donc à domicile.

Le président : Les statistiques sont toujours choquantes quand il s'agit d'enfants, mais vous avez dit notamment que 20 p. 100 des enfants exploités sexuellement avaient moins de trois ans. Ai-je bien entendu?

M. Sullivan : Dix-neuf pour cent des images que nous trouvons montrent des enfants de moins de trois ans.

Le président : Je trouve cela incroyable. Quand je travaillais dans un tribunal de la famille, il m'arrivait de compter les cas qui se présentaient, et ils étaient vraiment rares. Aujourd'hui, vous dites qu'ils représentent 19 p. 100.

M. Sullivan : Oui. Selon la police, les images deviennent de plus en plus violentes, et les enfants sont de plus en plus jeunes. Je crois que c'est une tendance internationale. Comme cela arrive souvent avec un nouveau produit, la demande stimule l'offre. Il est peut-être plus facile de trouver des images d'enfants plus âgés, par conséquent les amateurs recherchent de plus en plus des images d'enfants plus jeunes. Je sais qu'en 2005, un agent de la Police provinciale de l'Ontario a témoigné avoir trouvé des images de nourrissons, ce qui à l'époque était rare. Ce n'est pas encore très courant de nos jours, mais la police trouve de plus en plus d'images d'enfants très jeunes.

Le président : Pour ceux qui ne le savent pas, FSI signifie fournisseur de services Internet.

M. Sullivan : En effet.

Le président : Vous avez parlé des FSI canadiens. Dans quelle mesure l'exploitation sexuelle facilitée par Internet est-elle un phénomène international?

M. Sullivan : Cela varie. Fort heureusement, le Canada s'est doté d'une loi très efficace sur la pornographie juvénile, notamment grâce à sa définition de « pornographie juvénile ». Les États-Unis vont même un peu plus loin, mais d'autres pays n'ont même pas de définition de « pornographie juvénile ». Les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Australie ont adopté des lois encourageant leurs fournisseurs de services Internet à conserver les données et à offrir un certain niveau de collaboration. Nous avons de la chance, au Canada, que la plupart des grands FSI collaborent avec la police, mais il faudrait qu'ils le fassent tous. La police nous a dit que, lorsqu'elle ne réussit pas à obtenir les

of numbers. Therefore, investigations can sometimes be dropped. The big ISPs cooperate, but unless they all do, we have a big problem. Other countries have moved a little more quickly than we have in that area.

Senator Munson: It is almost difficult to say thank you for your remarks, given how disturbing the information is. You talked about the statistics and your research. You said that Internet-facilitated child abuse is increasing rapidly — that it has grown more than 800 per cent between 1998 and 2003. Do you have more recent statistics?

Mr. Sullivan: That statistic is on charges laid, which is not surprising given that the Internet in the courts is a relatively new phenomenon. I can check to see whether there are more recent statistics.

Senator Munson: In the conversation you alluded to the fact that these statistics did not decrease between 2003 and 2009. Do you have enough resources to do your job?

Mr. Sullivan: We are still a relatively new office, just going into our third year. We have been fairly busy responding to calls. As mentioned earlier, we deal with victims of abuse from across the country, not only child victims. There is always more we would like to do, but we have been highly effective in responding to calls from Canadians who have been victims of crime.

Senator Munson: Do you have an advertising campaign? Do people know how to contact you? Are people paying attention to the campaign?

Joanne Taché, Director, Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime: We are working on this, and we have done some outreach. We are a very small office, and it is difficult to reach the clients. There are many victim services out there, so it can be confusing when we give the victim information. We are an office of last resort for victims of crime, and a victim might receive the information right after the crime occurs when he or she might be in a traumatized state. The papers given to them are often just put aside.

Mr. Sullivan: Our counterpart is the Correctional Investigator of Canada, who is the ombudsman for federal inmates. No pun intended, but his clients are a captive audience. He knows where they are, so he can simply send a brochure on their services to them. Our clients are across the country, and there is no one group of them. We are a federal office, so we help victims with federal issues. If they have issues with the Toronto police, for example, or if the Crown did not lay charges, those are local issues.

We recognize that we have a lot of work to do to ensure that Canadians are aware we exist.

renseignements, elle n'arrive pas toujours à obtenir un mandat parce qu'elle ne dispose que d'une série de chiffres, ce qui fait avorter un certain nombre d'enquêtes. Les grands FSI collaborent, mais il faudrait qu'ils collaborent tous car, sinon, cela nous pose un gros problème. D'autres pays ont légiféré un peu plus rapidement que nous dans ce domaine.

Le sénateur Munson : J'ai presque du mal à vous remercier de votre exposé, tant je suis perturbé par les informations que vous nous avez communiquées. Vous avez parlé de statistiques et des travaux de recherche que vous effectuez. Vous avez dit que l'exploitation d'enfants facilitée par Internet est un phénomène qui se développe rapidement, et qu'il a augmenté de plus de 800 p. 100 entre 1998 et 2003. Avez-vous des statistiques récentes?

M. Sullivan : Les statistiques portent sur les accusations qui ont été portées, ce qui n'est pas surprenant étant donné qu'Internet est un phénomène relativement nouveau dans les tribunaux. Je vais vérifier si nous avons des statistiques plus récentes.

Le sénateur Munson : Vous avez dit que ces statistiques n'ont pas diminué entre 2003 et 2009. Avez-vous suffisamment de ressources pour faire votre travail?

M. Sullivan : Notre bureau est relativement récent, puisqu'il a à peine trois ans, et nous avons reçu pas mal d'appels. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous nous occupons des victimes d'actes criminels de tout le pays, pas seulement des enfants. Nous aimerions pouvoir faire davantage, mais nous avons réussi à répondre à beaucoup d'appels de Canadiens qui ont été victimes d'actes criminels.

Le sénateur Munson : Faites-vous des campagnes de publicité? Les gens savent-ils comment vous contacter? S'intéressent-ils à ces campagnes?

Joanne Taché, directrice, Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels : Nous y travaillons, et nous avons essayé de nous faire connaître davantage. Nous sommes un très petit bureau, et il est difficile de nous faire connaître. Il existe beaucoup de services d'aide aux victimes, ce qui crée peut-être une certaine confusion chez les victimes elles-mêmes. En fait, pour les victimes d'actes criminels, nous sommes un bureau de dernier recours. Il arrive qu'une victime reçoive des conseils juste après la perpétration du crime, alors qu'elle est encore traumatisée par ce qui lui est arrivé. Dans ces circonstances, les conseils et les documents qu'on lui donne sont souvent mis de côté.

M. Sullivan : Notre homologue est l'Enquêteur correctionnel du Canada, qui est l'ombudsman des détenus fédéraux. Sans vouloir faire de jeux de mots, je dirais que ses clients sont une clientèle captive. Il sait où ils se trouvent, par conséquent il lui suffit de leur envoyer une brochure pour leur présenter ses services. Nous, nos clients sont dispersés dans tout le pays, ils ne forment pas un groupe. Nous sommes un bureau fédéral, par conséquent nous aidons les victimes sur des questions fédérales. Si une victime a un problème avec la police de Toronto, par exemple, ou si la Couronne n'a pas porté d'accusations, il s'agit alors de questions locales.

Nous reconnaissons que nous avons beaucoup de travail à faire pour nous faire connaître des Canadiens.

Senator Munson: Besides the awareness, you mentioned taking care of the child. You talked about the idea that a dad could be the guy who takes his son to a hockey game, yet, at the same time — at night — something horrible happens. How do you take care of that child? What is the process in the ombudsman's office for taking care of that child?

Mr. Sullivan: We would not provide direct services to that child, unless, for example, the offender was sentenced to a federal correctional facility and the family wanted to follow that offender's progress. We certainly would not be involved in providing direct services. That would be done at the local level, through the police, the child welfare agency in that jurisdiction and the Crown.

With this report, we are trying to raise awareness. The legislative recommendations are obvious, but the child advocacy centres are not a federal jurisdiction but a local issue. We want the federal government to recognize it has a role to play in facilitating the creation of these centres. As the U.S. has seen, they are the best we can offer these kids. We hear a lot about jurisdictions and government limitations, and there is legitimate discussion about that. However, when it comes to these children, we need to put those aside and see how we work together. I think the federal government has a role in helping those kids, and that is what the report is intended to state.

Senator Munson: In Recommendation 6, you talk about expanding the network of child advocacy centres. There are centres in place now. How would they connect? I agree with you on a national strategy for this. It is the only way this will work. How do we make those centres connect with the data that you would have and data that other organizations would have?

Mr. Sullivan: There are a small number, and some of them may not meet the technical definition of "advocacy centre" in the U.S. in terms of different services. When we did our report, we did not know about the Centre d'expertise Marie-Vincent in Montreal. None of the other centres in Canada knew about them, either. There is work to be done there. We have been able to facilitate some growth there. There are only three or four centres right now in the country.

Senator Munson: Where are they?

Mr. Sullivan: They are in Edmonton, Regina — the Regina Children's Justice Centre — Montreal, and the Niagara Region. The Niagara Region spent 10 years as a community getting this. They have no government funding. There are other communities, such as Victoria, in British Columbia. Toronto has been working for a long time. Winnipeg is working to get these centres.

Le sénateur Munson : Outre la sensibilisation, vous avez dit qu'il fallait secourir l'enfant, faciliter sa guérison. Vous avez ajouté que le père qui exploite son enfant, la nuit, est souvent le même père qui l'emmène à sa partie de hockey, le jour. Que faites-vous pour secourir ces enfants? Que fait le Bureau de l'ombudsman à cet égard?

M. Sullivan : Nous ne pouvons secourir directement cet enfant que si, par exemple, celui qui l'a exploité a été incarcéré dans un pénitencier fédéral et que la famille veut qu'il corrige son comportement. Nous ne fournissons pas de services directs. C'est au niveau local que ça se fait, par l'intermédiaire de la police, des organismes d'aide à l'enfance et de la Couronne.

Avec ce rapport, nous essayons de sensibiliser la population à ce problème. Les recommandations législatives sont claires. Les centres d'appui aux enfants sont des organismes non pas fédéraux mais locaux. Nous voulons cependant que le gouvernement fédéral reconnaisse qu'il a un rôle à jouer en facilitant la création de ces centres. Comme on le voit avec l'expérience américaine, ces centres offrent les meilleurs secours qu'on puisse offrir aux enfants. On entend souvent parler de juridictions différentes et du rôle limité du gouvernement fédéral, et c'est justifié. Toutefois, quand il s'agit des enfants, il faudrait s'affranchir de certains paramètres afin de voir comment on peut collaborer tous ensemble. Je crois que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer dans ce domaine, et c'est ce que nous avons essayé de montrer dans le rapport.

Le sénateur Munson : À la recommandation 6, vous parlez de développer le réseau des centres d'appui aux enfants. Il en existe déjà, mais comment, à votre avis, seraient-ils reliés? Je suis d'accord avec vous, il nous faut une stratégie nationale pour ça. C'est la seule façon pour que ça marche. Comment feriez-vous pour que tous ces centres reçoivent les données que vous produisez ainsi que d'autres organisations?

M. Sullivan : Il n'y en a qu'une petite poignée actuellement, et ils ne répondent peut-être même pas tous à la définition exacte de « centres d'appui », comme on l'entend aux États-Unis, vu le peu de services qu'ils offrent. Lorsque nous avons préparé notre rapport, nous ne connaissions pas le Centre d'expertise Marie-Vincent, de Montréal. Aucun des autres centres établis au Canada ne le connaissait non plus. Il y a donc du travail à faire à ce niveau-là. Nous avons réussi à encourager le développement de certains services, mais pour l'instant, il n'y a que trois ou quatre centres au Canada.

Le sénateur Munson : Où se trouvent-ils?

M. Sullivan : À Edmonton, à Regina — le Regina Children's Justice Centre —, à Montréal et dans la région de Niagara. La région de Niagara a attendu 10 ans avant d'avoir son centre. Ils ne reçoivent aucune aide du gouvernement. Il y a d'autres collectivités, comme Victoria, en Colombie-Britannique. Toronto essaie de créer un centre depuis longtemps, et Winnipeg en voudrait un également.

A number of communities are on their way. Funding is a big issue, as you can imagine. In this current environment, it is an even bigger issue. That is the role the federal government can play to help facilitate this.

Senator Munson: I have just one other question. What can you tell us about the children who are being abused as part of child pornography or being lured over the Internet? I am talking about demographics here. We assume sometimes there is a certain demographic, but is there a cross-section, or does it cross everybody?

Mr. Sullivan: I think it crosses every boundary, every race and every economic status. I was at a conference last week, in Niagara Falls, with the centre there. People asked how to spot an offender. What do they look like? A retired police officer said, "It could be the guy next door who is a lawyer. It could be a police officer, a teacher or the garbage man."

I do not think there is any one particular look. When children come forward, and those people are respected members of the community, it makes it harder for us, as members of the community, to believe. It would be easy if they all looked like dirty old men hiding in the park. That would make it easier on us. However, they cross every boundary that exists, and there is no one demographic. Certainly, there are communities at more risk in Canada. We know that, but it touches every community.

Senator Nancy Ruth: Thank you for coming.

You have inferred that the abusers are male and that the victims are usually female. Can you give us a statistical breakdown? Of those charged, for what percentage is that true?

Mr. Sullivan: I will look through our reports. In this area, over 90 per cent of those charged would be male. That is not to say that females cannot be involved or have not been involved or arrested, but it is overwhelmingly a male crime.

In terms of the statistics regarding the gender of the victim, at younger ages, you would be looking at females. I will check the report. I do not know the details offhand. If I cannot find it in the report, we will send it along to the committee.

Senator Nancy Ruth: That would be great.

Can you tell me why you used gender-neutral language in your report? What is its purpose?

Mr. Sullivan: To be honest, I do not know there was a conscious decision about that, other than as a style of writing. There is so much we do not know yet about the Internet, and we talk about the statistics. There is a largely unseen area of the Internet we do not know much about. With victims, and this is a personal note, whether it is half girls or one third boys, I tend to prefer using the non-gendered term. For offenders, I do not have an answer as to why we use a gender-neutral term. It is clearly a male-dominated area of abuse.

Plusieurs collectivités sont sur le point d'en avoir un. Le financement est un gros problème, comme vous pouvez l'imaginer, surtout dans l'environnement actuel. À mon avis, le gouvernement fédéral devrait les aider.

Le sénateur Munson : J'aimerais poser une dernière question. Que pouvez-vous nous dire des enfants qui sont victimes de pornographie juvénile ou qui sont leurrés sur Internet? Appartiennent-ils à un groupe démographique particulier? On pense souvent que c'est le cas, mais est-ce exact?

M. Sullivan : Je crois que les enfants victimes de pornographie juvénile appartiennent à toutes les couches de la société, indépendamment de la race et du statut économique. J'ai assisté à une conférence la semaine dernière, à Niagara Falls, où il y a le centre. À quelqu'un qui demandait comment on repérait un délinquant, de quoi il avait l'air, un agent de police à la retraite a répondu que « ça pouvait aussi bien être votre voisin l'avocat qu'un agent de police, un enseignant ou un éboueur ».

Je ne pense pas qu'il y ait un profil particulier. Lorsqu'un enfant révèle son secret et que celui qui l'a exploité est un membre respecté de la collectivité, c'est encore plus difficile pour nous, qui sommes membres de la même collectivité, de le croire. Ce serait plus facile si ces délinquants étaient tous des vieux salopards qui se cachent dans les parcs. Ça nous rendrait la tâche plus facile. Mais encore une fois, c'est un fléau qui frappe toutes les couches de la société. Bien sûr, certaines collectivités sont plus vulnérables que d'autres, mais elles sont toutes touchées par ce problème.

Le sénateur Nancy Ruth : Merci d'être venu.

Vous avez laissé entendre tout à l'heure que les exploités sont des hommes et que les victimes sont souvent des femmes. Pourriez-vous nous donner des statistiques à ce sujet? Parmi tous ceux qui sont inculpés, quel pourcentage sont des hommes?

M. Sullivan : Je vérifierai dans nos rapports. Je pense que plus de 90 p. 100 des personnes inculpées sont des hommes. Cela ne veut pas dire qu'aucune femme y a participé ou a été appréhendée, mais c'est un acte criminel commis par des hommes dans la très grande majorité des cas.

Pour ce qui est du sexe des victimes, les plus jeunes sont généralement des filles, mais je vais vérifier le rapport car je n'ai pas ces chiffres en tête. Je vous les ferai parvenir plus tard.

Le sénateur Nancy Ruth : Parfait.

Pouvez-vous me dire pourquoi vous employez la forme neutre dans votre rapport? Dans quel but?

M. Sullivan : Très franchement, je ne pense pas que nous l'ayons fait délibérément, c'est simplement un style de rédaction. Pour ce qui est des statistiques, il y a encore tant de choses qui se passent sur Internet et que nous ignorons encore. Personnellement, que les filles représentent la moitié ou les deux tiers des victimes, je préfère employer la forme neutre. En ce qui concerne les délinquants, je ne peux pas vous dire exactement pourquoi nous employons la forme neutre, car il est évident que ce sont en grande majorité des hommes.

Senator Nancy Ruth: Your recommendations around the Criminal Code are often around the child section of it. I do not know anything about the Criminal Code. However, my assumption is that Canada does have policies and laws that protect all those who are harmed by pornography. Please correct me if I am wrong. Is that not the case, or is it just children?

Mr. Sullivan: Adult pornography is legal. If two consenting adults take pictures of themselves, that is legal. There is nothing illegal about that. Where the child is under the age of 18, it becomes child pornography.

Senator Nancy Ruth: If it is snuff pornography?

Mr. Sullivan: There are the obscenity provisions of the code. I believe the *Butler* case talked about that issue. If there is extreme violence in the pornography, there can be limitations on it. However, for the most part, there is nothing illegal with what we would consider to be acceptable or traditional pornography.

Senator Nancy Ruth: Have these sections of the Criminal Code been built particularly to protect this segment of Canadian society only?

Mr. Sullivan: Yes.

Senator Nancy Ruth: That is interesting.

Mr. Sullivan: It is largely because children cannot consent to sexual activity.

Senator Nancy Ruth: Up to what age?

Mr. Sullivan: It is 16, except for certain sections. For example, for people involved in the sex trade, I believe it is 18. There are different categories, but in general, it is 16.

Senator Nancy Ruth: Are there other groups who work with victims of crime that you work with or share information with, or are you by yourself?

Mr. Sullivan: We work with federal departments that work with victims of crime. We also have a lot of partners in the NGO world: service providers; the CACs I mentioned; other centres that work with kids; Boost in Toronto, which provides services to kids who went through the courts. We try to partner with as many as we can.

Senator Brazeau: Good afternoon to both of you. It is a pleasure to have you here this afternoon.

To build on Senator Nancy Ruth's question regarding the agencies you work with, do you have a working relationship with any Aboriginal agencies across the country?

Mr. Sullivan: We have worked considerably with the Native Women's Association of Canada, specifically with their Sisters in Spirit campaign, but also on broader issues. We have also built bridges in the territories. The Department of Justice put on a

Le sénateur Nancy Ruth : Vos recommandations à propos du Code criminel portent souvent sur l'article relatif aux enfants. Je ne connais rien au Code criminel, mais il me semble bien que le Canada a des lois et des politiques qui protègent tous ceux qui sont victimes de la pornographie. Est-ce exact ou bien cette protection n'est-elle accordée qu'aux enfants?

M. Sullivan : La pornographie adulte est légale. Si deux adultes consentants se prennent en photo, c'est légal. Il n'y a rien d'illégal à ça. Ça devient de la pornographie juvénile lorsque l'enfant a moins de 18 ans.

Le sénateur Nancy Ruth : Et la pornographie qu'on appelle « snuff », c'est-à-dire qui entraîne la mort?

M. Sullivan : Le Code contient des dispositions sur l'obscénité. Il y a eu je crois la cause *Butler* qui traitait de ce problème. Lorsque la pornographie est accompagnée d'extrême violence, des limites peuvent être imposées. Toutefois, de façon générale, ce que nous considérons comme de la pornographie acceptable ou conventionnelle n'a rien d'illégal.

Le sénateur Nancy Ruth : Ces dispositions du Code criminel visent-elles précisément à ne protéger que ce groupe de la société?

M. Sullivan : Oui.

Le sénateur Nancy Ruth : C'est intéressant.

M. Sullivan : C'est essentiellement parce que les enfants ne peuvent pas consentir à une activité sexuelle.

Le sénateur Nancy Ruth : Jusqu'à quel âge?

M. Sullivan : Seize ans, sauf à certains articles. Par exemple, pour le commerce sexuel, je crois que c'est 18 ans. Il y a différentes catégories, mais en général, c'est 16 ans.

Le sénateur Nancy Ruth : Y a-t-il d'autres groupes qui travaillent avec les victimes d'actes criminels et avec qui vous collaborez, ou bien êtes-vous tout seul?

M. Sullivan : Nous travaillons avec les ministères fédéraux qui s'occupent des victimes d'actes criminels. Nous avons également beaucoup de partenaires parmi les ONG : les fournisseurs de services, les CAE dont j'ai parlé, d'autres centres qui travaillent avec les enfants, Boost, à Toronto, qui s'occupe des enfants qui ont dû comparaître devant un tribunal. Nous essayons de collaborer avec le plus grand nombre d'organismes possible.

Le sénateur Brazeau : Bonjour. Je suis heureux de vous accueillir cet après-midi.

J'aimerais poursuivre dans la même veine, à propos des organismes avec lesquels vous collaborez, pour vous demander si vous avez l'occasion de travailler avec des organismes autochtones du Canada?

M. Sullivan : Nous avons beaucoup travaillé avec l'Association des femmes autochtones du Canada, surtout dans le cadre de leur campagne Sœurs par l'esprit, mais aussi à d'autres occasions. Nous avons aussi jeté des ponts dans les territoires. Le ministère

conference to look at victim services in those territories, which, as you know, are largely Aboriginal communities. They were examining the challenges.

Returning to Senator Munson's question, we had not had very many calls from the territories for services. It would be fewer than five. It was important for us to build bridges with those victim services providing communities. I think we have. Our calls are up, anyway.

Certainly we have tried to build relationships with the various organizations. I do not want to pretend we have done that with all of them. Our major partner in that area would be the Native Women's Association.

Senator Brazeau: Some previous Aboriginal representatives who are front-line workers in this field have said there is an overrepresentation of Aboriginal children who fall victim to sexual exploitation. At the same time they also said there is an under-representation of people coming forward with their stories. How do you reconcile those types of statements? Does that mean cases with Aboriginal children would skyrocket?

Mr. Sullivan: I do not base this on research at all but on my own experience. As hard as it is for a child in downtown Ottawa, for example, who is abused and comes forward, it can be harder in remote and Aboriginal communities. At the conference we attended a couple of weeks ago, Judge Morin, who does circuit court in Northern Saskatchewan, told us a story about a young Aboriginal girl who was before him for sentencing. She was there originally for second-degree murder. It was pleaded down to manslaughter and then to infanticide. She had given birth to her baby on an isolated dirt road and left her baby to die. In court for her sentencing, she was there all by herself except for her victim support worker. She had been abused by an adult member of her family, an uncle or a cousin who lived in the same home with them. A couple of months later, he was there for sentencing. She would never have told anyone had she not given birth to this child. The court was full with the elders of the community and with the community itself, the family, everyone. They were there to support him and were asking the judge not to send him to prison. The judge talked about seeing that more than once in remote communities; that is, the victim having no support to report. When they do report, there is pressure often to let it go and not report to the authorities.

That occurs across all communities, but it might explain why there are fewer Aboriginal children coming forward. We know that the rates of abuse are higher. You know as well as I do that the abuses in some communities are very high. In Nunavut,

de la Justice a organisé une conférence sur les services aux victimes dans les territoires où, comme vous le savez, on trouve surtout des collectivités autochtones. Il y a été question des difficultés qui se posaient.

Pour revenir à la question du sénateur Munson, nous n'avions pas jusque-là reçu beaucoup de demandes de services de la part des territoires, même pas cinq. Il était donc important que nous établissions des liens avec les responsables des services de victimes dans ces collectivités. Nous y sommes parvenus; en tout cas, le nombre de demandes a augmenté.

Nous nous sommes donc efforcés de nouer des relations avec diverses organisations. Je ne prétends pas l'avoir fait avec la totalité, mais notre partenaire principal est sans doute l'Association des femmes autochtones.

Le sénateur Brazeau : Des représentants autochtones, qui travaillent dans des organisations de services aux victimes, nous ont dit qu'un nombre disproportionné d'enfants autochtones étaient victimes d'exploitation sexuelle. Ils ont aussi ajouté que les enfants autochtones étaient relativement moins nombreux à révéler leur secret. Comment pouvez-vous concilier ces deux déclarations? Cela signifie-t-il que le nombre d'enfants autochtones qui sont victimes d'exploitation sexuelle est beaucoup plus élevé qu'on ne le pense?

M. Sullivan : Je vais vous dire ce que j'ai constaté personnellement, mais ce n'est pas corroboré par des travaux de recherche. C'est déjà très dur pour un enfant qui habite à Ottawa, par exemple, de révéler à une tierce personne qu'il est exploité sexuellement, mais ça l'est encore plus pour un enfant qui habite dans une collectivité autochtone éloignée. À la conférence à laquelle nous avons assisté il y a deux semaines, le juge Morin, qui préside un tribunal itinérant dans le nord de la Saskatchewan, nous a raconté l'histoire d'une jeune Autochtone qui était accusée au départ de meurtre au deuxième degré. L'accusation a ensuite été ramenée à un homicide involontaire coupable, puis à un infanticide. Elle avait accouché d'un enfant sur un chemin isolé et avait laissé mourir l'enfant. Au moment de la détermination de sa peine, elle était seule devant le tribunal, accompagnée seulement d'un représentant des services d'appui aux victimes. Elle avait été exploitée sexuellement par un adulte de sa famille, un oncle ou un cousin qui vivait dans la même maison. Quelques mois plus tard, ce dernier a comparu lui aussi devant le tribunal pour connaître sa peine. Elle n'aurait jamais révélé son secret à quiconque si elle n'avait pas accouché de cet enfant. La salle de tribunal était remplie d'anciens et de membres de la communauté, de membres de la famille, enfin tout le monde y était. Ils étaient tous là pour l'appuyer, lui, et pour demander au juge de ne pas l'envoyer en prison. Le juge nous a dit que ces cas n'étaient pas rares dans les communautés éloignées, et que la victime n'avait nulle part où aller pour dénoncer son agresseur. Et en fait, quand elle le fait, on lui conseille souvent de laisser tomber les accusations et de ne rien signaler aux autorités.

Cela se passe dans toutes les collectivités, mais ça explique peut-être pourquoi il y a relativement moins d'enfants autochtones qui révèlent leur secret. Nous savons que les taux d'exploitation sont plus élevés. Vous savez comme moi que, dans certaines collectivités,

I think the rates of sexual assault are eight times higher than in the rest of Canada. We know those numbers, yet few kids come forward. I do not think that is the full answer, but it might help explain some of it.

Senator Brazeau: With respect to individuals and in particular children coming out with their stories and reporting their own individual circumstances and issues, that is obviously a personal choice with all victims. I would like to hear from you about how we can create the conditions for individuals to feel an increased level of comfort — more than they might feel today — so that they can come out and so that, at the end of the day, they feel that justice is served and their abusers are put away or something will be done about it.

Mr. Sullivan: I do not want to sidestep your question, because I think it is excellent. The truth is that I do not know. I have worked in the victim movement for over 15 years. We hoped that we would get victims' rights and do impact statements and protections when they are testifying in court and that then we would see more victims come forward and report. That has not happened. The levels of reporting are as low now as they were 10, 15 or 20 years ago. I wonder sometimes if we have failed. We have a lot more work to do.

One challenge is that even though we have changed many laws — and there are protections for kids who want to testify in court, such screens and closed-circuit television, and we have more supports now in the court process — it is still an ugly place for a child to report, to go into a courtroom, a room full of strangers, and tell what dad or Uncle Bill did. Until we can make it a friendlier place — while still respecting the accused's right to a fair trial, of course — I do not know that we will see those numbers change. I am always cautious about over-promising. I do not want to promise a bunch of kids that it will be better if they go to the court process now, because it might not be. It is still not a nice place.

I do not have an answer to that. If the committee has that wisdom, I would be more than happy to look at that after. It is a very difficult question.

Senator Demers: Even before I became senator in August, this is something that has meant a lot to me. I have met with different people regarding this situation. One thing they have reported strongly is a lack of money. You need 50 people to do a job, but there are only 10 to do it. Somewhere, somehow, there will be a shortfall. That is the biggest frustration I have heard. Children are sent back home to the same situation that they were in previously. There is no protection for them. There is no money and no

ces taux sont très élevés. Au Nunavut, les taux d'agression sexuelle sont, je crois, huit fois plus élevés que dans le reste du Canada. Malgré ces chiffres, peu d'enfants dénoncent l'agression dont ils ont été victimes. Je ne sais pas si j'ai répondu entièrement à votre question, mais j'espère y avoir contribué.

Le sénateur Brazeau : Quand on parle des personnes et, surtout, des enfants qui révèlent ce qui leur est arrivé aux autorités compétentes, c'est bien sûr leur choix personnel. J'aimerais toutefois que vous me disiez comment nous pourrions encourager ces gens-là à dénoncer plus rapidement leurs agresseurs — plus rapidement et plus spontanément qu'ils ne le font aujourd'hui —, de façon qu'ils se sentent rassurés que justice a été faite et que leurs agresseurs purgent leur peine, en prison ou ailleurs.

M. Sullivan : Je ne voudrais pas que vous pensiez que j'esquive votre question, car je la trouve excellente. Mais je dois vous dire franchement que je n'en sais rien. Je milite pour les droits des victimes depuis plus de 15 ans, et notre objectif était de faire reconnaître les droits des victimes, les déclarations des victimes, et la protection à laquelle elles ont droit lorsqu'elles témoignent devant le tribunal, afin de les encourager à dénoncer leurs agresseurs. Cela ne s'est pas produit. Le nombre de dénonciations est aussi bas aujourd'hui qu'il l'était, il y a 10, 15 ou 20 ans. Il m'arrive de penser que nous avons échoué. Nous avons encore beaucoup de travail à faire.

Notre problème est que, même si nous avons modifié beaucoup de lois — aujourd'hui, on protège les enfants qui veulent témoigner devant un tribunal en les faisant comparaître derrière un écran ou en circuit télévisé fermé, et il y a davantage de services de soutien aujourd'hui — le problème, disais-je, c'est qu'une salle de tribunal sera toujours un endroit horrible pour un enfant, car il devra raconter, devant une foule d'étrangers, tout ce que papa ou oncle Bill lui faisait. Tant que nous ne réussirons pas à rendre cette salle plus conviviale — tout en respectant, bien sûr, les droits de l'accusé à un procès juste et équitable —, je ne pense pas que le nombre de dénonciations augmentera vraiment. Je me garde toujours de faire des promesses que je ne pourrai pas tenir. Et je ne peux pas dire à des enfants qu'aujourd'hui, c'est plus facile de comparaître devant un tribunal, parce que ce ne sera peut-être pas le cas pour eux. Une salle d'audience n'est jamais un endroit convivial.

Je ne peux donc pas vous donner une réponse plus précise. Si le comité le désire, je peux essayer de me renseigner afin de lui faire parvenir une réponse écrite, mais encore une fois, c'est une question très difficile.

Le sénateur Demers : Même avant de devenir sénateur en août dernier, je m'intéressais déjà beaucoup à toute cette question. J'ai rencontré différentes personnes à ce sujet, et elles ont toutes dénoncé le manque de ressources financières. Pour un travail qui nécessiterait 50 personnes, elles n'en ont que 10 pour le faire. Alors, fatalement, il y a des lacunes. C'est ma plus grande frustration. Ces enfants sont renvoyés chez eux, là même où ils ont subi des agressions. Ils n'ont aucune protection. Il n'y a pas

support for these people who fight for the rights of kids. We will be here 10 years from now talking about the same thing.

I respect what you are trying to do. I am not questioning you and the government in this case, but we will be back here in 10 years. We keep saying that we will do something, but the problem is getting bigger. We have made tremendous strides, but, meanwhile, kids are suffering and going right back to their stepfathers and fathers. It is frustrating to see that we talk about it, but how much is really being done?

I went to a school at Christmas. There were 77 kids there. I was told, "You cannot take a picture on the TV camera with 11 of those kids." I asked why and was told the Christmas holidays were coming they were sending those kids back. We are putting these kids back in the same environment.

You talked about money. You talked about the \$5 million you requested. You will not go anywhere with that. That is like a drop in the bucket. I am certainly not an expert like you, and trust me, I am not trying to be. I respect what you are trying to do. I bet you get frustrated.

Centre d'expertise Marie-Vincent approached me to do some work for them. They are frustrated, for example, at what happens when someone is charged and then gets out of jail. The person is told that he cannot be 500 metres from the park or half a mile from the school, but then he goes somewhere else. You do not have enough people, and kids are suffering tremendously.

Senator Munson brought up some great points, as did Senator Nancy Ruth and Senator Brazeau. We cannot keep talking about it. We have to do something about it.

Mr. Sullivan: I agree. Regarding the \$5 million, I am under no illusions about where the money will go. We hoped, given the speed with which that money came forward and given the economic times, that we could help some communities start a centre. I do not know the answer to the senator's question about how to get more kids to come forward. A lot more work needs to be done. For those kids who do come forward, or for someone who comes forward on their behalf, or for those whose images we find, we need to do much better for them. We know what happens when we do not: the rates of young people who are sexually abused, those involved in the sex trade, the levels of teenage pregnancy, sexual promiscuity, alcohol abuse and runaways. We know the costs of that in Canada are in the billions of dollars.

We believe the CACs can provide a huge benefit for kids who come forward and can save their lives in some ways, by changing their path. The traditional process is not victim-friendly. We have wonderful people working in the system — wonderful police officers, Crowns and judges — but it is still not a victim-friendly process. We need to provide supports around that. The CACs in Edmonton, for example, have a series of volunteers who work

d'argent pour ceux qui militent en faveur des droits des enfants. Et dans 10 ans, nous serons encore ici à parler des mêmes problèmes.

Je respecte ce que vous faites. Je ne critique ni votre bureau ni le gouvernement, mais je suis sûr que, dans 10 ans, nous serons encore là à discuter des mêmes problèmes. On n'arrête pas de dire qu'on va faire quelque chose, mais en attendant, le problème prend de l'ampleur. Nous avons fait des pas importants, mais en attendant, ce sont les enfants qui écopent lorsqu'on les renvoie auprès de leur beau-père ou de leur père. C'est frustrant de voir qu'on en parle mais que, dans la réalité, il ne se passe pas grand-chose.

Je me suis rendu dans une école à Noël. Il y avait 77 enfants. On m'a dit que je ne pouvais pas prendre une photo avec 11 d'entre eux. Quand j'ai demandé pourquoi, on m'a répondu que les vacances de Noël étaient proches et qu'ils allaient renvoyer ces enfants chez eux. Autrement dit, on les remplaçait dans le même environnement.

Vous avez parlé d'argent. Vous demandez environ 5 millions de dollars. Vous n'irez pas loin avec ça. C'est une goutte d'eau dans l'océan. Je ne suis pas un expert comme vous, et croyez-moi, je ne cherche pas à me faire passer pour tel. Je respecte ce que vous faites, mais tout cela doit vous frustrer énormément.

Le Centre d'expertise Marie-Vincent m'a demandé de faire du travail pour eux. Ils sont frustrés, par exemple, quand ils voient un délinquant sortir de prison. Celui-ci n'a pas le droit de se trouver à moins de 500 mètres du parc ou à moins d'un demi-mille de l'école, mais il va ailleurs. Vous n'avez pas assez de personnel, et ce sont les enfants qui en pâtissent.

Le sénateur Munson a soulevé une question très intéressante, tout comme le sénateur Nancy Ruth et le sénateur Brazeau. On ne peut pas parler de tout ça éternellement, il faut faire quelque chose.

M. Sullivan : Je suis d'accord avec vous. En ce qui concerne ces 5 millions de dollars, je sais parfaitement où ils vont aller. Nous espérons, étant donné que nous avons reçu cette somme assez rapidement et que le ralentissement économique se poursuit, que nous aiderions certaines collectivités à ouvrir un centre. Je ne sais pas comment répondre à la question du sénateur sur la façon d'encourager les enfants à dénoncer les agressions dont ils sont victimes. Il y a encore beaucoup de travail à faire à ce niveau-là. Pour les enfants qui sont prêts à le faire, ou qui se font représenter par quelqu'un, ou pour ces enfants dont nous découvrons des images sur Internet, pour ceux-là, donc, nous devons faire beaucoup plus que ce que nous faisons actuellement. Si nous ne le faisons pas, nous savons ce qui arrivera : de plus en plus de jeunes seront exploités sexuellement ou seront victimes du commerce sexuel, le taux de grossesse chez les adolescentes augmentera, de même que la promiscuité sexuelle, l'alcoolisme et les fugues. Et au Canada, tout cela se chiffre en milliards de dollars.

Nous estimons que les CAE peuvent jouer un rôle très précieux auprès des enfants et qu'ils peuvent même les sauver, en quelque sorte, en modifiant leur trajectoire. Le processus conventionnel est dur pour les victimes. Certes, il y a des gens extraordinaires qui travaillent dans le système — des agents de police, des procureurs de la Couronne et des juges —, mais le processus reste très dur pour les victimes. Nous devons donc leur offrir des services

with the parents. If mom is taking their child home, his dad's been arrested and she is feeling stressed and has no one to talk to, volunteers at the centre will support her. We know that if we send the child home with a mother who is stressed out, it will not help the child. We need to do more for the entire family. Senators play a role in that.

Senator Mitchell: I am interested in both before and after the court case. Others also talked about that. Much of our debate about crime now is about being soft on crime or hard on crime, which completely and utterly distracts us from solving crime to the extent it can be solved. If we want to get tough on crime, we should get tough on poverty and on child sexual abuse. Many of those victims who do not become survivors end up becoming criminals, as you have suggested. We could probably have a huge impact, quite apart from having an obligation to help those children and young people.

The government has cut the National Crime Prevention Centre from about \$60 million to \$19 million; it has cut it by two thirds. That is crime prevention. Are you aware of that program and other programs that have been cut?

Mr. Sullivan: I am certainly aware of the program. I was not aware that it had been cut.

Senator Mitchell: That is crime prevention. That is really disconcerting. I want to emphasize that.

Have you got specific crime prevention programs that in a perfect world, if you were prime minister, you would implement tomorrow?

Mr. Sullivan: I would not want to pass us off as crime prevention experts. I am certainly familiar with the work of the National Crime Prevention Centre. I know Dr. Irvin Waller, whom you may know from this community, who has done a lot of work on what works internationally, a number of programs, but I would not want to pretend I have any special knowledge. Unfortunately, most of my work has come at the back end of the system. In this area, Cybertip.ca, run through the Canadian Center for Child Protection in Manitoba, has a wealth of information available on its website for families and parents on how to protect and how to talk to your kids about these things. Much good work is being done.

The RCMP has a section that tries to engage youth in some of these discussions. A lot of good work is being done, but I would not want to pretend to be an expert on it.

Senator Mitchell: On the other side, which is what happens to a child after they have been abused or exploited, I just met with Glori Meldrum from Little Warriors, quite a remarkable person who has developed a remarkable program, privately and without a great deal of help. She makes the point that it is almost

d'appui. Les CAE d'Edmonton, par exemple, ont un groupe de bénévoles qui travaillent avec les parents. Lorsque la mère doit ramener son enfant à la maison après que le père a été arrêté, et qu'elle se sent seule et stressée, nous avons des bénévoles pour lui venir en aide. Nous savons en effet que si l'enfant rentre à la maison avec une mère stressée, cela ne l'aidera pas. C'est donc toute la famille qu'il faut aider. En tant que sénateurs, vous pouvez jouer un rôle.

Le sénateur Mitchell : Ce qui m'intéresse, c'est à la fois avant et après le procès. D'autres sénateurs en ont également parlé. Trop souvent, dans les débats sur la question, on se contente d'opposer laxisme à répression, ce qui empêche de trouver de vraies solutions pour lutter contre la criminalité. Si nous voulons mener une lutte impitoyable contre la criminalité, nous devons aussi mener une lutte impitoyable contre la pauvreté et l'exploitation sexuelle des enfants. Comme vous l'avez dit, bon nombre des victimes qui ne parviennent pas à régler leurs problèmes finissent par devenir des criminels. Vous pourriez avoir un impact considérable, outre le fait que vous avez l'obligation d'aider ces enfants et ces jeunes.

Le gouvernement a réduit le budget du Centre national de prévention du crime de 60 à 19 millions de dollars, soit une réduction des deux tiers. C'est ça la prévention. Saviez-vous que le budget de ce programme et celui d'autres programmes avaient été réduits?

M. Sullivan : Je sais bien sûr que ce programme existe, mais je ne savais pas que son budget avait été réduit.

Le sénateur Mitchell : C'est ça la prévention du crime. C'est vraiment déconcertant, et je tenais à le souligner.

Si vous étiez premier ministre, y a-t-il des programmes de prévention du crime particulièrement efficaces que vous adopteriez immédiatement?

M. Sullivan : Loin de moi l'idée de me faire passer pour un expert en prévention du crime. Je suis toutefois assez bien informé de ce que fait le Centre national de prévention du crime. M. Irvin Waller, que vous connaissez peut-être, a fait beaucoup de recherches sur les programmes qui marchent dans les autres pays, mais je ne prétends pas être spécialiste en la matière. Malheureusement, la majeure partie de mon travail se fait à l'autre extrémité du système. À ce propos, Cybertip.ca, qui est administré par le Centre canadien de protection de l'enfance, au Manitoba, met à la disposition des familles et des parents une foule de renseignements sur son site Web, notamment sur la façon de protéger vos enfants et de leur parler de toutes ces choses. Tout cela est excellent.

Par ailleurs, une unité de la GRC a pour rôle d'essayer de faire participer les jeunes à ce genre de discussions. Il y a donc déjà d'excellentes choses qui se font, mais je ne suis pas un expert en la matière.

Le sénateur Mitchell : Après la prévention, parlons maintenant des services disponibles après que l'enfant a été exploité sexuellement. J'ai récemment rencontré Glori Meldrum, de Little Warriors, et cette personne tout à fait remarquable a mis sur pied un programme extraordinaire, dans le privé, et sans

impossible to find real programs, once a court case is over. We have been talking around that. You have been mentioning these community groups, CACs. Are there any other programs that you would implement if you were prime minister?

Mr. Sullivan: There are some individual programs — for example, the Boost centre in Toronto. You will forgive me; I do not remember the acronym. I can certainly provide that to you. The Hospital for Sick Children in Toronto has SCAN, the Suspected Child Abuse and Neglect Program, which has done good work. In a different aspect of child exploitation, you might have heard from the witnesses about the Little Sisters program in Winnipeg that runs a shelter for young Aboriginal women involved in the sex trade.

A number of great programs are being run across the country. There is no network of them. There is not much dialogue between them. For example, in the victim services world, one of the biggest challenges is making sure victims know what services exist when they need them. That is about our office, about police-based victim services and certainly about child abuse. If you make it hard for people to access services, they will give up. That is why these CACs can work with the children. I learned about Little Warriors through the Zebra Centre in Edmonton. They know of each other and have created a network so that there is a seamless delivery of services. Certainly, it is a big challenge to find services for any victim after a court process.

The Chair: I have one follow-up question. Your evidence goes to the known victim going through a process and getting services there. Have you given any thought or do you have any statistics on what I call front-end loading, finding the victims at an earlier point by using schools, health services, hospitals, family associations or whatever, or are your services basically at the point of public awareness by virtue of a charge?

Mr. Sullivan: For the services we offer to victims, any victim at any stage of the process can come. Sometimes victims are looking for information or a service in their community. For example, for most of the victim compensation programs, there does not have to be a conviction. We can help victims at any stage find those services.

When I was in Niagara, we had an event for the local CAC there. From the college, the dental hygienists class had come because they had just heard from a forensic dental expert who is teaching them to identify signs of abuse in children, which is something I had never really thought of.

beaucoup d'aide de l'extérieur. Selon elle, il est pratiquement impossible de trouver des programmes appropriés une fois que le procès est terminé. Nous en avons déjà parlé. Vous avez donné l'exemple de ces groupes communautaires, les CAE. Y a-t-il d'autres programmes que vous mettriez en place si vous étiez premier ministre?

M. Sullivan : Il y a des programmes isolés, comme celui du centre Boost, à Toronto. Excusez-moi, je ne me souviens plus du sigle, mais je vous ferai parvenir ce renseignement plus tard, si vous le désirez. L'hôpital des enfants malades de Toronto a mis en place le programme SCAN, Suspected Child Abuse and Neglect Program, qui marche bien. À propos d'un autre aspect de l'exploitation sexuelle des enfants, des témoins vous ont peut-être parlé du programme Little Sisters, à Winnipeg, qui gère un foyer pour les jeunes femmes autochtones qui ont été victimes du commerce sexuel.

Il existe donc des programmes remarquables dans notre pays, mais ils fonctionnent chacun de leur côté, sans beaucoup de collaboration, car il n'y a pas de réseau en place. Par exemple, dans le domaine des services aux victimes, l'une des plus grosses difficultés est de s'assurer que les victimes savent à quel service s'adresser le jour où elles en ont besoin. C'est le rôle de notre bureau et des services offerts par la police, surtout en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants. S'il est difficile, pour les victimes, de trouver les services dont elles ont besoin, elles y renoncent. C'est la raison pour laquelle les CAE arrivent à travailler avec les enfants. J'ai entendu parler de Little Warriors par l'intermédiaire du Zebra Centre d'Edmonton. Ils sont en contact et ont mis en place une sorte de réseau, afin que la prestation des services se fasse sans accroc. Mais je sais que, pour la victime, c'est toujours difficile de savoir à quel service s'adresser une fois le procès terminé.

Le président : J'aimerais poser une question complémentaire. Vous nous avez parlé des services à offrir aux victimes qui sont connues, qui sont passées par la procédure judiciaire. Avez-vous des statistiques sur la première étape en amont, c'est-à-dire comment retrouver plus rapidement les victimes en s'adressant aux écoles, aux services de santé, aux hôpitaux, aux associations familiales ou quoi que ce soit, ou bien est-ce que vos services ne sont accessibles aux victimes que lorsqu'une accusation a été portée?

M. Sullivan : Pour ce qui est des services que nous offrons, toute victime peut s'en prévaloir, à n'importe quelle étape du processus. Parfois, les victimes recherchent des informations ou un service dans leur collectivité. Par exemple, pour la plupart des programmes d'indemnisation des victimes, il n'est pas indispensable que l'inculpé ait été condamné. Nous pouvons donc aider les victimes à trouver les services dont elles ont besoin, et ce, à n'importe quel moment.

Quand j'étais à Niagara, une activité a été organisée pour le CAE local. Des étudiants en hygiène dentaire étaient venus du collège pour parler d'un spécialiste en odontostomatologie qui leur apprenait à repérer les signes de maltraitance chez les enfants, et je n'avais jamais entendu parler de cela avant.

A young lady came to us who had been sexually abused by a neighbour when she was younger. The only reason she came forward was that the next day they had a talk about it in their health sex education class to the effect that if you are a victim you should do this. There are many opportunities for the schools and the medical profession to help identify these kids much sooner.

Our system is not very victim-friendly, but if there are opportunities to prevent the abuse at a much sooner point, these are excellent initiatives to follow.

The Chair: Mr. Sullivan, Ms. Taché, thank you for coming and providing us with this information. You said there were some other things you wanted to review. Please forward those to the clerk.

As these proceedings are likely to be televised, I trust this occasion will give the Canadian public some opportunity to know about the Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime and provide a forum for you to let your services be known more broadly across Canada.

Senators, our next witnesses are Professor Benjamin Perrin, who comes to us from British Columbia by video conference and who is Assistant Professor at the Faculty of Law of the University of British Columbia; and, with us in the room, Michael Maidment, Area Director, Public Relations and Development, Federal Government Liaison Officer, Salvation Army.

Benjamin Perrin, Assistant Professor, Faculty of Law, University of British Columbia, as an individual: Thank you very much. I appreciate the opportunity to join you via video conference. Given the short notice to attend, this is the best way to make it happen. I appreciate your indulgence.

My primary point of discussion today will relate to a particular form of child sexual exploitation, now known as human trafficking or trafficking of persons. This is my primary area of research. I am currently completing a national study on Canada's involvement in human trafficking that includes both adult and child victims. Today I will be focusing on some of my serious concerns as a result of completing this research study.

The study will be released in October 2010 as a book entitled *Journey of Injustice: Canada's Underground World of Human Trafficking*. The study is based on over 60 interviews with individuals in eight cities across Canada. These include police officers on the front lines, social service workers and others who have direct first-hand knowledge of cases of human trafficking in Canada. Many of the witnesses that you have called are people with whom I have met personally. I have visited their safe houses, shelters and police stations in order to come to a better knowledge of this problem. Additionally, Access to Information requests form a key part of the study.

Une jeune femme est venue nous voir. Elle avait été exploitée sexuellement par un voisin lorsqu'elle était plus jeune. Si elle est venue nous voir, c'est parce que la veille, le professeur en avait parlé au cours d'éducation sexuelle et avait dit que, si vous êtes victime de quoi que ce soit, voilà ce qu'il faut faire. Il y a donc toutes sortes de moyens qu'on peut prendre, avec les écoles et avec la profession médicale, pour repérer ces enfants beaucoup plus tôt.

Encore une fois, notre système n'est pas très favorable aux victimes, mais s'il existe des moyens d'intervenir plus rapidement pour empêcher ces abus, il faut savoir les prendre.

Le président : Monsieur Sullivan, madame Taché, je vous remercie d'avoir comparu devant notre comité et de nous avoir communiqué toutes ces informations. Je vous invite à transmettre au greffier les renseignements que vous devez vérifier.

Comme notre réunion va sans doute être retransmise à la télévision, la population canadienne aura l'occasion d'en savoir un peu plus sur les activités du Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. Notre comité aura donc été pour vous une sorte de tribune, pour mieux faire connaître vos activités.

Chers collègues, nous accueillons maintenant le professeur Benjamin Perrin, qui va s'adresser à nous par vidéoconférence, à partir de la Colombie-Britannique. M. Perrin est professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Colombie-Britannique. Nous accueillons également parmi nous, ici à Ottawa, Michael Maidment, directeur de secteur, Relations publiques et Développement, agent de liaison avec le gouvernement fédéral, Armée du Salut.

Benjamin Perrin, professeur adjoint, Faculté de droit, Université de Colombie-Britannique, à titre personnel : Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître. Je suis heureux de pouvoir m'adresser à vous par vidéoconférence. C'est sans doute la meilleure solution, vu le court préavis que nous avons.

Je vais surtout vous parler aujourd'hui d'une forme particulière de l'exploitation sexuelle des enfants qu'on appelle la traite des personnes. C'est là le thème central de ma recherche. Je suis en train de mettre la dernière main à une étude nationale sur l'implication du Canada dans le trafic des personnes, qu'il s'agisse d'adultes ou d'enfants. Je vais donc vous parler essentiellement des résultats de cette recherche et des raisons que nous avons de nous inquiéter.

L'étude sera publiée en octobre 2010, sous la forme d'un livre intitulé *Journey of Injustice : Canada's Underground World of Human Trafficking*. Elle est basée sur 60 entrevues réalisées dans huit villes du Canada auprès d'agents de police en première ligne, de travailleurs sociaux et d'autres personnes qui ont une connaissance directe de cas de traite d'êtres humains. Bon nombre des témoins que vous avez entendus sont des gens que j'ai rencontrés personnellement. Je me suis rendu dans des foyers, des maisons d'accueil et des services de police afin de bien comprendre la nature du problème. L'étude se fonde également sur un grand nombre de réponses à des demandes adressées au Bureau de l'accès à l'information.

I will start by referring the committee to the August 2008 report of Criminal Intelligence Service Canada, CISC, entitled *Organized Crime and Domestic Trafficking in Persons in Canada*. The findings in the document are overwhelmingly supported by our research study and paint a very bleak and alarming picture. The study released by CISC is, in my view, equivalent to a 911 call to law enforcement agencies across the country.

Among other things, this very alarming strategic intelligence brief states that girls as young as 12 are being actively recruited and subjected to sexual exploitation. Human trafficking in the federal policy world has been understood to largely affect foreign nationals. This 2008 report by CISC is one of the first national recognitions of domestic sex trafficking, that is, with Canadian victims. The Standing Committee on the Status of Women of the House of Commons also identified this as a concern in its 2007 report, *Turning Outrage into Action to Address Trafficking for the Purpose of Sexual Exploitation in Canada*. While some steps have been taken to prevent the problem of child sex trafficking in Canada, unfortunately much more is needed. You heard from Steve Sullivan a moment ago, the Federal Ombudsman for Victims of Crime. I am very supportive of the recommendations in his important report.

Before turning the floor over to the other speaker and questions, I will focus on the three Ps, which is the traditional framework under international law under which we consider the problem of sex trafficking.

First, with respect to the prosecution of traffickers, based on our findings, which we frequently update with law enforcement across the country, there have been five convictions for the offence of human trafficking under the Criminal Code; that offence came into force in November of 2005. Two notable cases that involved child trafficking are that of Imani Nakpangi, the first convicted human trafficker in Canada, and Michael Lennox Mark from the Montreal area.

I understand that Bill C-268 is not part of the committee's study, but I will briefly mention it. It has been approved by the House of Commons and will provide for mandatory minimum sentences for child trafficking. This bill is desperately needed to ensure traffickers of children are held accountable in Canada.

In the most egregious example I can provide you to demonstrate the need, Michael Lennox Marc was convicted in Montreal on a guilty plea for sex trafficking and forced prostitution of a 17-year-old Canadian girl. He was sentenced to two years imprisonment. Because of two-for-one credit for pretrial custody, his sentence disappeared and he was released from detention within one week of being convicted. It does not surprise me at all to hear that his 17-year-old victim was uninterested in giving a victim impact statement in court after such an egregious sentence was handed down.

J'aimerais tout d'abord attirer votre attention sur le rapport publié en août 2008 par le Service canadien de renseignements criminels, le SCRC, intitulé *Le crime organisé et la traite intérieure des personnes au Canada*. Les conclusions de ce rapport rejoignent dans la très grande majorité celles de notre étude et brossent un tableau extrêmement inquiétant de la situation. Le rapport du SCRC est à mon avis l'équivalent d'un appel 911 à tous les responsables de l'application de la loi au Canada.

Ce rapport extrêmement alarmant du SCRC indique, entre autres, que des jeunes filles de 12 ans sont recrutées pour être ensuite soumises à l'exploitation sexuelle. Dans les politiques fédérales, il n'est généralement question que de la traite de ressortissants étrangers. Le rapport de 2008 du SCRC est l'un des premiers rapports officiels à reconnaître que ce problème fait également des victimes canadiennes. Le Comité permanent de la Chambre des communes de la condition féminine a également fait état de ce problème dans son rapport de 2007, intitulé *De l'indignation à l'action pour contrer la traite à des fins d'exploitation sexuelle au Canada*. Des mesures ont été prises pour lutter contre la traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle au Canada, mais c'est loin d'être suffisant. Vous avez entendu tout à l'heure le témoignage de Steve Sullivan, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels. J'appuie vivement les recommandations de son excellent rapport.

Avant de laisser la parole au témoin suivant et de répondre à vos questions, j'aimerais vous parler des trois P qui, en droit international, sont le cadre dans lequel on aborde traditionnellement le problème de la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle.

Premièrement, en ce qui concerne la poursuite des trafiquants, je constate, d'après les données dont je dispose et que j'actualise régulièrement auprès des services de police du Canada, qu'il y a eu cinq condamnations pour traite de personnes en vertu du Code criminel depuis que cette infraction est entrée en vigueur en novembre 2005. Dans les deux cas les plus importants, il s'agissait d'Imani Nakpangi, le premier à être condamné pour traite de personnes au Canada, et de Michael Lennox Mark, de la région de Montréal.

Je ne pense pas que le projet de loi C-268 fasse partie de votre étude, mais je vais quand même en parler brièvement. Il a été adopté par la Chambre des communes et permettra d'imposer des peines minimales obligatoires dans les cas de traite d'enfants. C'est un projet de loi dont on a grand besoin pour obliger les trafiquants d'enfants à rendre compte de leurs actes au Canada.

Dans le cas le plus choquant que je puisse vous citer pour démontrer la nécessité d'adopter ce projet de loi, Michael Lennox Mark a été condamné à Montréal après un plaidoyer de culpabilité pour traite et prostitution forcée d'une jeune Canadienne de 17 ans. Il a été condamné à deux ans d'emprisonnement. Étant donné que le temps de détention avant le procès compte double, il ne lui restait plus de prison à faire et il a donc été libéré dans la semaine qui a suivi sa condamnation. Je n'ai pas du tout été étonné d'apprendre que sa victime de 17 ans avait refusé de faire une déclaration de la victime, après une sentence aussi scandaleuse.

The need for children to be protected from those who would prey upon them is by far our most important and pressing need. If traffickers are not convicted, they are at liberty to continue preying on vulnerable children.

Another issue related to the prosecution of traffickers deals with the prosecution of what are often referred to as johns or purchasers of commercial sex acts. While the Criminal Code establishes mandatory minimum sentences for men, primarily, who would pay to sexually exploit underage girls, our experience is that there are insufficient resources to do this, and there are a very low number of convictions of men who are paying to abuse children who are exploited in the sex trade, be they victims of human trafficking or sexually exploited youths who are providing sex acts for food, shelter, clothing, drugs or other purposes.

The second major area I want to focus on is the protection of victims of child sex trafficking. There is no comprehensive network in Canada today to assist victims in child sex trafficking. The examples are few and far between of good and effective programs that are available and operating today to assist the victims of child sex trafficking.

You have been referred to the Little Sisters safe house in Winnipeg. I had the chance to visit the safe house and meet some of the young girls getting help there. It is a wonderful example of a community responding to this need, but it is also an example of a good idea not being enough. This shelter has only six beds. It is the only Aboriginal-operated First Nations shelter for sexually exploited First Nations youth in the province of Manitoba, and it has six beds. They have had to turn away over 100 children who wanted help, who wanted to be off the streets.

This summer, on the day that I arrived to participate in the Assembly of Manitoba Chiefs conference on preventing child sexual exploitation, the funeral for Cherisse Houle was held. Cherisse is a young Aboriginal girl who was found face down in a ditch at a construction site. She is only one of the many murdered and missing Aboriginal women and youth who are falling prey to predators who are exploiting them, be they under the control of traffickers or not.

I want to emphasize that it is not only First Nations youth about whom we should be concerned. We have tracked cases of human trafficking that involve other vulnerable communities and groups. Particularly of concern are children, youth and women who are in the child protection system or, as they grow out of that system, in women's shelters and drop-in centres. Traffickers prey on these shelters. They know where they are, and in several cases they have literally circled the block waiting for girls and women to come out in order to recruit them into further exploitation, often using

Le plus urgent, c'est de protéger les enfants contre ces prédateurs. Tant qu'ils ne sont pas condamnés, ils continuent librement à chercher de nouvelles proies.

Toujours au sujet de la poursuite des trafiquants, il faut examiner la question des acheteurs de services sexuels. Le Code criminel prévoit des peines minimales obligatoires pour les hommes, puisqu'ils sont la majorité, qui paient pour exploiter sexuellement des jeunes filles mineures, mais nous avons constaté qu'il n'y avait pas assez de ressources pour faire appliquer ces dispositions, et que très peu d'hommes sont condamnés, que les victimes soient des victimes de la traite de personnes ou des jeunes exploitées sexuellement qui vendent des services sexuels en échange de nourriture, d'un abri, de vêtements ou de drogue, entre autres.

J'aimerais maintenant vous parler de la protection des victimes de la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle. Il n'existe pas de réseau bien organisé au Canada des divers services offerts aux enfants victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Nous n'avons que quelques cas isolés de programmes efficaces, qui marchent bien et qui aident ces enfants.

Vous avez parlé de la maison d'accueil Little Sisters de Winnipeg. J'ai eu la chance de pouvoir m'y rendre et de rencontrer des jeunes filles qui y avaient trouvé refuge. C'est un exemple extraordinaire d'une collectivité qui essaie de répondre à un besoin, mais c'est aussi l'exemple d'une bonne idée pour laquelle on manque cruellement de ressources. Le foyer n'a que six lits. C'est, dans tout le Manitoba, le seul foyer géré par des Premières nations pour des jeunes Autochtones exploitées sexuellement, et il n'a que six lits. Ils ont dû refuser plus de 100 enfants qui avaient besoin d'aide, qui ne voulaient plus vivre dans la rue.

L'été dernier, je suis allé assister à une conférence de l'Assemblée des chefs du Manitoba sur la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, et le jour de mon arrivée était aussi celui des funérailles de Cherisse Houle. Cherisse était une jeune Autochtone qu'on avait retrouvée allongée sur le ventre dans un fossé, près d'un chantier de construction. Ce n'est malheureusement qu'un cas parmi bien d'autres, où des jeunes filles et des femmes autochtones deviennent les victimes de prédateurs qui les exploitent, sous le contrôle ou non de trafiquants.

Les jeunes femmes des Premières nations ne sont pas le seul groupe dont nous devrions nous préoccuper. Nous avons découvert des cas de traite de personnes où les victimes étaient issues d'autres collectivités ou groupes vulnérables. Il y a notamment les fillettes, les jeunes filles et les femmes qui sont actuellement prises en charge par le système de protection de l'enfance et qui, au fur et à mesure qu'elles en sortent, se retrouvent dans des foyers et des haltes d'accueil pour les femmes. Les trafiquants traquent les proies qui se réfugient dans ces foyers.

narcotics or force. In other instances, they use manipulation, portraying themselves to these people who have had no home as a boyfriend who would provide them with a new future.

The last area I will mention before concluding my remarks is prevention. The stories to be told across Canada are isolated examples of effective prevention programs that are by no means systematic. An excellent example that the committee is no doubt aware of is the program run out of Quebec referred to as "Cinderella's Silence." This program launched in 2002 is targeted at youth in the province between the ages of 12 and 18. Again, the ages here should surprise and shock us, but absolutely there is need for prevention at that age.

In the province of British Columbia, where I currently reside, the RCMP has had to send out public warnings to parents about child sexual exploitation. This is a quote from the North Vancouver RCMP that was released June 16, 2009. As schools were concluding for the summer, the RCMP put out this warning to parents:

Many of these at risk youths have been recruited by a North Vancouver ring of pimps and drug traffickers. These girls are being exploited through the use of Craigslist to advertise their sexual services that are then arranged for hotels. The pimps are using violence or the threat of violence to control the girls.

This is one example where raising awareness and education for parents and youth is necessary. The simple reason for this is that pimps and traffickers know no vulnerability that they are unwilling to exploit. We have seen girls from middle-class families who have simply run away from home or who have had problems with their parents who have been targeted by human traffickers and sold for sex on Craigslist, in some cases while still living at home with their families; in other cases they have been encouraged to run away and have been subjected to ongoing sexual exploitation.

The national study we are completing raises an absolute litany of concerns. I am very encouraged to see the committee devoting efforts to this topic. It is absolutely critical.

The final point is a word of caution. The predators who prey on children know no geographical borders. Those who prey on child victims of child sexual exploitation in Canada all too frequently travel abroad. Studies done in the United States of convicted child sex tourists, or travelling sex offenders, have found that they do not leave those crimes at the border but abuse children when they return home.

Ils savent qui elles sont, et, dans plusieurs cas, ils ont littéralement encerclé le pâté de maisons pour attendre la sortie des jeunes filles et des femmes afin de les entraîner, par la force ou en leur offrant de la drogue, dans leur réseau d'exploitation sexuelle. Dans d'autres cas, ils manipulent ces femmes qui n'ont souvent pas de logement en se présentant comme le petit ami qui pourrait leur offrir un bel avenir.

J'aimerais conclure mon intervention en vous parlant de la prévention. Au Canada, nous n'avons que quelques exemples isolés de programmes de prévention efficaces, qui sont loin d'être systématiques. Un excellent exemple en est « Le silence de Cendrillon », qui est géré à partir de Montréal et dont votre comité a sans doute entendu parler. Ce programme, qui a vu le jour en 2002, s'adresse aux adolescentes de la province âgées de 12 à 18 ans. Cette tranche d'âge vous surprend sans doute, mais je peux vous dire qu'il est absolument nécessaire de faire de la prévention à cet âge-là.

En Colombie-Britannique, où j'habite en ce moment, la GRC a dû publiquement mettre en garde les parents contre le problème de l'exploitation sexuelle des enfants. Je vais vous citer un extrait de l'avis que la GRC de Vancouver-Nord a émis le 16 juin 2009. À l'approche de la fin de l'année scolaire, voici ce que la GRC a jugé bon d'envoyer aux parents :

Un grand nombre de ces jeunes filles à risque ont été recrutées par un réseau de proxénètes et de trafiquants de drogue de Vancouver-Nord. Elles sont forcées d'offrir des services sexuels au moyen de la Craigslist, et les rencontres sont ensuite arrangées dans des hôtels. Les proxénètes ont recours à la violence ou à des menaces de violence pour contrôler les filles.

C'est un exemple qui montre combien il est nécessaire de sensibiliser et d'éduquer les parents et les adolescents. Les proxénètes et les trafiquants n'ont qu'une idée en tête : exploiter la vulnérabilité de leurs futures victimes. Nous avons vu des cas de jeunes filles de la classe moyenne qui avaient simplement fait une fugue ou qui avaient des problèmes avec leurs parents, mais qui ont été ciblées par des trafiquants et forcées de vendre des services sexuels sur Craigslist. Dans certains cas, ces jeunes filles continuaient d'habiter avec leur famille, dans d'autres, on les avait encouragées à quitter la maison, après quoi elles avaient été assujetties à une exploitation sexuelle permanente.

L'étude nationale que nous sommes en train de finaliser soulève une litanie de préoccupations. Je me réjouis de voir que votre comité a décidé de s'intéresser sérieusement à cette question. C'est absolument dramatique.

J'aimerais pour terminer vous rappeler que le problème de la traite des enfants transcende les frontières géographiques. Ceux qui se livrent à l'exploitation sexuelle d'enfants au Canada voyagent aussi fréquemment à l'étranger. Selon des études effectuées aux États-Unis sur ceux qui ont été condamnés pour tourisme sexuel avec des enfants, ces gens-là ne cessent pas d'exploiter des enfants quand ils rentrent chez eux.

I encourage the committee to consider that challenge as well. I have a lot more to add on that point if there is interest by the committee. Those are the opening comments I wanted to make to get things started off.

The Chair: Thank you. We will now go to Mr. Maidment.

Michael Maidment, Area Director, Public Relations and Development, Federal Government Liaison Officer, Salvation Army: I would first like to thank you this afternoon for the opportunity to present to you in this way on the issue of sexual exploitation of youth across Canada.

I feel strongly about making a declaration before I start. I used to be a Montreal Canadiens fan when I was a kid and I no longer am. Sitting so close to you, sir, I feel I should declare that. I live in Ottawa.

Senator Demers: Thank goodness you are not a Maple Leafs fan.

Mr. Maidment: I would not go that far.

On a serious topic, I begin by saying that the Salvation Army is committed to being part of the solution in the prevention of sexual exploitation of children in Canada. As the largest non-governmental direct social service provider in Canada, we serve vulnerable and marginalized people in 400 communities across the country. I believe The Salvation Army not only has the capacity and ability to contribute to the prevention of the sexual exploitation of children, we are uniquely positioned to do so.

One thing The Salvation Army is not is a think tank. I do not appear before you this afternoon with research or data on the issue of sexual exploitation. I am certain you have all the necessary academic studies and research data that exhibit both the depth and the complexities related to this issue. I am here this afternoon to talk to you about the solution.

Last week, I attended a meeting of the Committee against the Commercial Sexual Exploitation of Children and Youth chaired by Senator Dallaire. I was struck by a comment that former Senator Pearson made. She said, "It is time for implementation, implementation, implementation." That comment stuck with me through the weekend as I prepared my remarks for this morning. While the research data is essential in understanding the root causes of sexual exploitation, I believe Canada needs to shift focus from understanding the issue to the implementation and prevention phase.

The Salvation Army has seen first-hand the complexities surrounding the sexual exploitation of children. In many cases, there are underlying causes that create an opportunity for sexual exploitation to occur. Poverty, homelessness and alcohol and drug abuse are common factors in motivating sexual exploitation. Sex is regularly traded for basic needs such as shelter, food and transportation.

J'encourage donc votre comité à examiner également cet aspect de la question. J'en aurais beaucoup à dire là-dessus, si cela vous intéresse. Voilà donc les remarques liminaires que je voulais faire pour alimenter la discussion.

Le président : Merci beaucoup. Nous allons maintenant écouter M. Maidment.

Michael Maidment, directeur de secteur, Relations publiques et Développement, agent de liaison avec le gouvernement fédéral, Armée du Salut : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous sur la question de l'exploitation sexuelle des jeunes au Canada.

Je tiens absolument à vous dire, avant de commencer, que j'étais jadis un supporter des Canadiens de Montréal, quand j'étais enfant. Comme je suis assis tout à côté de vous, monsieur le sénateur, je me sens obligé de le déclarer. J'habite à Ottawa.

Le sénateur Demers : Heureusement que vous n'êtes pas un supporter des Maple Leafs.

M. Maidment : Je n'irais pas jusque-là.

Soyons sérieux. J'aimerais vous dire pour commencer que l'Armée du Salut s'est fermement engagée dans la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. Nous sommes le premier fournisseur non gouvernemental de services sociaux directs au Canada, et, à ce titre, nous venons en aide aux personnes vulnérables et marginalisées de 400 collectivités du Canada. L'Armée du Salut, j'en suis convaincu, a la capacité de contribuer à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants, et elle est aussi particulièrement bien placée pour le faire.

Par contre, je vous dirai d'emblée que l'Armée du Salut n'est pas une cellule de réflexion. Je ne témoigne pas devant vous cet après-midi avec des études et des données sur l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. Je suis sûr que vous avez accès à toutes les études et recherches universitaires dont vous avez besoin pour bien comprendre la complexité de ce problème. J'aimerais donc cet après-midi vous parler de solutions.

La semaine dernière, j'ai assisté à une réunion du Comité contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes à des fins commerciales, qui est présidé par le sénateur Dallaire. J'ai été frappé par une observation de l'ancien sénateur Pearson. Elle a dit en effet « il faut agir, agir, agir ». J'y ai repensé pendant tout le week-end, alors que je préparais mon témoignage de ce matin. Il est vrai que les études sont indispensables pour bien comprendre les causes profondes de l'exploitation sexuelle, mais je suis convaincu que le Canada doit privilégier dorénavant, non plus l'étude du problème, mais plutôt l'action et la prévention.

L'Armée du Salut est en mesure d'observer de près les complexités qui caractérisent l'exploitation sexuelle des enfants. Très souvent, il y a des causes sous-jacentes qui accroissent la vulnérabilité à l'exploitation sexuelle. La pauvreté, l'absence d'un toit et l'abus de drogues et d'alcool sont des facteurs qui favorisent souvent l'exploitation sexuelle. Les services sexuels sont généralement échangés contre des choses aussi élémentaires qu'un abri, de la nourriture et un moyen de transport.

Two years ago in the province of Manitoba, Salvation Army staff discovered a nine-year-old girl who was being sold for sex by her mother to fund her mother's alcohol and drug habit. While this is certainly an extremely shocking case of sexual exploitation, there are many other examples of sex being traded for a meal or for a place to sleep. The Salvation Army believes that appropriately addressing the issues of poverty and homelessness would have a profound impact on the prevention of sexual exploitation of children in Canada. A national poverty-reduction strategy would not only help millions of Canadians who live in poverty, it would have a direct impact on the reduction of the sexual exploitation of children.

Education is also at the root of exploitation in several different ways. First, we have seen many cases of sexual exploitation where the children involved perceive that the trading of sex for shelter, food, clothing or other commodities is an acceptable means of obtaining the items they require. Most Canadians would assume that children and youth explicitly understand that trading sex is wrong; however, this assumption is incorrect.

The education of children, parents and guardians living in marginalized and vulnerable populations is needed. While The Salvation Army has been focused on educating marginalized children and youth we assist in our programs across Canada on the issue of sexual exploitation, we can reach only a portion of the children affected.

Education initiatives such as adding the issue of sexual exploitation to school curricula may be an effective means to reach as many Canadian children as possible.

Second, on the topic of education, many children and youth choose the path of sexual exploitation because they feel they have no other choice. A 2008 study published by the University of British Columbia School of Nursing indicated that the majority of sexually exploited youth said their communities needed more education, job training and work experience programs. Education is also an integral part of reducing poverty. A national poverty-reduction strategy would most certainly contain education initiatives that could also be part of the sexual exploitation solution.

Last, legislation could also be an effective tool to combat the sexual exploitation of children and youth across Canada. Through our work in the justice and corrections systems, The Salvation Army often sees the victims of sexual exploitation criminalized through the justice system. Criminalizing the

Il y a deux ans, au Manitoba, des employés de l'Armée du Salut ont découvert qu'une fillette de neuf ans avait été vendue pour des services sexuels par sa mère, laquelle cherchait un moyen de financer sa dépendance à l'égard de l'alcool et de la drogue. C'est certainement un cas d'exploitation sexuelle extrêmement choquant, mais je pourrais vous citer beaucoup d'autres exemples où des services sexuels sont échangés contre un repas ou un endroit où dormir. L'Armée du Salut estime que, en prenant les mesures appropriées pour endiguer le problème de la pauvreté et des sans-abri au Canada, nous pourrions contribuer grandement à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté permettrait non seulement d'aider des millions de Canadiens qui vivent dans la pauvreté, mais aussi de prévenir l'exploitation sexuelle des enfants.

L'éducation joue également un rôle essentiel dans ce domaine, et ce, à plusieurs égards. Premièrement, nous avons souvent constaté que les enfants victimes d'exploitation sexuelle considéraient le commerce du sexe en échange d'un abri, de nourriture, de vêtements ou d'autres produits de nécessité comme une façon acceptable de subvenir à leurs propres besoins. La plupart des Canadiens s'imaginent que, pour les enfants et les adolescents, le commerce sexuel est quelque chose de répréhensible; ce n'est pas le cas.

Il faut donc sensibiliser les enfants, les parents et les tuteurs qui appartiennent aux groupes vulnérables et marginalisés de la population. L'Armée du Salut participe activement, dans ses différents programmes au Canada, à la sensibilisation des enfants et des adolescents marginalisés au problème de l'exploitation sexuelle, mais nous ne pouvons rejoindre qu'une partie des enfants touchés par ce problème.

Il serait peut-être souhaitable, parmi les initiatives de sensibilisation, d'inclure le thème de l'exploitation sexuelle dans les programmes scolaires, afin d'atteindre le plus grand nombre possible d'enfants canadiens.

Deuxièmement, toujours en ce qui concerne l'éducation et la sensibilisation, je dois vous dire qu'un grand nombre d'enfants et d'adolescents choisissent d'être exploités sexuellement parce qu'ils pensent qu'ils n'ont pas d'autre choix. Selon une étude publiée en 2008 par l'école des soins infirmiers de l'Université de la Colombie-Britannique, la majorité des adolescents exploités sexuellement estimaient que leur collectivité avait besoin de plus de services de sensibilisation, de formation professionnelle et de formation sur le tas. L'éducation fait partie intégrante de la lutte contre la pauvreté. Une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté doit nécessairement prévoir des initiatives de sensibilisation qui pourraient faire partie d'un dispositif contre l'exploitation sexuelle.

Enfin, la législation est aussi un outil efficace pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents au Canada. Dans ses contacts avec la justice et avec le système correctionnel, l'Armée du Salut a souvent constaté que c'était les victimes de l'exploitation sexuelle qui étaient pénalisées par le système

purchase of sex would place significant focus on those who sexually exploit children and youth.

Conversely, the decriminalization of the sale of sex would prevent the further victimization of children and youth who have been sexually exploited. The average age of entry into prostitution in Canada is 14 years of age. Shifting focus under Canadian law to those who exploit children and youth through the purchase of sex appears to be a prudent direction to take in the fight to end the sexual exploitation of children.

In closing, I would briefly like to reiterate the following points: It is critical that we immediately implement a strategy to prevent the sexual exploitation of children in Canada. Eliminating poverty from our communities across Canada will have a profound impact on this issue and will reduce the sexual exploitation of children.

Education on the issue of sexual exploitation is needed for all Canadians, especially for marginalized and vulnerable children and youth, and that education needs to be embedded in children's curricula. A legislative shift is needed in Canada. Criminalizing the purchase of sex rather than the selling of sex will prevent further victimization of children and youth who have been sexually exploited.

As an organization that stands with vulnerable and marginalized people in 188 countries around the world and 400 communities across Canada, The Salvation Army is already working towards the prevention of the sexual exploitation of youth, and we are not alone. There are hundreds, if not thousands, of other groups working towards the same goal. What we need, however, is the cohesiveness of a national strategy that provides the resources needed to combat the sexual exploitation of children.

Referring back to that meeting last week of the Committee against the Commercial Sexual Exploitation of Children and Youth, Senator Dallaire said implementation is the gauge of political will. That is a very wise statement. On behalf of that nine-year-old Manitoba girl I mentioned earlier who was sold by her mother for money to purchase drugs, I sincerely hope that Canadians can find the political will to prevent the destruction of our children's lives through sexual exploitation.

The Chair: Thank you, Mr. Maidment. I will now go to questions from senators.

Senator Nancy Ruth: Mr. Maidment, just to clarify, a legislative shift is needed in Canada, criminalizing the purchase of sex versus the selling of sex. I have it. Never mind. Go on.

The Chair: Do you not want an expansion of that?

Senator Nancy Ruth: No; I missed one word.

judiciaire. Le fait de criminaliser l'achat de services sexuels permettrait de cibler ceux qui exploitent sexuellement les enfants et les adolescents.

Inversement, la décriminalisation de la vente de services sexuels éviterait de poursuivre des enfants et des adolescents qui ont été exploités sexuellement. L'âge moyen d'entrée dans la prostitution au Canada est de 14 ans. Dans le but de mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants, il serait souhaitable que la loi canadienne mette davantage l'accent sur ceux qui exploitent les enfants et les adolescents dans le but de faire le commerce de services sexuels.

En conclusion, j'aimerais rappeler rapidement les points suivants : il faut sans tarder mettre en vigueur une stratégie visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. L'élimination de la pauvreté au Canada en sera un élément important.

Tous les Canadiens ont besoin d'être sensibilisés à la question de l'exploitation sexuelle de certains groupes de la population, notamment les enfants et les adolescents marginalisés et vulnérables. Cette sensibilisation devrait faire partie des programmes scolaires destinés aux enfants. Il faut repenser complètement notre législation canadienne. C'est en criminalisant l'achat de services sexuels, plutôt que la vente de ces services, qu'on empêchera les victimes de l'exploitation sexuelle de se sentir doublement victimes.

L'organisation que je représente défend les intérêts des personnes vulnérables et marginalisées dans 188 pays du monde et dans 400 collectivités du Canada. L'Armée du Salut fait déjà de la prévention en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des adolescents, et elle n'est pas la seule à le faire. Il y a des centaines, voire des milliers, d'autres groupes qui poursuivent cet objectif. Nous avons toutefois besoin d'une stratégie nationale cohérente, qui nous donnerait les ressources nécessaires pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants.

Pour en revenir à la réunion, la semaine dernière, du Comité contre l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes à des fins commerciales, le sénateur Dallaire a dit qu'on mesurait la volonté d'un gouvernement à l'aune de son action. C'est une observation pleine de sagesse. Au nom de cette fillette de neuf ans du Manitoba dont j'ai parlé tout à l'heure, qui a été vendue par une mère qui avait besoin d'acheter de la drogue, j'espère sincèrement que les Canadiens auront la volonté de décider que le moment est venu de mettre un terme à la destruction de jeunes vies par l'exploitation sexuelle.

Le président : Merci, monsieur Maidment. Nous allons maintenant passer aux questions des sénateurs.

Le sénateur Nancy Ruth : Monsieur Maidment, vous avez bien dit qu'il fallait criminaliser l'achat de services sexuels plutôt que la vente de ces services. Voilà, c'est ça. Je vous en prie, continuez.

Le président : Vous ne voulez pas plus d'explications?

Le sénateur Nancy Ruth : Non, il me manquait seulement un mot.

Senator Mitchell: I was not intending to pursue this, actually, but I do have a question that has been stimulated. I am not a lawyer. I am sure there will be some legal issue before the Charter of Rights and Freedoms since this occurred before the Charter came into effect. However, to follow up on what Senator Nancy Ruth said, why has the purchase of sex not simply been criminalized? What is the hang-up there, or is it not criminal to actually do it? It is criminal to solicit, is it not?

Mr. Perrin: The current laws related to the purchase and sale of sex are different depending on whether an adult or a child is involved. If the person is under the age of 18, the Criminal Code punishes any attempt to pay for sex with that person regardless of where the act takes place. With respect to prostituted persons over the age of 18, it is only in public places generally, and that is what the solicitation laws refer to. I will not get into the broader question about the decriminalization or legalization of the sex trade. That is another can of worms.

I do want to pick up on the concern raised that oftentimes the victims themselves, the children who are being sexually exploited, are subject to the criminal justice system. They are either charged with soliciting if they are on the street, for example, or with other related criminal offences. We really need to be attuned to the fact that these victims are often viewed under the criminal law as perpetrators and in some cases have faced detention or criminal prosecution.

Laura Emerson is a convicted trafficker from the Ottawa-Gatineau area. When she was in detention, according to media reports, she actually bumped into one of her victims who was in detention for an unrelated charge. We have to remember that those who are victims of sexual exploitation can interface with the criminal justice system in a couple of different ways.

The Chair: Mr. Maidment, do you want to add to that?

Mr. Maidment: Sure. I am not a lawyer either, and I wanted to make it clear that we are really a direct service provider. However, we constantly see through the media that, in the example of prostitution, sweeps are done. I live in the city of Ottawa, and when it is reported that a sweep happens, often a number of women are arrested. That happens more often than not. I know that is very anecdotal, but often after a weekend sweep we read a report that one John and seven women were arrested.

We offer programs throughout the country that deal with sex trade workers helping them to choose another profession, and they are often victimized. If there is a shift and they are not further victimized, they can be better assisted.

Senator Mitchell: I have another question, this one more specifically for Mr. Perrin. You mentioned the justice system and the difficulties with prosecution. I am from Alberta. This is anecdotal: I have spoken to too many prosecutors who are

Le sénateur Mitchell : Je n'avais pas l'intention de poser d'autres questions, mais les interventions précédentes me font penser à quelque chose. Je ne suis pas avocat, mais je suis sûr que cela va être contesté en vertu de la Charte des droits et libertés étant donné que c'est antérieur à l'entrée en vigueur de la Charte. Pour en revenir cependant à ce que disait le sénateur Nancy Ruth, j'aimerais savoir pourquoi on n'a pas criminalisé tout simplement l'achat de services sexuels? Qu'est-ce qui nous en empêche? Est-il criminel ou non de demander ce genre de services?

M. Perrin : Les lois en vigueur qui portent sur l'achat ou la vente de services sexuels varient selon qu'il s'agit d'un adulte d'un enfant. Si la personne a moins de 18 ans, le Code criminel condamne toute tentative d'avoir des services sexuels rémunérés avec cette personne, quel que soit l'endroit où cela se passe. Pour ce qui est des prostituées de plus de 18 ans, les services sexuels ne sont généralement offerts que dans des endroits publics, et c'est là-dessus que portent les lois sur la sollicitation. Je n'aborderai pas la question plus générale de la décriminalisation ou de la légalisation du commerce sexuel. C'est une autre boîte de pandore.

Je voudrais par contre parler des enfants qui sont à la fois sexuellement exploités et poursuivis par le système de justice pénale. En effet, ils sont accusés de sollicitation s'ils offrent leurs services dans la rue, par exemple, ou d'autres infractions criminelles connexes. Il faut bien comprendre que, bien souvent, ces victimes sont considérées par le droit pénal comme des auteurs d'actes criminels et que, dans certains cas, elles ont été passibles de détention ou même de poursuites criminelles.

Laura Emerson, de la région d'Ottawa-Gatineau, a été condamnée pour traite de personnes. Pendant sa détention, elle a rencontré, au dire de certains médias, l'une de ses anciennes victimes qui était, elle aussi, en détention pour d'autres accusations. Il ne faut pas oublier que ceux qui sont victimes d'exploitation sexuelle peuvent se retrouver dans le circuit judiciaire pour toutes sortes de raisons.

Le président : Monsieur Maidment, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Maidment : Bien sûr. Je ne suis pas avocat, et je tiens à préciser que mon organisation est un fournisseur de services directs. Il n'en reste pas moins que nous voyons constamment, dans les médias et ailleurs, que, dans les cas de prostitution, par exemple, la police fait des descentes. J'habite à Ottawa et je constate que, lorsque la police fait une descente, un certain nombre de femmes sont arrêtées. C'est ce qui arrive la plupart du temps. Souvent, après une descente pendant le week-end, on lit dans la presse qu'un acheteur de services sexuels et sept femmes ont été arrêtés.

Nous avons des programmes dans tout le pays qui permettent d'aider ces femmes-là à trouver une autre profession, mais elles sont souvent stigmatisées. Si on cesse de les stigmatiser, on pourra mieux les aider.

Le sénateur Mitchell : J'aimerais poser une autre question qui s'adresse plutôt à M. Perrin. Vous avez parlé des systèmes judiciaires et des difficultés à poursuivre les délinquants. Je viens de l'Alberta. J'ai sans doute parlé à trop de procureurs

absolutely overwhelmed by the pressures of their job. They have 15 minutes to prepare for cases. I think it is true and it is widespread. That starts to explain why plea bargains are done, because then they can get a quick conviction and get this thing over with. That is not acceptable and does not provide the kind of punishment warranted by the crime. Is that widespread beyond Alberta? What does a federal government with the responsibility for justice do to get the provincial governments, which are responsible for delivering it, to fulfill their obligations?

Mr. Perrin: There is under-resourcing, not just among Crown prosecutors in these cases but also among the police forces that are required for the cases to come forward in the first instance. I start by dealing with that issue primarily.

To provide an example, the Peel Regional Police, which deals with the area outside of Toronto, including Brampton, Mississauga and Streetsville, also has responsibility for the Pearson International Airport in Toronto. The total population, including the air travel they are responsible for policing, is approximately 2.1 million individuals.

Their vice unit, which deals with the issues of child sexual exploitation and human trafficking, also deals with street-level prostitution, alcohol violations, gambling violations and other vices. They have just four front-line officers to deal with all of that. Therefore it is remarkable that even with that level of low resources they have led the country in bringing forward these cases.

Internationally, we see a practice emerging to ensure there are dedicated Crown prosecutors. All Crown prosecutors require additional training, but because these cases are particularly complex, where there are victims who are very susceptible to coercion and manipulation to recant their statements and so on, they need a dedicated Crown who is able to shepherd these victims through the criminal justice process.

With respect to the prosecution of victims when they are caught up in other Criminal Code offences, more generalized Crown prosecutor training is needed. The federal government has responsibility for enacting code offences, but the ability to train prosecutors really requires more support. The RCMP has started providing some training to Crown prosecutors as part of their human trafficking awareness training activities across the country. That is very slow to proceed, but the gap that exists for Crown prosecutors to get training on these new offences as well as the complex victim psychology and the victim needs is pressing.

Next week we are having the first teleconference discussion with Crown prosecutors in B.C. on this, and later this week in Ottawa I will be helping with the National Judicial Institute's training in a half-day workshop for women judges on human trafficking issues.

débordés, mais ils me disent qu'ils ont 15 minutes pour préparer un dossier. Je crois que c'est malheureusement trop souvent le cas. C'est sans doute pour cela qu'il y a des négociations de plaidoyer, ce qui permet une condamnation rapide et un règlement du dossier. D'un autre côté, ce n'est pas une solution acceptable car cela ne représente pas une sanction raisonnable vu le crime qui a été commis. Est-ce un phénomène fréquent en dehors de l'Alberta? Comment le gouvernement fédéral, qui définit les grands principes de justice, peut-il amener les gouvernements provinciaux à s'acquitter de leurs responsabilités en matière d'administration de la justice?

M. Perrin : Il y a un manque de ressources au niveau non seulement des procureurs de la Couronne, mais aussi des services de police en première ligne.

Je vais vous donner un exemple. La police régionale de Peel, qui dessert les environs de Toronto, y compris Brampton, Mississauga et Streetsville, a également la responsabilité de l'aéroport international Pearson de Toronto. Cela représente une population totale, y compris les passagers qui transitent par l'aéroport, d'environ 2,1 millions de personnes.

L'unité de répression du vice, qui s'occupe des cas d'exploitation sexuelle des enfants et de traite des personnes, s'occupe également des cas routiniers de prostitution, d'alcoolisme et de jeux. Or, cette unité n'a que quatre agents en première ligne pour faire face à tout ça. On peut même s'étonner qu'avec des ressources aussi limitées, ils aient réussi à mener à bien des poursuites.

À l'étranger, on constate qu'il y a de plus en plus de procureurs de la Couronne assignés à ces cas-là. Tous les procureurs de la Couronne ont besoin d'une formation supplémentaire, mais étant donné que ces cas sont particulièrement complexes, vu la propension des victimes à revenir sur leurs déclarations suite à des manœuvres de coercition et de manipulation, il faut que les procureurs de la Couronne soient capables d'orienter les victimes tout au long de la procédure pénale.

Pour ce qui est des victimes qui sont poursuivies pour d'autres infractions au Code criminel, il faut que les procureurs de la Couronne reçoivent une formation plus généralisée. Le gouvernement fédéral a la responsabilité de définir les infractions au Code criminel, mais la formation des procureurs mérite d'être renforcée. La GRC a déjà organisé des séances de formation, notamment à l'intention des procureurs, dans le cadre de sa campagne nationale de sensibilisation à la traite des personnes. C'est un processus qui prend beaucoup de temps, mais il importe de combler rapidement les lacunes qui existent encore chez les procureurs de la Couronne en ce qui concerne ces nouvelles infractions et la psychologie et les besoins particuliers de la victime.

La semaine prochaine, nous allons avoir notre première téléconférence sur le sujet avec les procureurs de la Couronne de la Colombie-Britannique, et cette semaine, à Ottawa, je vais aider l'Institut national de la magistrature à dispenser un séminaire d'une demi-journée sur la traite des personnes, à l'intention des femmes juges.

It is very early days, and I think more effective training and resources to implement these laws against child sexual exploitation are needed. There are concerns in some cases with the definition of the crimes, but the existing offences we have do provide us with enough to at least begin to do much more than we are currently doing.

Senator Mitchell: That raises another very important issue. Mr. Maidment alluded to this in particular, and that is that we are focused in the debate in Parliament in Canada now so much on sentencing. Yes, there are some improvements, judging by what you are saying, that are probably required, absolutely, but it distracts us from the real problem. That is just sentencing. If we do not have enough police to find them and charge them and then build the cases, and we do not have enough prosecutors adequately trained to pursue the traces, and we ultimately consider that penalties do not actually act much as a deterrent, and we do not have support for people who are victims, and we do not have support for children who are likely to become victims of this and be part of it, then we will not accomplish anything. Also, we have a government that promised 2,500 new policemen and has not delivered.

I am leading a question, which is to say it is true that we need more services as well as to address sentencing, and we need more support for prosecutors and police. It is not enough to look at it in isolation because it is good politics.

Mr. Maidment: Leading or not, that is a very true statement. It certainly is an issue. If we focus just on the sentencing, we really do nothing to prevent those children who may be affected today or tomorrow, or a month or a year from now. The victims are obviously very important. I just caught the last part of Mr. Sullivan's statement. That of course is very important. I have a close friend who worked with victims here in the city. I was great friends with his son and his daughter. I am very aware of that. However, at the same time, we need to prevent children from becoming victims. Without those resources being put into this and without the political will, we may never get to the end.

Mr. Perrin: I reject the idea that it is an either-or. From where I sit, having spoken with police and victims' groups, victims are unwilling to come forward and press charges against those who exploit them if they are not convinced those people will face jail time and will be separated from them.

The impetus for something like Bill C-268, which is a private member's bill, came from interviews that I had with law enforcement officers in the Peel Region who were seeing these ridiculously low sentences and saying that their hands were tied. If the courts will not hold traffickers of children liable with some significant imprisonment time — not more than simply time served, which is a what a lot of these cases were working out to — they will have a problem with the identification of victims and building an informant network, which they have had some success

Ce n'est qu'un début, et il faudra d'autres programmes de formation et d'autres ressources pour faire appliquer ces dispositifs législatifs contre l'agression sexuelle des enfants. La définition des infractions risque de poser des problèmes dans certains cas, mais les dispositions sur les infractions nous donnent des outils suffisants pour intervenir beaucoup plus que nous ne le faisons en ce moment.

Le sénateur Mitchell : Cela m'amène à une autre question très importante. M. Maidment y a fait allusion tout à l'heure en disant que le débat au Parlement était surtout focalisé sur la détermination des peines. Il y a sans doute des améliorations à y apporter, d'après ce que vous dites, mais cela nous détourne du vrai problème. Si nous n'avons pas assez de policiers pour les attraper, les inculper et les poursuivre, si nous n'avons pas assez de procureurs expérimentés pour les inculper, si nous nous rendons compte finalement que les peines n'ont pas un effet dissuasif, si nous n'avons pas de services de soutien pour les victimes, et si nous n'avons pas de services d'appui pour les enfants qui sont susceptibles d'être la proie de ces gens-là, alors ce que nous faisons ne sert à rien. Nous avons aussi un gouvernement qui a promis 2 500 nouveaux policiers mais qui ne s'est pas encore acquitté de sa promesse.

La question est tendancieuse, mais il n'en demeure pas moins que nous avons besoin à la fois de développer nos services, d'améliorer le processus de la détermination de la peine, et d'appuyer davantage les procureurs et la police. Il ne faut pas examiner toutes ces questions séparément, même si ça rapporte davantage sur le plan politique.

M. Maidment : Tendancieuse ou pas, votre question est tout à fait justifiée. C'est vraiment un problème. Si nous ne nous intéressons qu'à la détermination de la peine, nous manquons à notre devoir de protéger les enfants qui risquent d'être touchés par le problème aujourd'hui, demain, dans un mois ou dans un an. Les victimes sont évidemment un aspect très important du problème. Je n'ai entendu que la dernière partie de la déclaration de M. Sullivan. C'est évidemment très important. J'ai un ami très proche qui travaillait auprès des victimes ici, à Ottawa. Je m'entendais très bien avec son fils et sa fille. C'est clair. Mais en même temps, nous devons tout faire pour que les enfants ne deviennent pas des victimes. Et, faute de ressources et de volonté politique, nous n'y arriverons jamais.

M. Perrin : À mon avis, ce n'est pas l'un à l'exclusion de l'autre. D'après les discussions que j'ai eues avec des policiers et des victimes, ces dernières refusent de porter plainte contre ceux qui les exploitent lorsqu'elles n'ont pas la certitude qu'ils seront emprisonnés et, partant, mis à l'écart.

L'origine du projet de loi C-268, qui est un projet de loi d'initiative privée, remonte à des entrevues que j'ai eues avec des agents de police de la région de Peel, qui estimaient que les peines imposées étaient tellement légères que c'en était ridicule, mais que, eux, ils ne pouvaient rien faire. Si les tribunaux n'imposent pas aux trafiquants d'enfants des peines d'emprisonnement conséquentes — c'est-à-dire pas plus que le temps passé en détention avant le procès, ce qui revient à ça dans un grand nombre de cas —, ils vont avoir du mal à identifier les victimes et

in doing, and having other victims come forward. If the victims are seeing traffickers come out a week after a conviction, they do not believe the justice system will provide them with the protection they need. They are related topics.

There is also an issue here of the chicken and the egg. I often think about this. What is the next step that is needed? The answer is all of them. We do not need to have an either-or scenario. The federal government with responsibility for the criminal law needs to do everything it can to ensure that Criminal Code offences fit the forms of exploitation that we see and have proportionate sentences. The Optional Protocol on the sale of children, child prostitution and child pornography requires that penalties for child sexual exploitation be proportionate to their gravity. Unfortunately, Canada's current laws related to human trafficking do not reflect that. There is no increased gravity recognized when the victim is a child. That is what Bill C-268 will do.

Responsibility here rests with provincial governments. Just this week the *Toronto Sun* is continuing a series written by Tamara Cherry, calling the Government of Ontario to account for having no system in place to assist victims of human trafficking. It is a serious criticism.

Similarly, with respect to policing resources, unless we are talking about the RCMP, for most municipal police forces, the chiefs of police make the decisions about where resources are allocated. I can say with some confidence that the major cities of Canada have over the last decade largely gutted their units that would typically have dealt with this issue and are not focusing primarily on the issues that we have all been talking about.

Canada has contributed to the world in a wonderful way by cracking down on Internet child sex abuse imagery, but one of the unfortunate downsides of that otherwise positive step is that it has taken many officers off the exploitation happening in motel rooms, homes, and private residences and as advertised on Craigslist. As I mentioned, we are not seeing resources put there.

I would call for a comprehensive strategy that includes stiffer penalties for traffickers and purchasers of sex acts but also does more to promote cooperation with the provinces in protecting victims of sexual exploitation and in prevention, which is, of course, always our number one goal.

Senator Mitchell: I agree, absolutely.

à établir des réseaux d'informateurs, ce qu'ils avaient déjà commencé à faire avec un certain succès, d'ailleurs, car d'autres victimes acceptaient alors de parler. Si les victimes voient que les trafiquants sortent de prison une semaine après leur condamnation, elles ne peuvent pas être convaincues que le système judiciaire leur assurera la protection dont elles ont besoin. Tout se tient.

C'est un peu aussi le problème de l'œuf et de la poule. Je pense souvent à cela. Quelle devrait être la prochaine étape? À mon avis, il faut utiliser toutes les options possibles, et ne pas écarter un scénario plutôt qu'un autre. Le gouvernement fédéral est responsable du droit pénal, et à ce titre, il doit s'assurer que les infractions prévues au Code criminel correspondent aux formes d'exploitation que nous observons et qu'elles sont assorties de peines proportionnées. Le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie juvénile dispose que les sanctions relatives à l'exploitation sexuelle des enfants doivent être proportionnelles à la gravité des faits reprochés. Malheureusement, les lois canadiennes qui portent actuellement sur la traite des personnes ne respectent pas cette exigence. En l'occurrence, elles ne prévoient pas une peine plus lourde lorsque la victime est un enfant. Par contre, c'est précisément ce que fait le projet de loi C-268.

Il incombe aux gouvernements provinciaux d'assumer leur responsabilité dans ce domaine. Pas plus tard que cette semaine, le *Toronto Sun* a publié une série d'articles écrits par Tamara Cherry, où la journaliste demande au gouvernement de l'Ontario pourquoi il n'a mis en place aucun système pour aider les victimes de la traite des personnes. C'est une critique très sévère.

C'est la même chose en ce qui concerne les ressources policières, à l'exception de la GRC. Dans la plupart des services de police municipaux, ce sont les chefs de police qui décident comment les ressources seront réparties. Je suis bien placé pour savoir que, au cours des 10 dernières années, les grandes villes du Canada ont pratiquement démembré leurs unités qui s'occupaient de ce genre de problème et qu'elles ne concentrent donc pas leurs efforts sur les questions dont nous parlons.

Le Canada a joué un rôle considérable, au niveau mondial, en intensifiant la répression contre la diffusion sur Internet d'images de pornographie juvénile, mais cette mesure, en soi positive, a eu des effets secondaires négatifs en ce sens que beaucoup d'agents de police se sont moins occupés de l'exploitation sexuelle qui se faisait dans les chambres de motel, chez des particuliers et à domicile, sans parler des publicités sur Craigslist. Comme je l'ai dit, les ressources ne sont tout simplement pas affectées à ces problèmes-là.

Je préconise l'adoption d'une stratégie globale qui comprendrait des sanctions plus sévères pour les trafiquants et les acheteurs de services sexuels, mais qui encouragerait aussi les provinces à collaborer pour mieux protéger les victimes d'exploitation sexuelle et pour faire davantage de prévention, ce qui reste notre objectif numéro un.

Le sénateur Mitchell : Je suis tout à fait d'accord.

Senator Demers: Professor, you are very well organized and you spoke well, as did Michael Maidment. I am impressed, but I am upset, and I will tell you why. You are talking about someone who lived some of those experiences. We talk, and it seems nothing ever happens. I do not want anyone to take this personally. As we talk right now, some things are happening to kids. We know that at eleven o'clock at night something will happen, and tomorrow. We keep talking and asking and nothing happens. While some things have been done, in my opinion it is not enough. Kids are being exploited. The witnesses have done a wonderful job. We sat here with witnesses a week or so ago. I just do not like what is going on.

Kids right now are crying for help, and we are not doing enough. I do not want to hear that we do not have any money or people. We have a right to protect our kids, and we are not doing it well enough right now. We are just not doing enough.

I am talking from experience. Someone who has never been in jail who says "I know how it is in jail" should not talk. I am not saying I have been, but someone who has come out of jail is in a position to talk about what it is like in jail. We are doing a lot of talking, but little action. I am not saying that there is no action, just very little. Kids are crying for help right now.

That was more of a statement than a question.

The Chair: Perhaps there will be reaction to it by the professor or Mr. Maidment.

Senator Demers: I did not mean to be aggressive. I have lived some of that experience.

Mr. Perrin: I completely share your frustration. It is the reason I am focused on this particular problem. I started working on this issue 10 years ago, and it has never been able to leave me, particularly when it affects children. The moral outrage I hear in your comments is something I feel strongly as well.

One of the problems is that these are children. They are vulnerable. They are targeted because they are children. They will not be able to stand up and speak for themselves. How we currently allocate things like policing resources is largely based on public complaint. If all of us living in our nice neighbourhoods see some vandalism in the back alley while we are out walking our dogs at night, and five of us call in, a patrol car will come down, the officers will take a report, and it will go into a file somewhere.

No one is calling right now to reach out to assist those children. I would respond to your point by saying we absolutely need to do more. Simply passing a law is not enough. That is why the policies around this need to be put in place.

Le sénateur Demers : Professeur, vous êtes très bien organisé et très éloquent, tout comme Michael Maidment, d'ailleurs. Je suis impressionné mais je suis aussi perturbé, et je vais vous expliquer pourquoi. Vous avez parlé de gens qui ont vécu ce genre d'expérience. On parle, on parle, mais rien ne se fait. En disant cela, je ne vise personne. Mais nous sommes en train de parler, et pendant ce temps, il y a des enfants qui se font exploiter. Nous savons que ce soir, cette nuit, demain, il y a des enfants qui vont se faire exploiter sexuellement. On continue de parler, et rien ne se fait. Il y a bien des mesures qui ont été prises, mais à mon avis, ce n'est pas suffisant. Des enfants continuent d'être exploités. Les témoins font un travail fantastique. Il y a une semaine environ, nous étions assis avec d'autres témoins. Toutes ces parlottes non suivies d'actions, ça ne me plaît pas du tout.

Les enfants crient au secours, et nous ne répondons pas adéquatement. Je ne veux plus entendre dire que nous n'avons pas assez d'argent ou d'effectifs. Nous avons l'obligation de protéger nos enfants, et nous ne nous en acquittons pas correctement. Ce que nous faisons est tout simplement insuffisant.

Je vous parle d'expérience. Celui qui n'a jamais mis les pieds dans une prison et qui prétend savoir ce que c'est devrait se taire. Je ne prétends pas y avoir été, mais celui qui a fait de la prison et qui en est sorti est en droit de parler de la vie en prison. On parle beaucoup, mais on agit peu. Je ne dis pas qu'on ne fait rien, mais c'est trop peu. Et pourtant, les enfants crient au secours.

Je reconnais que c'était plus une déclaration qu'une question.

Le président : Le professeur ou M. Maidment ont peut-être quelque chose à dire.

Le sénateur Demers : Je ne visais personne. J'ai déjà vécu ce genre d'expérience.

M. Perrin : Je partage entièrement votre frustration. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je m'intéresse autant à ce problème. J'ai commencé à étudier la question il y a une dizaine d'années, et j'y pense sans cesse, surtout lorsqu'il s'agit des enfants. L'indignation morale que je perçois dans vos observations, je l'éprouve moi aussi, je peux vous l'assurer.

Ce sont des enfants, ils sont vulnérables, et les criminels les ciblent justement parce que ce sont des enfants qui n'oseront pas aller raconter ce qui s'est passé et qui ne seront pas capables de défendre leurs intérêts. Les ressources policières sont généralement réparties en fonction des plaintes provenant de la population. Lorsque l'un d'entre nous promène son chien le soir, dans son quartier bien tranquille, et qu'il constate un acte de vandalisme dans une ruelle quelconque, il prévient ses voisins, et tout le monde appelle la police; après plusieurs appels, celle-ci finit par envoyer une patrouille, l'agent fait un rapport et le classe ensuite dans un dossier.

Par contre, personne n'appelle la police pour qu'elle aille au secours de ces enfants. En réponse à ce que vous avez dit, je dirais que nous avons absolument besoin d'intensifier nos efforts dans ce domaine, qu'il ne suffit pas d'adopter des lois, et que c'est la raison pour laquelle il faut mettre en place des politiques.

I would recommend that the committee look to what other countries have been doing that has worked. The focus should be on proactively seeking out victims of sexual exploitation and assisting them.

In an example from the United States, the Dallas police have a group of officers who decided to proactively meet with everyone who had been a runaway either three or more times — chronic runaways. The officers took them out for coffee and said that they were not investigating a crime but simply were there to get to know where the runaways were at. The trust built into that allowed the officers to identify multiple individuals as human traffickers involved in exploiting youth in that city. The benefit of that program has been seen in Manitoba, where the provincial government has announced it will have a couple of social workers who will do something similar, proactively reach out and assist these children. It is a start, but not enough.

This is not high enough on the national agenda. People in Canada do not believe this is happening to the extent that it is. The possibility of dismissing individual cases as anomalies is a serious risk. It is why I have decided to publish my research for the book for the public and not as another academic study. That book will be launched next year with a national campaign on this issue.

I wholeheartedly agree that there has been too much talk, and I hope the committee will put more pressure on various authorities who do need to take greater action. Again, unless committees like yours do this work, this issue will only get worse over time; absolutely, it will.

Senator Demers: Thank you, professor. I am on board with you.

Mr. Maidment: It is a difficult issue to respond to from the point of view of an organization that has been working in Canada for just over 125 years, whether we are talking about exploitation in this way, or homelessness, or poverty, or abuse against women. Whatever the issue and whatever corner it is across the country that we see, we have been doing it for a long time. It is difficult to know that we cannot stop it. Relieving and treating someone is encouraging and helpful, but how do we stop it? That is obviously the most difficult issue. For our front-line workers across the country who work in these issues every day, it is difficult to continue to be motivated, knowing that tomorrow there will be another victim, and the next day and the next day. That is the perspective from an organization like ours, from the front line.

Although we keep calling for something to be done to be part of the solution, to finally end it — and I like paying my mortgage — I would love nothing more than to be out of business, for The Salvation Army not to have 1.5 million Canadians next year that we need to help or 2.1 million Canadians that we need to feed or 168 people that we have to

J'aimerais recommander au comité de s'informer sur les dispositifs qui sont efficaces dans d'autres pays. À mon avis, l'objectif primordial devrait être de rechercher proactivement les victimes d'exploitation sexuelle afin de leur porter secours.

Je vais vous donner un exemple américain. Un groupe de policiers de Dallas ont pris l'initiative d'aller rencontrer tous ceux qui avaient fait au moins trois fugues, c'est-à-dire les fugueurs chroniques. Les policiers les ont invités à prendre un café et leur ont expliqué qu'ils ne faisaient pas une enquête criminelle mais qu'ils cherchaient simplement à connaître un peu mieux les fugueurs. Un climat de confiance s'est établi, si bien que les policiers ont réussi à arrêter un grand nombre de trafiquants de personnes qui exploitaient des jeunes dans la ville. On a également observé des résultats positifs au Manitoba, où le gouvernement provincial a annoncé qu'il avait chargé un certain nombre de travailleurs sociaux de faire la même chose, c'est-à-dire d'aller rencontrer ces enfants pour les aider. C'est un début, mais ce n'est pas suffisant.

Ce n'est pas une priorité assez importante, au Canada. La population n'a aucune idée de la gravité du problème. Le risque est trop grand que des affaires soient classées comme de simples anomalies. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de publier mes travaux de recherche sous la forme d'un livre qui sera vendu dans le commerce, plutôt que d'en faire une autre étude universitaire de plus. Le livre sera lancé l'année prochaine, dans le cadre d'une campagne nationale sur le sujet.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour dire qu'on parle beaucoup mais qu'on ne fait pas grand-chose. J'espère que votre comité saura encourager les instances responsables à assumer leurs responsabilités. Encore une fois, si un comité comme le vôtre n'y parvient pas, le problème ne fera que s'aggraver avec le temps.

Le sénateur Demers : Merci, professeur, nous menons le même combat.

M. Maidment : Il est difficile de répondre quand on représente une organisation établie au Canada depuis plus de 125 ans, qui vient en aide aux victimes d'exploitation sexuelle, aux sans-abri, aux démunis ou aux femmes battues. Nous sommes sur tous les fronts. Il est difficile d'accepter que nous ne parviendrons pas à mettre un terme à ce problème. C'est une bonne chose de venir en aide et de soigner quelqu'un qui a souffert, mais comment pouvons-nous empêcher que cela arrive? C'est une question extrêmement difficile. Pour nos employés qui sont en première ligne et qui rencontrent des cas de ce genre quotidiennement, il est difficile de rester optimistes et motivés quand ils savent que demain il y aura une autre victime, et chacun des jours suivants. En tout cas, c'est la perspective d'une organisation comme la nôtre, qui travaille sur le terrain.

Même si nous sommes prêts à participer aux solutions qui seront proposées pour y mettre un terme — de la même façon que j'aime bien payer mon hypothèque —, je serais absolument ravi de me retrouver sans emploi si l'Armée du Salut n'a plus besoin de venir en aide à 1,5 million de Canadiens, de donner à manger à 2,1 millions de Canadiens ou d'offrir un toit à 168 personnes, ce

put in a shelter in downtown Ottawa tonight. I am not sure we will get there tomorrow, but hopefully we can finally get there; we can find the will and the solution.

Senator Brazeau: For the record, my honourable colleague was talking earlier about crime prevention and about the federal government cutbacks. I will speak with him to see where my honourable colleague has gotten his data. I want to put on the record that, for example, August 18, 2009, the federal government announced \$5.6 million for crime prevention in Edmonton for some much-needed resources for the Alberta Council of Women's Shelters, Uncles and Aunts at Large, Creating Hope Society of Alberta, and The Society for Safe & Caring Schools & Communities, just to name a few. I want to pass that on, because the government is working hard towards crime prevention as well.

My question is specifically for the professor. You mentioned earlier the issue of the chicken and egg proposition and you said that passing a law is not enough. While I agree with you, would you not also agree with the statement that getting tough on crime is at least a good start and a good start specifically for the victims to try to seek justice, on the one hand, as well as towards an effort at discouraging any future perpetrators, especially with sexual exploitation as it affects Aboriginal peoples and non-Aboriginal Canadians in this country?

Mr. Perrin: Absolutely. I think there is often a sense in the public debate, and particularly in the media, on this question about whether stronger sentences are required. We are talking about a very particular crime — sexual abuse of children. This is one of the only Criminal Code offences with a report associated with it, which came out several years ago. Members of the committee will no doubt be familiar with it. Some may have assisted with the report. This is the Federal-Provincial-Territorial Working Group on Prostitution and its recommendations. They cited sexual abuse of children as the only Criminal Code offence they could all agree on that calls for mandatory minimum sentences. They said it definitely signals the community's abhorrence of such a crime by imposing a sentence commensurate with the gravity of the offence. Both public protection and the expression of the public revulsion require that the minimum time in a correctional system be the subject of legislative rather than judicial or administrative control.

I cited that passage in the report in the Alberta Law Review. I feel strongly about this when we are talking about predators of children. These are not isolated crimes. Typically they are systematic. They are a lifestyle and will continue happening unless the offender is brought home to a place where they have serious time to think about what they have done and where their victims are protected. The criticism against tougher sentences when we talk about child exploiters is misplaced. I completely agree with you that we need more stringent sentences. Unfortunately, the courts do not seem to get this.

soir, en plein centre d'Ottawa. Ça n'arrivera pas demain, mais j'espère que nous y parviendrons un jour parce que nous aurons su trouver et la volonté et la solution.

Le sénateur Brazeau : Mon collègue a parlé tout à l'heure de prévention du crime et des réductions budgétaires opérées par le gouvernement fédéral. Je lui demanderai tout à l'heure d'où il tient ces informations. Je tiens à remettre les pendules à l'heure en disant que le 18 août 2009, le gouvernement fédéral a annoncé à Edmonton qu'il allait investir 5,6 millions de dollars dans la prévention du crime pour financer des programmes très utiles comme l'Alberta Council of Women's Shelters, Uncles and Aunts at Large, Creating Hope Society of Alberta, et The Society for Safe & Caring Schools & Communities, pour n'en nommer que quelques-uns. Je tenais à apporter ces précisions afin de montrer que le gouvernement prend des mesures en matière de prévention du crime, entre autres.

J'aimerais maintenant m'adresser au professeur. Vous avez parlé tout à l'heure du problème de l'œuf et de la poule et vous avez ajouté qu'il ne fallait pas se contenter d'adopter une loi. Je suis d'accord avec vous, mais ne pensez-vous pas qu'il faut commencer par réprimer plus sévèrement le crime, car, d'une part, cela encourage les victimes à demander justice, et, d'autre part, cela a un effet dissuasif sur les futurs délinquants, surtout en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des peuples autochtones et des Canadiens non autochtones de notre pays?

M. Perrin : Tout à fait. Dans l'opinion publique, et surtout dans les médias, on s'interroge souvent sur la nécessité d'imposer des peines plus sévères. Mais il s'agit ici d'un crime très particulier puisque nous parlons d'exploitation sexuelle des enfants. C'est l'une des rares infractions au Code criminel à avoir fait l'objet d'un rapport, publié il y a plusieurs années. Les membres du comité s'en souviennent sans doute. Il y en a peut-être même qui ont participé à la rédaction du rapport. Je veux parler du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial qui a publié un rapport sur la prostitution, assorti de recommandations. Les auteurs indiquaient que l'exploitation sexuelle des enfants était la seule infraction du Code criminel sur laquelle ils s'entendaient tous pour réclamer des peines minimales obligatoires. Ils ajoutaient qu'en proposant d'imposer une peine proportionnelle à la gravité de l'infraction, ils exprimaient l'indignation de l'opinion publique devant un tel crime. La protection de la société et l'expression de cette indignation exigent que l'imposition de peines d'emprisonnement minimales obligatoires soit prévue par la loi, et non laissée au contrôle judiciaire ou administratif.

Le passage que je viens de citer est extrait du rapport de l'Alberta Law Review. Je l'approuve entièrement, surtout lorsqu'il s'agit de prédateurs d'enfants. Il ne s'agit pas de crimes isolés. Dans la plupart des cas, ils sont systématiques. Pour certains, ça fait partie d'un mode de vie, et ça continuera tant que le criminel ne sera pas enfermé dans un lieu où il aura tout le temps de réfléchir à ce qu'il a fait, et ses victimes sauront qu'au moins pendant ce temps-là, elles sont protégées. On ne peut pas être contre l'imposition de peines plus sévères lorsqu'il s'agit d'exploiteurs d'enfants. Je suis entièrement d'accord avec vous, il faut imposer des peines plus sévères. Malheureusement, les tribunaux ne semblent pas comprendre le message.

I will give you a few examples. In some of the case law we have looked at, it is considered as almost a mitigating factor if the child was given drugs or food in return for the sex abuse that happens to them. This represents a total misunderstanding by the courts of what is really going on, that these are methods of preying on the vulnerability of these children and youth. Particularly when it comes to First Nation victims, the organizations I am familiar with in Manitoba, for example, and here in British Columbia are critical of what they see as a bit of a one-sided sentencing: those who are preying on and exploiting First Nation women and youth are not treated as severely as perhaps others are.

The criminal justice response to perpetrators of child sex abuse needs to be more stringent. It is not an argument about deterrence. We often get caught up in this debate. It is an argument about expressing the denunciation requirements in the Criminal Code, about separating the offender from society, about holding them accountable for their actions and about all of the other purposes of the criminal law, of which general deterrence is just one. Absolutely we need to see much more stringent penalties against child sex exploiters.

Senator Brazeau: Thank you for that. As a final comment, I believe that by passing some initial legislation to get tougher on crime — while I think we all agree around this table that prevention is key — and imposing minimum sentences, we tackle the problem head on. As opposed to starting to deal with issues of poverty and education and trying to fix those problems, we are getting at the heart of the problem while we can while working diligently to address the other issues I mentioned earlier.

Mr. Perrin: You identified a risk. The root causes of child sexual abuse are so myriad that we are literally talking about the entire federal and provincial governments' mandates. Many of the causes you referred to, as you are aware, are largely within provincial jurisdiction. While prevention needs to be part of any national strategy, there are steps the government could take.

We need to deal with the cases we have in front of us as well; and again, I do not think it needs to be an either-or, but I do often hear calls for prevention that seem to be an exclusive call, and I certainly would not agree with that. If we do not take steps today to deal with people currently exploiting children, we are really missing an opportunity and failing to take up the responsibility we have to protect these children.

The Chair: Perhaps I could follow up. When we did our study on the Convention on the Rights of the Child, which was rather exhaustive on the convention but not on all issues of children, I recall witnesses coming forward saying it is difficult in the area of pedophilia, if not impossible, with our knowledge and

Je vais vous donner quelques exemples. Nous avons examiné la jurisprudence et nous avons constaté que, si l'enfant a reçu de la drogue ou de la nourriture en échange de services sexuels, c'est presque considéré comme une circonstance atténuante par les tribunaux. Cela montre qu'ils ne comprennent absolument rien à ce qui se passe dans la réalité, car ce ne sont que des stratagèmes visant à exploiter la vulnérabilité des enfants et des adolescents. C'est particulièrement vrai dans le cas des victimes autochtones. Des organisations que je connais, au Manitoba, par exemple, et ici en Colombie-Britannique, dénoncent justement ce qu'elles considèrent comme des décisions partiales, en ce sens que ceux qui exploitent les femmes et les jeunes Autochtones ne sont peut-être pas punis aussi sévèrement que les autres.

Notre système de justice pénale doit être plus sévère à l'égard de ceux qui exploitent sexuellement les enfants. Ce n'est pas seulement une question de dissuasion, comme certains le disent souvent. Il s'agit d'appliquer le principe de l'exemplarité de la peine dans le Code criminel, de séparer le délinquant de la société, de l'obliger à rendre compte de ses actes, et de répondre à tous les autres objectifs du droit pénal, dont la dissuasion n'est qu'un élément. Je le répète, il faut absolument imposer des peines beaucoup plus sévères à ceux qui exploitent sexuellement les enfants.

Le sénateur Brazeau : Merci de ces bonnes paroles. J'aimerais dire, pour conclure, que je suis convaincu qu'en commençant par adopter une loi plus répressive — même si tout le monde ici s'entend pour dire que la prévention est cruciale —, et en imposant des peines minimales, nous attaquons le problème de face. Au lieu de commencer par essayer de régler les problèmes de pauvreté et d'éducation, nous nous attaquons directement au cœur du problème, tout en s'intéressant sérieusement aux autres questions que j'ai mentionnées tout à l'heure.

M. Perrin : Vous avez identifié un risque. Les causes profondes de l'exploitation sexuelle des enfants sont tellement nombreuses qu'elles occupent pratiquement tout l'agenda des gouvernements fédéral et provinciaux. Bon nombre des causes dont vous avez parlé relèvent, comme vous le savez, de la responsabilité provinciale. Même si la prévention doit se faire dans le cadre d'une stratégie nationale, il y a des mesures que le gouvernement peut prendre.

En attendant, il faut s'occuper des problèmes auxquels nous faisons face, et encore une fois, ce n'est pas l'un ou l'autre, mais l'un et l'autre. J'entends souvent des gens réclamer qu'on fasse de la prévention et rien que ça, semble-t-il, et je ne suis pas du tout d'accord avec cela. Si nous n'intervenons pas dès aujourd'hui pour punir ceux qui exploitent actuellement les enfants, nous ratons l'occasion qui se présente et nous manquons à notre devoir de protéger ces enfants.

Le président : Permettez-moi d'intervenir ici. Lorsque nous avons fait notre étude sur la Convention relative aux droits de l'enfant, je me souviens que des témoins nous ont dit que, lorsqu'il s'agit de pédophilie, il est pratiquement impossible, vu les connaissances et les ressources dont nous disposons, de traiter

resources today to treat the offenders. While we continue to do so, we were concentrating, as I think you said, on denunciation.

In this field of child sexual exploitation, are there any programs known to you that are helpful in addressing the perpetrators, or are we talking again about the fact that it seems to be difficult for the professionals to identify why this occurs? Why would a father, a stepfather or anyone else abuse a child? Is there a difference between the street activity and what goes on in the home?

I know I threw a lot at you. Perhaps we could start with Professor Perrin.

Mr. Perrin: I will speak about a few aspects of your points that I am familiar with. On the question of why do men pay for sex acts with children, taking it out of the family context, which I think raises different questions, and talking about the commercial sexual exploitation of children, what most of the research we are looking at has found — and a lot of this is not Canadian but American research, unfortunately, so take it with a grain of salt, but nevertheless it can be helpful — is that men are demanding younger and younger women to pay for sex with. That is an observable trend. In fact, the wilful blindness that goes on about someone's age is prevalent. Imani Nakpangi, the first convicted human trafficker in Canada, exploited two Canadian victims. One was a 14-year-old girl living in a group home who had fetal alcohol syndrome. The second girl he exploited was between the ages of 15 and 18 years old. These are the girls that were for sale. Hundreds of Canadian men paid to abuse these girls, to the tune of \$360,000 that was paid to abuse the girl who was between 15 and 18 and about \$60,000 to \$80,000 for the 14-year-old girl.

When we talk about the pedophiles, which is a term I will often use as well, we are seeing something a little bit different. Men who would perhaps not otherwise be acting out in that manner are, on a much more general basis, demonstrating a willingness to pay for sex with children.

The RCMP's Integrated Child Exploitation Unit officials, with whom I have spoken as part of our study, attribute a lot of this to the prevalence of online child sexual abuse imagery. One of the officers I interviewed who works with Internet-based child abuse imagery of a sexual nature believes that this problem has made offenders where there were none before. In other words, we are seeing a decreasing age being preferred by commercial sex users.

These problems are connected. An increased availability of child sexual abuse imagery can fuel this problem and has fuelled it in the past.

With respect to addressing perpetrators, I will briefly mention one case that is particularly of concern here in British Columbia. This is the case of Orville Frank Mader, an individual who meets

les délinquants. Même si nous continuons de nous y intéresser, nous nous concentrons, comme vous l'avez dit, sur l'exemplarité de la peine.

Savez-vous s'il existe des programmes de traitement pour ceux qui exploitent sexuellement des enfants, ou bien est-il toujours aussi difficile pour les professionnels de repérer ce type de comportement? Pour quelles raisons un père, un beau-père ou qui que ce soit exploite-t-il un enfant? Y a-t-il une différence entre l'exploitation d'un enfant dans la rue et l'exploitation d'un enfant à la maison?

Je sais que j'ai posé plusieurs questions en même temps, et je propose d'écouter d'abord la réponse du professeur Perrin.

M. Perrin : Je vais répondre à plusieurs points que vous avez soulevés et que je connais bien. Vous demandez pourquoi des hommes achètent des services sexuels à des enfants, et je parle du contexte hors famille. Cela soulève plusieurs questions, et en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, j'ai constaté, dans la plupart des études que j'ai consultées — dont un grand nombre sont américaines et non canadiennes, malheureusement, mais, même s'il faut les prendre avec un grain de sel, elles peuvent néanmoins être utiles — j'ai constaté, donc, que les acheteurs de services sexuels recherchaient des femmes de plus en plus jeunes. C'est la tendance que l'on observe. En fait, les gens font semblant d'ignorer l'âge de la victime. Imani Nakpangi, le premier trafiquant de personnes à avoir été condamné au Canada, a exploité deux victimes canadiennes. L'une était une fille de 14 ans qui vivait dans un foyer et qui était atteinte du syndrome de l'alcoolisme fœtal. La deuxième avait entre 15 et 18 ans. Ces deux filles étaient à vendre. Des centaines de mâles canadiens ont payé pour exploiter sexuellement ces jeunes filles, à hauteur de 360 000 \$ pour la fille qui avait entre 15 et 18 ans, et entre 60 000 \$ et 80 000 \$ pour la fille de 14 ans.

Quand on parle de pédophiles, et c'est un terme que j'emploie souvent moi-même, la situation n'est pas tout à fait la même. Des hommes qui, autrement, ne se comporteraient peut-être pas de cette façon en arrivent à accepter de payer des enfants en échange de services sexuels.

Les responsables du Groupe intégré de lutte contre l'exploitation des enfants, à la GRC, m'ont dit, dans le cadre de mon étude, que ce problème est aggravé par la prévalence des images sur Internet montrant des enfants exploités sexuellement. L'un des agents que j'ai interviewés et qui travaille précisément sur ces images m'a dit qu'à son avis, c'est l'existence de ces images qui transformait en délinquants des hommes qui ne l'étaient pas avant. Autrement dit, les acheteurs de services sexuels recherchent des victimes de plus en plus jeunes.

Ces problèmes sont reliés entre eux. Une offre accrue d'images montrant des enfants exploités sexuellement peut aggraver le problème, comme cela s'est produit dans le passé.

Pour ce qui est des peines à imposer aux délinquants, permettez-moi de parler brièvement d'un cas particulièrement inquiétant en Colombie-Britannique. Il s'agit d'Orville Frank

the description I talked about earlier, that we should not assume alleged offenders stay in Canada to exploit or simply exploit children abroad.

Mr. Mader is wanted for arrest in Thailand on an arrest warrant from 2007 for sexually abusing children in Thailand. There are allegations he has done so in other countries, including Cambodia. He managed to escape the dragnet cast around him. He got on a plane to Vancouver International Airport in 2007. Rather than having Mr. Mader charged under Canada's child sex tourism law in section 74.1 of the Criminal Code, authorities chose instead to try to hold him under a recognizance, under section 801.01, I believe, of the Criminal Code. Just last month, Mr. Mader, rather than having a hearing to discharge the recognizance, admitted in court — and the language of the Code is clear — that there are reasonable grounds to believe he will sexually abuse children.

We have an individual now who is at large in the community here in the B.C. Lower Mainland who has admitted currently that he is a risk, that there are reasonable grounds to believe he will sexually abuse children. He is wanted for arrest in Thailand, and he is in the community on conditions.

This is a backward form of criminal justice. If there is sufficient evidence against him, he should be charged under Canada's Criminal Code offence to deal with child sex tourism. That has not happened. When we talk about offenders, unfortunately, we are not dealing with offenders in order to hold them responsible.

The only programs I am familiar with that deal with offenders on a national basis are with respect to what is often called "john schools" or first-time prostitution offender programs. I personally would not recommend those programs as appropriate for men who are paying for sex with minors. I do not think we currently have an effective system that deals with that.

Mr. Maidment: I do not believe I have anything to add above what Professor Perrin has said. I am familiar, of course, with the john-school programs. We run several of them across the country.

Another program comes to mind called Circles of Support and Accountability. Some federal funding was just extended through Public Safety to expand that program. The program works with perpetrators in sexual abuse cases, but I have no more specific information to add beyond that.

Senator Nancy Ruth: Professor, you said there were three Ps, and I only got two of them — prosecution of the traffickers and protection of the victims.

The Chair: Prevention.

Senator Nancy Ruth: I understand the International Labour Organization said trafficking in women was a \$128-billion business last year. What would the price be in the amounts of monies earned in the sexual exploitation of children in Canada?

Mader, un homme qui répond à la description que j'ai donnée tout à l'heure, et nous ne devrions pas supposer que les délinquants présumés restent au Canada pour exploiter des enfants ou qu'ils exploitent seulement des enfants à l'étranger.

M. Mader fait l'objet d'un mandat d'arrestation en Thaïlande depuis 2007, pour avoir exploité sexuellement des enfants dans ce pays. Il est accusé de l'avoir fait également dans d'autres pays, notamment au Cambodge. Il a réussi à se glisser entre les mailles du filet qui avait été tendu autour de lui. Il s'est enfui en avion et a atterri à l'aéroport international de Vancouver en 2007. Plutôt que de le poursuivre en vertu de la législation canadienne sur le tourisme sexuel, telle qu'elle est énoncée au paragraphe 74.1 du Code criminel, les autorités ont préféré essayer de lui imposer un engagement, conformément au paragraphe 801.01, je crois, du Code criminel. Le mois dernier, M. Mader, plutôt que d'accepter une audience de libération de son engagement, a reconnu devant le tribunal — et le libellé du Code est clair — qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il exploitera sexuellement des enfants.

Cet homme est maintenant en liberté dans la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique, alors qu'il a admis qu'il constitue actuellement un risque et qu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'il exploitera sexuellement des enfants. Il fait l'objet d'un mandat d'arrestation en Thaïlande, et il vit ici, sous conditions.

C'est le monde à l'envers en justice pénale. Si on a suffisamment de preuves contre lui, on devrait l'accuser d'avoir fait du tourisme sexuel avec des enfants, infraction qui est prévue par le Code criminel du Canada. Ce n'est pas ce qui s'est passé. Quand on a affaire à des délinquants, malheureusement, on n'essaie pas de les obliger à rendre compte de leurs actes.

Les seuls programmes que je connaisse, au niveau national, sont ce qu'on appelle souvent « les cours de morale » auxquels on envoie ceux qui ont commis un premier délit d'achat de services sexuels à une prostituée. Personnellement, je ne pense pas que ces programmes conviennent à des hommes qui achètent des services sexuels à des mineures. Je ne pense pas que nous ayons actuellement un système efficace pour faire face à ce genre de situation.

M. Maidment : Je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le professeur Perrin. Je connais, bien sûr, l'existence des cours de morale, puisque nous en organisons plusieurs au Canada.

Il existe un autre programme qui s'appelle Cercles de soutien et de responsabilité et qui vient de recevoir une rallonge budgétaire du ministère de la Sécurité publique pour développer ses activités. Ce programme s'adresse à ceux qui sont accusés d'exploitation sexuelle, mais je n'ai pas d'autres renseignements à ce sujet.

Le sénateur Nancy Ruth : Professeur, vous avez parlé des trois P, mais je n'en ai saisi que deux : la poursuite des trafiquants et la protection des victimes.

Le président : Le troisième est la prévention.

Le sénateur Nancy Ruth : Je crois savoir que l'Organisation internationale du travail a révélé que la traite des femmes représentait une valeur commerciale de 128 milliards de dollars l'an dernier. Quelle est la valeur commerciale de l'exploitation sexuelle des enfants au Canada?

Mr. Perrin: The estimates that we have in Canada are not on an aggregate basis. All we know is on an individual basis — for each individual child who is subject to commercial child sexual exploitation. These figures I will quote to you are from Criminal Intelligence Service Canada's strategic intelligence brief from August 2008.

They estimated that for a single victim, the daily profit earned by a sex trafficker is \$900; a weekly profit is \$5,400; and an annual profit is \$280,800. That is the revenue earned for a single victim. These figures are, in my view, quite credible in terms of the more well-organized networks that are involved currently in selling children for sex in Canada.

They are also confirmed by cases like the Imani Nakpangi case, where one of the victims I mentioned was abused for two and a half years. He took every dime and he made \$360,000 by sexually exploiting her. When the numbers are increased to an estimate of 40 victims, you are looking at \$13.1 million. This is absolutely a big business.

Concerns have also been raised, as in the North Vancouver case that I cited and several other human trafficking cases in Canada, that there are links to other forms of criminality that are able to earn other profits. Sometimes the victims are not just involved in being sexually exploited for profit going to their trafficker; they also can be used against their will in other critical acts — things like drug couriers, drug traffickers and document fraud.

Another prevalent concern relates to the problem of phishing; that is not, of course, salmon fishing. That is taking a password and credit card fraud. That is another lucrative side crime involved in this behaviour.

There are no credible estimates that I am familiar with of the total aggregate number of profits earned from this illicit trade, but it remains a lower risk than drug trafficking and it remains highly profitable. For that reason, it is also not only a human rights concern, but a serious public safety concern.

Some of the more violent human traffickers in Canada have been implicated in weapons convictions and also alleged homicides. Some of the more extreme cases that come up involve those other grave concerns as well related to criminal networks and organized crime.

Senator Mitchell: The \$5.6 million that Senator Brazeau mentioned is for crime prevention, but it is not for the prevention of trafficking or sexual abuse of children. It comes out of the national crime prevention program, which I mentioned was cut by two thirds, but not cut to zero. There was still some left over, which, to the government's credit, it put into a place where it should be put. However, it was not put into this place, and this area still lacks in crime prevention funding by the federal government.

M. Perrin : Les estimations que nous avons au Canada ne sont pas globales. Elles sont individuelles : elles portent sur chaque enfant qui a été victime d'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Les chiffres que je vais vous donner sont extraits d'un rapport sur le renseignement stratégique d'août 2008, du Service canadien de renseignements criminels.

Selon ce rapport, chaque victime rapporte au trafiquant un profit quotidien de 900 \$, un profit hebdomadaire de 5 400 \$, et un profit annuel de 280 800 \$. Voilà ce que rapporte une seule victime. Ces chiffres me paraissent crédibles, si on les compare aux réseaux plus organisés qui font actuellement la traite d'enfants dans le but de les exploiter sexuellement au Canada.

Ils sont aussi confirmés par des cas comme celui d'Imani Nakpangi, dont l'une des victimes a déclaré qu'elle avait été exploitée pendant deux ans et demi. Il a fait un profit de 360 000 \$ en l'exploitant sexuellement, et il a encaissé la totalité de cette somme. Lorsqu'il n'y a pas une mais 40 victimes, le profit s'élève à 13,1 millions de dollars. C'est indéniablement une grosse affaire.

D'aucuns estiment, comme dans l'affaire de Vancouver-Nord dont je parlais tout à l'heure et dans plusieurs autres causes relatives à la traite des personnes au Canada, qu'il y a des liens avec d'autres formes de criminalité génératrices d'autres profits. En effet, il arrive parfois que les victimes d'exploitation sexuelle soient également forcées d'exécuter d'autres actes illicites, comme le transport ou le trafic de drogue, l'utilisation de faux, et cetera.

Un autre problème qui se pose est celui qui concerne le harponnage, pas celui du saumon, bien sûr. Cela consiste à utiliser le mot de passe et la carte de crédit de quelqu'un d'autre. C'est un autre crime fort lucratif qui accompagne souvent ce genre de comportement.

Je n'ai pas d'estimations crédibles du volume total des profits engrangés par ce commerce illégal, qui est moins risqué que le trafic de drogue mais qui reste très lucratif. Pour cette raison, c'est non seulement un problème de droits de la personne mais aussi un grave problème de sécurité publique.

Parmi les trafiquants de personnes au Canada, certains des plus violents ont été impliqués dans des accusations relatives à des armes et à des homicides présumés. Certains ont aussi des liens avec des réseaux criminels et avec le crime organisé.

Le sénateur Mitchell : La somme de 5,6 millions de dollars que le sénateur Brazeau a mentionnée concerne bien la prévention du crime, mais il ne s'agit pas de la prévention de la traite d'enfants dans le but de les exploiter sexuellement. Ça fait partie du programme national de prévention du crime, dont le budget a été réduit des deux tiers, et pas à zéro. Il en restait donc un peu, que le gouvernement, et c'est tout à son honneur, a décidé d'investir là où il le fallait. Malheureusement, cette somme n'a finalement pas été investie là où elle le devait, si bien que c'est un secteur qui continue d'être insuffisamment financé par le gouvernement fédéral.

My question is on Bill C-268. First, I am surprised, because it is an important bill, and despite the fact that it is being well sponsored by a new senator, Senator Yonah Martin, who met me on that bill, it is not a government bill.

You mentioned that you worked on this bill. First, can you tell me if you know why it is not important enough to be a government bill? Second, the minimum it specifies is five years. Certainly, the two-year example that you used is absolutely unacceptable. It is a disgusting kind of crime that absolutely needs to be punished.

If you worked on it, professor, how is it that we picked five years? Is that enough retribution? Is it enough denunciation? Is it enough to even begin to prohibit these people from thinking about doing it again? Recidivism will undoubtedly remain an issue.

Mr. Perrin: Thank you for your questions. Regarding the idea for Bill C-268, it is actually quite remarkable how quickly it has come forward. With respect to Michael Lennox Mark's case — where on conviction he spent just one more week in jail — the conviction happened in November 2008, less than one year ago. On hearing of these cases, the Peel Regional Police and others approached me with the concerns they had. They were familiar with my study since I had met with them several times. They asked what could be done.

The next month there was a conference in Manitoba that M.P. Joyce Smith hosted on human trafficking. I raised the concern there, and she immediately offered to draft a bill. It was introduced in January. It is now before the Senate. I think all senators will be aware that this is lightening speed for something to make it from a grave public policy concern into a chance of making legal reform.

Prime Minister Stephen Harper and his government supported it wholeheartedly, as did the entire official opposition and most of the New Democratic Party. The bill is non-partisan. It had multiple sponsors from both Conservative and Liberal parties. It is helpful that it is a private member's bill. I am encouraged by that. It is the only private member's bill from the House of Commons this parliamentary session to make it to the Senate. This is an advantage. I hope the non-partisan support will continue in the Senate.

Regarding the suggested five-year mandatory minimum that appears for standard human trafficking of children in Bill C-268, we looked carefully at Supreme Court of Canada case law related to mandatory minimum sentences. The Supreme Court of Canada has both upheld and struck down, on occasion, certain mandatory minimums. We wanted to be careful that we struck the right balance.

J'aimerais poser une question au sujet du projet de loi C-268. D'abord, je dois dire que je suis surpris, car c'est un projet de loi important, et même s'il est parrainé par un nouveau sénateur, le sénateur Yonah Martin, ce n'est pas un projet de loi du gouvernement.

Vous avez dit que vous aviez participé à la préparation de ce projet de loi. Premièrement, savez-vous pourquoi le projet de loi n'est pas assez important pour être un projet de loi du gouvernement? Deuxièmement, le minimum prévu est de cinq ans. Il est évident que l'exemple des deux ans que vous nous avez cité est tout à fait inadmissible. C'est un crime tout à fait répugnant, qui doit absolument être puni.

Puisque vous avez participé à la préparation du projet de loi, professeur, comment se fait-il que nous ayons fixé un minimum de cinq ans? Pensez-vous que ce soit un châtement suffisant? Qu'une telle peine a vraiment une valeur exemplaire? Est-ce même suffisant pour dissuader ces gens de recommencer? La récidive va certainement continuer d'être un problème.

M. Perrin : Je vous remercie de vos questions. En ce qui concerne le projet de loi C-268, il est vraiment remarquable qu'on ait pu le présenter aussi vite. Pour ce qui est de l'affaire Michael Lennox Mark — je vous rappelle qu'il n'a passé qu'une semaine en prison après sa condamnation —, le jugement a été rendu en novembre 2008, il y a donc moins d'un an. En apprenant cela, des agents du service de police régionale de Peel et d'autres m'ont confié leurs préoccupations. Ils étaient au courant de l'étude que j'avais entreprise puisque je les avais rencontrés à plusieurs reprises. Ils se demandaient ce qu'on pouvait faire.

Le mois suivant, il y a eu une conférence au Manitoba, présidée par la députée Joyce Smith, sur la traite des personnes. Je lui ai parlé à ce moment-là de tous ces problèmes, et elle m'a immédiatement proposé de faire préparer un projet de loi, lequel a été déposé en janvier. Il est maintenant au Sénat, et je suppose que tous les sénateurs seront d'accord avec moi pour dire que ça s'est fait à la vitesse de l'éclair, et que l'on a su saisir l'occasion de modifier notre dispositif législatif afin de répondre à une grave préoccupation de la population.

Le premier ministre Stephen Harper et son gouvernement l'ont appuyé avec enthousiasme, ainsi que la totalité des députés de l'opposition officielle et la plupart des néo-démocrates. Le projet de loi n'est pas partisan. Il a été parrainé par de nombreux députés des partis conservateur et libéral. Le fait que ce soit un projet de loi d'initiative privée a sans doute facilité les choses. Cela m'encourage. C'est le seul projet de loi d'initiative privée de la Chambre des communes à se rendre au Sénat depuis le début de cette législature. C'est un avantage. J'espère que l'appui non partisan qu'il a reçu jusqu'à présent va se maintenir au Sénat.

Avant de fixer à cinq ans les peines minimales obligatoires que prévoit le projet de loi C-268 pour les cas simples de traite d'enfants, nous avons examiné de près les décisions de la Cour suprême du Canada relativement aux peines minimales obligatoires. Nous avons constaté que la Cour avait tantôt confirmé tantôt invalidé des peines minimales obligatoires. Notre objectif était donc de trouver un juste équilibre.

Applying the test set out in the *Ferguson* decision from 2008, we used the opinion of the Chief Justice as our analytical framework to determine the right range. The Supreme Court says to look at comparable offences or similar offences in setting mandatory minimums. We looked at section 212(2.1) of the Criminal Code regarding the five-year mandatory minimum for the aggravated offence of living off the avails of prostitution of someone under the age of 18. In some cases of sexual exploitation, a human trafficking charge will make more sense. We can go into more detail later if you wish. In other cases, this section 212(2.1) would make more sense. It already sets a five-year minimum. This seemed like an appropriate level at which to establish that. The maximum available penalty for child trafficking goes much higher than that. This is what we used to determine the appropriate range for the sentence.

Finally, we looked at sentences in the United States. As the committee is no doubt aware, sentences are significantly higher across the board. We wanted to ensure we were setting our sentences proportionately in Canada. In the U.S., sex trafficking of a minor under the age of 14 carries a 15-year mandatory minimum sentence. If the victim is between the ages of 14 and 18, it is a 10-year mandatory minimum sentence.

We suggest setting the upper and lower boundaries of what we believe is constitutionally acceptable and what would make sense internationally to demonstrate denunciation in Canada. Five years has to be the absolute minimum that a child sex trafficker or child labour trafficker should merit in our country.

Senator Mitchell: Would you push the sentence higher if you could?

Mr. Perrin: My own personal views are that child sex trafficking is among the greatest crimes in the Criminal Code. It merits a stiffer penalty than I have seen in any of the cases currently before the courts. Most cases will require much higher than five years. The fact that the child is being sexually exploited for profit in an organized way is arguably among the greatest crimes we have in Canada.

We have to create a balance between being outraged at this crime and setting 15- or 20-year minimum sentences and seeing that struck down by the Supreme Court of Canada in the years following such an enactment. We are trying to establish a measured response. It is driven by strong denunciation, but also to protect these children. If perpetrators are not behind bars for a period of time to allow them to recover and move on, they lose the opportunity to rebuild their lives.

The Chair: Thank you. The bill is not before us, but the evidence is helpful. It is before the Senate, but not before this committee at this time. The comments made about the bill have some impact on our study. Therefore, I appreciate the comments.

À partir du critère énoncé dans la décision *Ferguson* de 2008, nous nous sommes essentiellement inspirés de l'avis du juge en chef pour fixer une durée adéquate. La Cour suprême suggère de se reporter à des infractions comparables ou similaires pour fixer des peines minimales. Nous nous sommes donc reportés au paragraphe 212(2.1) du Code criminel qui prévoit une peine minimale obligatoire de cinq ans pour « quiconque vit entièrement ou en partie des produits de la prostitution d'une autre personne âgée de moins de 18 ans ». Dans certains cas d'exploitation sexuelle, il sera plus approprié de porter une accusation de traite de personnes. Je pourrai vous donner d'autres détails plus tard si vous le désirez. Dans d'autres cas, il sera plus approprié d'invoquer l'article 212(2.1). Cet article prévoit donc déjà une peine minimale de cinq ans, et cela nous a paru un seuil adéquat. En cas de traite d'enfants, la peine maximale est bien plus sévère. C'est donc de cette façon que nous en sommes arrivés à fixer un seuil de cinq ans.

Nous avons également examiné des décisions rendues aux États-Unis. Comme vous le savez, les peines sont généralement beaucoup plus sévères de l'autre côté de la frontière. Nous voulions nous assurer que, chez nous, les peines seraient proportionnelles. Aux États-Unis, la traite d'un enfant de moins de 14 ans à des fins d'exploitation sexuelle est passible d'une peine minimale obligatoire de 15 ans. Si la victime a entre 14 et 18 ans, la peine minimale obligatoire est de 10 ans.

Nous vous proposons donc un seuil et un plafond qui nous paraissent constitutionnellement acceptables et qui montreront à la communauté internationale que le Canada applique le principe de l'exemplarité de la peine. Un trafiquant d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle ou de travail forcé doit absolument être passible d'une peine minimale de cinq ans au Canada.

Le sénateur Mitchell : Fixeriez-vous ce seuil à un niveau plus élevé, si vous le pouviez?

M. Perrin : Personnellement, j'estime que la traite d'enfants à des fins d'exploitation sexuelle est l'une des pires infractions prévues au Code criminel. Elle devrait donc être passible d'une sanction plus sévère que ce qui a été décidé dans les causes les plus récentes. La plupart des cas nécessiteront des peines plus sévères que la peine minimale de cinq ans. L'exploitation sexuelle d'un enfant à des fins lucratives et de façon systématique est à mon avis l'une des plus graves infractions qui puissent exister au Canada.

Il faut trouver un juste équilibre entre notre indignation face à ce crime, qui nous pousserait à fixer des peines minimales de 15 ou 20 ans, et le risque qu'une telle peine soit invalidée par la Cour suprême du Canada, quelques années après l'entrée en vigueur de la loi. Nous avons donc essayé de faire preuve de modération tout en maintenant le principe de l'exemplarité de la peine, notre objectif étant la protection de ces enfants. Les criminels doivent être enfermés pendant une période assez longue pour que ces enfants aient le temps de retrouver un équilibre et une vie normale.

Le président : Merci. Nous n'avons pas encore été saisis de ce projet de loi, mais votre témoignage va nous être utile. Certes, il est devant le Sénat, mais pas encore devant notre comité. Je vous remercie de vos observations au sujet de ce projet de loi, car elles nous seront utiles dans le cadre de notre étude.

Mr. Perrin, thank you for your legal and investigative knowledge in our area of study. Mr. Maidment, thank you for appearing and pointing out what it is like on the ground. We need to be reminded of that. We have had a balance in this panel.

Honourable senators, we were to go to another panel that was to be televised, but I think there was a misunderstanding. We will be meeting with the Children's Commissioner for England in an informal setting. I trust that is acceptable.

This panel is now adjourned. We will come back to an informal discussion with the committee.

(The committee continued in camera.)

OTTAWA, Monday, November 23, 2009

The Standing Senate Committee on Human Rights, to which was referred Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking, met this day at 2 p.m. to give consideration to the bill.

Senator A. Raynell Andreychuk (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, this is the Standing Senate Committee on Human Rights. We are here to examine Bill S-223. The committee will recall that this bill was before us previously in a different form. It had a different proponent at that time. I am pleased that the Honourable Senator Carstairs is here as sponsor of Bill S-223. The floor is yours.

Hon. Sharon Carstairs, P.C., sponsor of the bill: Thank you, honourable senators. It is with pleasure that I present to the committee on Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking.

I do not think there is any need with this particular group to discuss the scourge of trafficking. In your study on the sexual exploitation of children, you have been given much data on the devastating effect of forced sexual activity on anyone — child or adult. As senators will know, and as the chair indicated, this bill was presented on several occasions to the chamber by the Honourable Gerard Phalen, who is now retired. I agreed to take over sponsorship of this bill because I supported — as I believe do most senators — the principle that victims of human trafficking should be afforded the greatest possible protection when they find themselves brought into this country.

Monsieur Perrin, je vous remercie de nous avoir fait profiter de votre grande expérience dans les domaines juridique et policier. Monsieur Maidment, je vous remercie également d'avoir comparu devant notre comité et de nous avoir parlé de vos activités sur le terrain. C'est toujours bon de se le faire rappeler. Nos deux témoins nous ont présenté des points de vue qui se complètent.

Chers collègues, nous devons accueillir un autre groupe de témoins en séance télévisée, mais je pense qu'il y a eu un malentendu. Nous allons donc accueillir le Children's Commissioner for England dans un cadre non officiel. J'espère que cela vous convient.

Nous en avons maintenant fini avec les témoins que nous venons d'entendre. Nous nous retrouverons tout à l'heure pour une discussion informelle avec le comité.

(Le comité poursuit ses travaux à huis clos.)

OTTAWA, le lundi 23 novembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des droits de la personne, auquel a été renvoyé le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes, se réunit aujourd'hui à 14 heures pour en étudier la teneur.

Le sénateur A. Raynell Andreychuk (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Mesdames et messieurs les sénateurs, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne tient séance. Nous sommes ici pour examiner le projet de loi S-223. Le comité se souviendra que nous avons déjà été saisis de ce projet de loi sous une autre forme. Il avait un autre défenseur à l'époque. Je suis ravie que l'honorable sénateur Carstairs soit parmi nous en tant que parrain du projet de loi S-223. Vous avez la parole.

L'honorable Sharon Carstairs, C.P., parrain du projet de loi : Merci, mesdames et messieurs les sénateurs. C'est avec plaisir que je présente au comité le projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic des personnes.

Je ne crois pas qu'il y ait lieu avec votre groupe en particulier de parler du fléau qu'est le trafic. Lors de votre étude sur l'exploitation sexuelle des enfants, on vous a fourni beaucoup de données sur l'effet dévastateur de l'activité sexuelle forcée sur quiconque — enfant ou adulte. Comme les sénateurs le savent, et comme l'a indiqué la présidente, l'honorable Gerard Phalen, qui est maintenant à la retraite, a présenté ce projet de loi à la Chambre à plusieurs reprises. J'ai accepté de lui succéder à titre de parrain du projet de loi parce que j'appuyais — comme la plupart des sénateurs, je crois — le principe selon lequel les victimes du trafic des personnes devraient avoir droit à la meilleure protection possible lorsqu'elles sont amenées au Canada.

Shortly after I took over sponsorship of this bill, I was approached by Senator Comeau, Deputy Government Leader in the Senate. I was asked if I would meet with staff of the Minister of Citizenship, Immigration and Multiculturalism, the Honourable Jason Kenney, in order to make the bill workable. I was assured that the minister was in favour of the principle of the bill, and I was delighted to meet with the officials. What you have before you now is a bill with a series of amendments that have been approved by both the minister and me. I would like to spend the balance of this presentation on ways that together we have enhanced this bill and made it workable.

I invite you to follow in the bill before you as we go through the amendments. It is not a particularly large bill. I will try to be as clear as I can.

To begin, the title has been amended to delete the words after "Act" and to put in parentheses "victims of trafficking in persons." This was recommended by the Department of Justice Canada for clarity's sake when the department reviewed the amendments. In essence, that is what the bill was doing, so I do not have any difficulty in changing the title.

There are no changes to page 1 of the bill. I invite you to look at page 2, beginning with proposed section 24.1(1). In the second line, "victim of human trafficking" has been changed to "victim of trafficking in persons." That is now consistent with the title of the bill and also with a number of other places in the bill that will now read "victims of trafficking in persons" instead of "victims of human trafficking."

"Person" has been changed to "foreign national who is a victim, as defined in section 2 of the Criminal Code, of the offence set out in section 279.01 of that Act or in section 118 of this Act." The officials tried to make this very clear and to ensure that we would be consistent with the Criminal Code and with the Immigration and Refugee Protection Act.

Proposed section 24.1(2) adds after "protection permit" the words "which may be cancelled at any time." The intent of this was to provide immigration officers the explicit discretion to cancel if circumstances warrant. I had some difficulty with this area, but I think it is necessary to ensure that we do not tie Immigration's hands too tightly.

The changes in section 24.1(2)(b) are in (i), "trafficking in persons" and in (ii), "issuing the permit is otherwise justified in the circumstances." These amendments are to provide discretion to officers when issuing the permit. They made a very convincing case that there needs to be balance. The person may be a victim of trafficking, but there may be other inadmissibility concerns, such as serious criminality or engagement in the past in organized crime.

Proposed section 24.1(3) in the bill has an alternative amendment: "The holder of the victim of trafficking protection permit issued under subsection (2) is eligible for the same federal health services as is a person who has made a claim for refugee protection inside Canada." This was changed to ensure that

Peu après ma décision de parrainer ce projet de loi, le sénateur Comeau, leader adjoint du gouvernement au Sénat, m'a demandé si j'accepterais de rencontrer le personnel du ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, l'honorable Jason Kenney, afin de rendre le projet de loi réalisable. On m'a assuré que le ministre était en faveur du principe du projet de loi, et c'est avec grand plaisir que j'ai rencontré les représentants. Ce que vous avez devant les yeux aujourd'hui, c'est un projet de loi assorti d'une série d'amendements qui ont été approuvés par le ministre et moi. J'aimerais consacrer le reste de cet exposé aux façons dont nous avons amélioré ensemble ce projet de loi et l'avons rendu réalisable.

Je vous invite à suivre les amendements dans le texte du projet de loi devant vous. Le projet de loi n'est pas particulièrement volumineux. J'essaierai d'être aussi claire que possible.

Tout d'abord, le titre a été amendé; on a supprimé les mots après « réfugiés » et mis entre parenthèses « victimes de la traite des personnes ». Lorsque le ministère de la Justice Canada a examiné les amendements, il a apporté ce changement à des fins de clarté. Essentiellement, c'est ce que le projet de loi faisait, alors je ne vois aucun problème à changer le titre.

Il n'y a aucun changement à la page 1 du projet de loi. Je vous invite à regarder la page 2, en commençant par le paragraphe 24.1(1) proposé. À la deuxième ligne, « victime du trafic de personnes » a été remplacé par « victime de la traite des personnes ». Cela concorde maintenant avec le titre du projet de loi et également avec d'autres passages du projet de loi où il sera désormais écrit « victimes de la traite des personnes » au lieu de « victimes du trafic de personnes ».

« Personne » a été remplacé par « étranger qui est victime, au sens de l'article 2 du Code criminel, de l'infraction prévue à l'article 279.01 de cette loi ou à l'article 118 de la présente loi ». Les représentants ont essayé de rendre ce passage très clair, de façon à ce qu'il concorde avec le Code criminel et la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le paragraphe 24.1(2) proposé ajoute après « permis de protection » les mots « révocable en tout temps ». Cela vise à donner aux agents d'immigration le pouvoir discrétionnaire explicite d'annuler un permis si les circonstances le justifient. J'ai eu un peu de mal avec ce passage, mais je crois qu'il est nécessaire afin de ne pas trop lier les mains des agents d'immigration.

Les changements apportés à l'alinéa 24.1(2)(b) sont à (i), « traitent des personnes » et à (ii), « d'autre part, la délivrance du permis est d'ailleurs justifiée dans les circonstances ». Ces amendements visent à donner un pouvoir discrétionnaire aux agents lorsqu'ils délivrent les permis. On a fait valoir de façon très convaincante qu'il devait y avoir un équilibre. La personne peut être victime de la traite, mais il peut y avoir d'autres préoccupations en matière d'interdiction de territoire, comme la grande criminalité ou l'implication passée dans le crime organisé.

Le paragraphe 24.1(3) proposé du projet de loi renferme un autre amendement : « Le détenteur du permis visé au paragraphe (2) est admissible aux mêmes services de santé fédéraux que les demandeurs d'asile se trouvant au Canada. » La formulation a été modifiée pour s'assurer que les changements

changes made to the Interim Federal Health Program would not apply in this case. Changes to that program are made on a regular basis; therefore, you could find the victim not assured of the appropriate health protections. We needed to ensure that victims would be assured of health care regardless of changes to the federal health program.

In section 24.1(3)(b), the authorization for work and study has been removed from the bill. It was recommended that this be done not by legislation but by regulation. This is how it is done in every other example of the Immigration and Refugee Protection Act, IRPA. To make this bill consistent with other IRPA bill provisions, it will be done by regulation. I am assured that those regulations will be forthcoming. You can certainly ask the officials.

Proposed section 24.1(3) in the amendments pertains to instructions of the minister. The purpose is to keep the bill before you consistent with other provisions of the Immigration and Refugee Protection Act.

The amendment to proposed section 24.2(1) adds “which may be cancelled at any time” and “up to” with respect to three years. Again, the purpose is to give the officers discretion. The second change is to make it appropriate to the circumstances and to remove a direct path to permanent residency.

Proposed sections 24.2(1)(b), subsections (i), (ii) and (iii) have all been deleted. This is to allow for permit criteria to be outlined in ministerial instructions. This would allow the process to remain consistent with the framework nature of the act, and it would provide flexibility to the government to respond to victims’ needs.

In proposed section 24.2(2), changes provide that officers shall act in accordance with instructions from the minister. This section has been deleted to ensure no infringement on provincial jurisdiction, as services indicated in the bill are provided not by the federal government but by the provinces.

Proposed section 24.2(3) in the bill contains work or study provisions; these are deleted in the amendments, as such provisions are currently provided in IRPA regulations, and so too should they be in this case.

Proposed section 24.2(4) is a major change. It changes the concept of eligibility for permanent residency to one of immunity. Clearly, we want these victims protected from prosecutors for minor offences they may have committed in connection with being trafficked, but they would not be granted blanket amnesty.

apportés au Programme fédéral de santé intérimaire ne s’appliqueraient pas dans ce cas-ci. Ce programme fait régulièrement l’objet de changements; par conséquent, il se pourrait qu’une victime ne soit pas assurée de bénéficier des protections appropriées en matière de santé. Nous devons faire en sorte que les victimes soient assurées de bénéficier de soins de santé peu importe les changements apportés au programme fédéral de santé.

L’autorisation à travailler et à étudier qui se trouvait à l’alinéa 24.1(3)(b) a été supprimée du projet de loi. Il a été recommandé qu’elle soit donnée en vertu d’un règlement plutôt que d’une loi. C’est la façon de faire dans les autres exemples tirés de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés, la LIPR. Pour que ce projet de loi concorde avec les dispositions de la LIPR, l’autorisation sera donnée en vertu d’un règlement. On m’assure que ces règlements seront publiés prochainement. Vous pouvez poser la question aux représentants.

Le paragraphe 24.1(3) proposé dans les amendements a trait aux instructions du ministre. Il vise à s’assurer que le projet de loi cadre bien avec les autres dispositions de la Loi sur l’immigration et la protection des réfugiés.

L’amendement au paragraphe 24.2(1) proposé ajoute « révoqué en tout temps » et « d’au plus » en ce qui a trait à la période de trois ans. Encore une fois, l’objectif est d’accorder aux agents un pouvoir discrétionnaire. Le second changement vise à l’adapter aux circonstances et à supprimer une voie directe vers la résidence permanente.

L’alinéa 24.2(1)(b) proposé, sous-alinéas (i), (ii) et (iii) ont tous été supprimés pour permettre d’énoncer dans les instructions ministérielles les critères relatifs aux permis. Ainsi, le processus continuerait de bien correspondre à la nature du cadre de la loi, et le gouvernement aurait la souplesse nécessaire pour répondre aux besoins des victimes.

Au paragraphe 24.2(2) proposé, les changements prévoient que les agents sont tenus de se conformer aux instructions du ministre. Ce paragraphe a été supprimé pour s’assurer qu’il n’y aura aucun empiètement sur les compétences des provinces, étant donné que les services dont il est question dans le projet de loi sont fournis par les provinces, et non par le gouvernement fédéral.

Le paragraphe 24.2(3) proposé dans le projet de loi renferme des dispositions sur le travail ou les études; elles ont été supprimées dans les amendements, étant donné qu’elles figurent actuellement dans les règlements de la LIPR, et qu’elles devraient l’être aussi dans ce cas-ci.

Le paragraphe 24.2(4) proposé est un changement important. Il remplace le concept de l’admissibilité à la résidence permanente par celui d’immunité. En termes clairs, nous voulons que ces victimes soient à l’abri de poursuites pour des infractions mineures qu’elles ont peut-être commises lorsqu’elles étaient victimes de la traite; toutefois, elles ne recevraient pas une amnistie totale.

Proposed section 24.3 in the bill regarding waiver of fees has been deleted to make the bill consistent with the IRPA. Such exemptions should be made by regulation as they are in all other cases.

“Transitional provisions” has been deleted to make it consistent with other Canadian legislation as recommended by the Department of Justice Canada.

Part 2, the duties of the Minister of Health, have all been deleted. This is the one aspect that causes me some concern, as their elimination means the proactive nature of the bill, as originally designed for victims, has been removed. The rationale, as presented, is to prevent any infringement on provincial jurisdiction. As we know, most social services and prevention services are not provided by the federal government; they are provided by provincial governments.

However, I would like some assurances that some effort will be made by the federal government to reach out to these victims and to ensure that they get the support they require. Perhaps the hotline, as envisaged by Senator Phalen in this bill, is not the best vehicle, but some services need to be provided. Remember, colleagues, I did not write this bill. I hope the officials who will follow me this afternoon can provide the committee assurances that that help will be provided.

Honourable senators, this is a much changed bill, as I have indicated while taking you through all the amendments. However, I believe the principle has been maintained, and that principle is to ensure that victims of trafficking are not further victimized by our immigration and refugee system.

I am not a great believer that private members' bills, with all of their wonderful intentions, are easily passed within houses of Parliament, be they legislatures or the federal government. They are not easy for two reasons, as I see it.

First, the drafters of those bills — and I have certainly drafted my own — do not have the technical assistance that is available to government when it drafts similar pieces of legislation. Therefore, they may often find themselves in situations where the aim or objective is very good but the means by which they have gone after that aim or objective is not necessarily easy to follow.

The second difficulty is that the government must want a private member's bill to pass. We know that is often not the case, regardless of the political party of the day. Governments do not particularly like private members' bills unless they are simple. For example, I think of Mr. Chrétien's bill from when he was a young member of the house that proposed changing the name of Trans-Canada Airlines to Air Canada; it was a wonderful concept but not terribly difficult within the overall scheme of things.

L'article 24.3 proposé dans le projet de loi avait trait à la dispense de frais et a été supprimé pour que le projet de loi corresponde bien à la LIPR. De telles exemptions devraient être accordées en vertu d'un règlement, comme elles le sont dans tous les autres cas.

« Dispositions transitoires » a été supprimé afin de respecter la logique d'autres lois canadiennes, selon la recommandation du ministère de la Justice Canada.

À la partie 2, les responsabilités du ministre de la Santé ont toutes été supprimées. Voilà le seul élément qui me préoccupe, étant donné que leur suppression signifie que la nature proactive du projet de loi, conçue à l'origine pour les victimes, a été supprimée. La justification qui a été présentée, c'est qu'il faut prévenir tout empiètement sur les compétences des provinces. Comme nous le savons, la plupart des services sociaux et des services de prévention ne sont pas fournis par le gouvernement fédéral; ils sont fournis par les gouvernements provinciaux.

Cependant, j'aimerais bien qu'on m'assure que le gouvernement fédéral s'efforcera de tendre la main à ces victimes et de faire en sorte qu'elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin. Le service téléphonique d'urgence envisagé par le sénateur Phalen dans ce projet de loi n'est peut-être pas la meilleure solution, mais certains services doivent être fournis. Rappelez-vous, chers collègues, que je n'ai pas rédigé ce projet de loi. J'espère que les représentants qui témoigneront cet après-midi pourront garantir au comité que cette aide sera fournie.

Mesdames et messieurs les sénateurs, le projet de loi a énormément changé, comme je l'ai indiqué pendant que je vous présentais tous les amendements. Cependant, je crois que le principe a été conservé, et ce principe est de nous assurer que les victimes de la traite ne sont pas victimisées davantage par notre système d'immigration et de réfugiés.

Je ne suis pas de ceux qui croient que les projets de loi d'initiative parlementaire, malgré toutes leurs merveilleuses intentions, sont adoptés facilement dans les chambres du Parlement, qu'il s'agisse des assemblées législatives ou du gouvernement fédéral. Ils ne sont pas adoptés facilement pour deux raisons, selon moi.

Premièrement, les rédacteurs de ces projets de loi — et j'ai rédigé mes propres projets de loi — ne peuvent pas compter sur l'assistance technique offerte au gouvernement lorsque celui-ci rédige des textes de loi similaires. En conséquence, ils se trouvent souvent dans des situations où le but ou l'objectif est très bon, mais les moyens qu'ils ont pris pour atteindre ce but ou cet objectif ne sont pas nécessairement faciles à suivre.

La seconde difficulté, c'est qu'il faut que le gouvernement veuille qu'un projet de loi d'initiative parlementaire soit adopté. Nous savons que ce n'est souvent pas le cas, peu importe le parti politique au pouvoir. Les gouvernements n'aiment pas particulièrement les projets de loi d'initiative parlementaire à moins qu'ils soient simples. Je pense par exemple au projet de loi de M. Chrétien, à l'époque où il était un jeune député, qui proposait de changer le nom des Lignes aériennes Trans-Canada pour Air Canada; le concept était merveilleux, mais pas très difficile à réaliser dans l'ensemble.

I perceive a private member's bill as being something to alert the government, to make the government aware that there is a significant problem that needs to be fixed. That is why I was pleased when I was approached by Senator Comeau about whether I would meet with the Citizenship and Immigration Canada people, and first with the minister's staff, to take this concept that Senator Phalen wanted and turn it into a workable piece of legislation that the government could then support; then we were moving the bar forward.

That is why I have agreed to the amendments and why, quite frankly, I welcome your support of the bill in its amended form. I now open myself for questions.

The Chair: Thank you, Senator Carstairs. Thank you for putting it in that perspective. I should assure you that, having gone through this negotiation that you have, we will scrutinize that. As you are aware, we are also studying the exploitation issue in this committee. Therefore, this bill is a small part, if I may say — and I do not mean to diminish its significance — but it is a part of a scheme of sexual exploitation and trafficking issues with which this committee has been and will continue to be preoccupied. We hope we can look at the broad scope of the issue and fill in any gaps that we perceive as we go along in our study.

If my recollection is correct, when the bill first came in its original form, Senator Phalen said there should be more services and more immediate services out there for the victims of human trafficking. In return, the victim would be responsible for testifying before the courts. I think it stalled in this committee because we were very concerned about compelling victims who were already in a difficult situation to go through that legal process. Because it is international, one does not know the levers the trafficker might have used on that person.

In its next form, Senator Phalen dropped that, but the other issues of provincial jurisdiction and uniformity were not there. You have stressed — and I wanted a little more elaboration on this — that in this form you are building on the existing immigration and refugee system and saying that these victims should not be isolated and identified differently. If they have come into Canada and we have some assurance that they are here against their will, perhaps, or if it is with their will but extracted in ways that we do not support, they should be afforded the same services as anyone else coming into this country. That is the Immigration and Refugee Protection Act, and the regulations should flow through that.

Is that one of the reasons you supported using the regulation route and going through the act?

Je considère qu'un projet de loi d'initiative parlementaire est quelque chose qui permet d'alerter le gouvernement, d'informer le gouvernement qu'il y a un problème important qui doit être réglé. C'est pourquoi j'étais ravie que le sénateur Comeau me demande si j'accepterais de rencontrer les gens de Citoyenneté et Immigration Canada, et en premier lieu le personnel du ministre, pour prendre le concept souhaité par le sénateur Phalen et en faire un texte de loi réalisable que le gouvernement pourrait ensuite appuyer; puis nous étions en train de faire des progrès.

C'est pourquoi j'ai consenti aux amendements et pourquoi, bien honnêtement, je me réjouirais de votre appui à l'égard du projet de loi sous sa forme amendée. Je suis maintenant prête à entendre vos questions.

La présidente : Merci, sénateur Carstairs. Merci de nous l'avoir présenté sous cet angle. Je peux vous assurer qu'étant donné les négociations que vous avez eues, nous l'examinerons sous toutes les coutures. Comme vous le savez, nous étudions également la question de l'exploitation au cours de la présente séance. En conséquence, ce projet de loi représente une petite partie, si je peux m'exprimer ainsi — et mon intention n'est pas de diminuer son importance —, mais il s'inscrit dans un ensemble de questions sur l'exploitation sexuelle et la traite qui intéressent notre comité et qui continueront de l'intéresser. Nous espérons pouvoir examiner l'étendue générale de la question et combler les lacunes que nous percevons tout au long de notre étude.

Si je me souviens bien, lorsque le projet de loi a été présenté la première fois dans sa forme initiale, le sénateur Phalen disait qu'il devrait y avoir plus de services et de services immédiats pour les victimes de la traite de personnes. En retour, la victime aurait la responsabilité de témoigner devant les tribunaux. Je crois que notre comité a bloqué le projet de loi parce que nous étions très préoccupés par le fait d'obliger les victimes qui se trouvaient déjà dans une situation difficile à suivre ce processus juridique. Comme il s'agit d'un problème international, personne ne connaît les moyens que les trafiquants ont pu utiliser sur ces personnes.

Dans la version suivante, le sénateur Phalen a laissé tomber cet aspect, mais les autres questions touchant la compétence provinciale et l'uniformité n'étaient pas abordées. Vous avez insisté sur le fait que — et j'aimerais que vous nous en disiez plus à ce sujet — dans la version actuelle, vous vous fondez sur le système d'immigration et d'accueil des réfugiés en vigueur et vous dites que ces victimes ne devraient pas être isolées et traitées différemment. Si nous savons avec assez de certitude que ces personnes sont venues au Canada contre leur volonté ou qu'elles sont ici parce qu'elles l'ont voulu, mais que tout s'est fait d'une manière que nous n'approuvons pas, elles devraient avoir droit aux mêmes services que n'importe quel autre immigrant. C'est ce que prévoit la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, et le règlement devrait en découler.

Est-ce que c'est l'une des raisons pour lesquelles vous avez décidé d'utiliser la voie de la réglementation et de faire fond sur la loi?

Senator Carstairs: I do not think you can expect two parallel systems within any immigration and citizenship protection legislation. If you try to set up two systems, they are bound to run against one another.

I was convinced, therefore, that if you could take these individuals who are to some degree a special class and could provide for them within the current legislation, through the regulatory system, that would get it passed, first, so that the attention was brought to the victims. I am a pragmatist. Second, the reality would be that you would have an immigration refugee system that was total in and of itself, and you would not be looking at the offshoots of it.

Senator Jaffer: Thank you, Senator Carstairs, for the work you have done on this. We certainly heard you very clearly when you said you are a pragmatist. I defer to your vast knowledge on how to get private members' bills accepted by the government.

You have touched on some of these issues, but the whole debate on this issue is between smuggling and trafficking — whether the person has been smuggled into the country or trafficked. Immigration officers have a legitimate concern, because sometimes they are not able to tell whether a person has been smuggled or trafficked. The debate is all around this issue of smuggling or trafficking.

When I see the amendments and that most of the bill has gone into regulation, I am greatly concerned that that has diluted the bill. I accept what you say and will, therefore, support it, if you would please consider adding one further amendment, that the regulations be reviewed by Parliament.

I think there is a review by Parliament of the regulations for the Immigration and Refugee Protection Act, which you spoke about earlier. If I am wrong, I can certainly be corrected by the officials. However, if that is the case, I would like to add a further amendment — even if it is not in IRPA — that there be a periodic review of these regulations by Parliament.

We all know that regulations can be changed. I have a concern that a lot of this bill is going from being an act of Parliament to regulations, which can be changed, and I believe there needs to be a review. I would like to hear from you, and then I have some other questions.

Senator Carstairs: I certainly would not object to such an amendment. I would like to hear what the officials would have to say to such an amendment.

Le sénateur Carstairs : Je ne pense pas que l'on puisse s'attendre à ce que deux systèmes parallèles fonctionnent bien, quelle que soit la législation en vigueur concernant la protection relative à l'immigration et à la citoyenneté. Si on essaie de mettre en place deux systèmes, ils devront nécessairement se faire concurrence.

Par conséquent, j'étais convaincue que, si on pouvait faire en sorte que les personnes constituant dans une certaine mesure une catégorie spéciale soient visées par la législation actuelle, au moyen de règlements, cela favoriserait l'adoption du projet de loi, tout d'abord, pour que l'attention soit dirigée vers les victimes. Je suis une personne pragmatique. Deuxièmement, le fait est qu'on aurait un système d'immigration et d'accueil des réfugiés qui serait complet en soi, sans ramification.

Le sénateur Jaffer : Merci, sénateur Carstairs, pour le travail que vous avez accompli dans ce dossier. Je suis certaine que nous vous avons très bien compris quand vous avez dit que vous étiez une personne pragmatique. Je m'en remets à votre vaste connaissance de la façon dont on doit s'y prendre pour faire accepter les projets de loi des parlementaires par le gouvernement.

Vous avez abordé certaines de ces questions, mais tout le débat a trait au passage de clandestins et au trafic de personnes — le fait que la personne soit entrée illégalement au pays ou qu'elle ait été victime de trafic. Les préoccupations des agents d'immigration sont fondées, parce qu'il leur arrive de ne pas être en mesure de dire si une personne a été introduite illégalement ou si elle a été victime de trafic. Toute la discussion porte sur le passage de clandestins ou le trafic de personnes.

Quand je vois les amendements proposés et que je constate que la majeure partie du projet de loi s'est transformée en règlement, je suis très inquiète du fait que le projet de loi en a été édulcoré. J'approuve ce que vous dites et, par conséquent, je vais me prononcer en faveur du projet de loi, si vous acceptez d'envisager d'ajouter un autre amendement, pour que le règlement soit examiné par le Parlement.

Je pense que vous avez dit plus tôt que les règlements se rattachant à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés faisaient l'objet d'un examen par le Parlement. Si je me trompe, les fonctionnaires du ministère pourront certainement me corriger. Cependant, si c'est exact, j'aimerais qu'on ajoute un autre amendement — même si ce n'est pas dans la loi — selon lequel le Parlement procéderait à un examen périodique de ces règlements.

Nous savons tous que les règlements peuvent être modifiés. Je me préoccupe du fait qu'une grande part de ce projet de loi qui devait constituer une loi du Parlement va devenir un règlement, qui peut être modifié, et j'estime qu'il devrait y avoir un examen. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, et puis j'ai quelques questions supplémentaires à poser.

Le sénateur Carstairs : Je ne m'opposerai certainement pas à un tel amendement. J'aimerais bien savoir ce que diraient les gens du ministère à propos d'un tel amendement.

I think there are two things we should recognize. First, there is always a review of regulation that goes on at cabinet committee. Second, there is a review of regulations that occurs through a joint House of Commons and Senate committee, the Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations.

If you want to go a step further and have these particular regulations sent to, for example, the Standing Senate Committee on Human Rights, I suspect you might want to do a broader job and look at regulations with respect to all of the immigration and refugee provisions, not just having to do with the issue of trafficking.

I do not think we do enough of that in Parliament. We do not review regulations in significant detail. Despite all the good work that Scrutiny of Regulations does, that committee has only so much time to do that particular work. More and more legislation is finding itself being given its practical activity through regulations, not through the legislation itself.

Regulations are easier to change. We all know that. That is the advantage to governments of using the regulatory process. Your committee might want to look at that in terms of an amendment. However, I would not want the bill to fail because we found ourselves in a conflict between Citizenship and Immigration and the committee and therefore we did not provide the victims of trafficking with the kind of protection they need, which is what this bill is all about. Do not ever lose sight of the principal objective of the bill.

Senator Jaffer: I would not go so far as to say I would not support the bill without that amendment. Having been a member of Scrutiny of Regulations and knowing how much they have to handle and the scrutiny that sometimes goes on, I know that committee might not have the expertise that this committee has.

The other thing is that Citizenship and Immigration does not come to this committee. Normally, it goes to the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology. That is another reason why I wanted the review in this act; hopefully, it will come to our committee.

My second question is on the cancelling at any time. I have great anxiety about that. I have spoken to people who have gone to Immigration and asked for this protection, and I know how scared they are and I know the rigorous questioning they go through — as they should; I am not questioning that. To say cancel at any time — cancel at any time without any reason, for a reasonable excuse, nothing — is pretty drastic. I have great concern with that, knowing how difficult it is for them.

As soon as the women arrive, the mindset is that it is a smuggling case that wants to go on to trafficking. That is what the women tell me. That is what I have heard from groups that work

À mon avis, nous devons tenir compte de deux choses. Tout d'abord, le comité du Cabinet procède toujours à un examen des règlements. Deuxièmement, un comité conjoint de la Chambre des communes et du Sénat, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, se penche sur les règlements.

Si vous voulez aller plus loin et faire en sorte que ce règlement en particulier soit soumis à l'examen, par exemple, du Comité permanent des droits de la personne, j'imagine qu'il faudrait alors élargir la portée des travaux et examiner toutes les dispositions relatives à l'immigration et aux réfugiés, plutôt que de se pencher uniquement sur la question du trafic des personnes.

À mon avis, ce qui se fait actuellement au Parlement ne suffit pas. Nous n'examinons pas la réglementation dans le détail. Bien que le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation fasse du bon travail, il ne peut consacrer qu'une part de son temps à cette tâche. L'application de la législation repose de plus en plus sur des règlements, plutôt que sur la loi elle-même.

Les règlements sont plus faciles à modifier. Nous le savons tous. C'est l'avantage qu'offre aux gouvernements le recours au processus réglementaire. Votre comité devrait peut-être se pencher sur la formulation d'un amendement. Toutefois, je ne voudrais pas que le projet de loi soit rejeté à cause d'un conflit entre Citoyenneté et Immigration et le comité et que, au bout du compte, nous ne soyons pas en mesure de fournir aux victimes de trafic le type de protection dont elles ont besoin, ce que vise ce projet de loi. Ne perdez jamais de vue l'objectif principal du projet de loi.

Le sénateur Jaffer : Je n'irais pas jusqu'à dire que je n'appuierais pas le projet de loi si cet amendement n'était pas ajouté. Ayant déjà été membre du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation et connaissant très bien sa charge de travail et le type d'examen qu'il doit effectuer, je sais qu'il n'a peut-être pas l'expertise de votre comité.

Par ailleurs, Citoyenneté et Immigration ne participe pas aux travaux de ce comité. Normalement, le ministère collabore avec le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie. C'est une autre raison pour laquelle je voulais qu'un examen soit effectué; et j'espère que c'est à notre comité qu'il sera confié.

Ma deuxième question porte sur la révocation du permis de protection en tout temps. Cela m'inquiète énormément. J'ai parlé à des gens qui se sont présentés à l'Immigration et ont demandé cette protection, et je sais à quel point ils ont peur et je sais qu'ils doivent se soumettre à un interrogatoire rigoureux — et c'est correct; je ne mets pas en cause cette mesure. Le fait de dire que le permis est révocable en tout temps — révocable en tout temps sans raison, pour un motif raisonnable, rien — c'est plutôt radical. J'en suis très préoccupée, parce que je sais à quel point c'est difficile pour eux.

Dès que les femmes arrivent, l'attitude adoptée, c'est de traiter le dossier comme s'il s'agissait d'un cas d'introduction de clandestins que l'on veut faire passer pour un cas de trafic de personnes. C'est

with these women. They immediately think it is smuggling and they want to get in under this. I have great difficulty with that.

It is almost not worth having this bill if it can be cancelled at any time. After that, except for raising awareness, there is nothing much that this bill adds that the other trafficking bill does not have. Yes, it adds a little more; I do not want to take that away. However, there needs to be “for a reasonable reason” or something like that in the wording; I have great concerns with cancelling at any time without any excuse given or anything in this legislation to protect these women. I know you have expressed these concerns also, but I wanted to share them with you.

Senator Carstairs: Yes, I have considerable difficulty with that. The argument is clear that there needs to be discretion for the immigration officer. Perhaps what needs to be done, and you will have to ask the officials who follow me, is that regulations are needed with respect to the cancellation of this particular, at-any-time type of thing.

The reality is that some of the people who will seek this provision are certainly innocent victims. Others who will seek this provision are part of the problem. That is what I think the officials want in terms of their cancellation at any time. If they can identify that something is not a genuine case of trafficking, that in fact this person is the trafficker and not the person who has been trafficked, they want to know that they can eliminate this. I will leave it at that and ask the officials when they come to the table. I will join you, as a senator, to see if they can give further testimony to that.

Senator Jaffer: If I may comment on it, I do not know how many traffickers have applied for this; hopefully the department will be able to provide information on that. The concern is not so much the traffickers as the vulnerable woman — whether she is smuggled or not, whether she is a person who has genuinely been trafficked.

I am very cynical when they say traffickers apply under this. There are other places where they can apply. My concern is that we need to look at this more carefully; and, obviously, we will talk to the department.

The Chair: Can I just supplement that? If I understand, what you are saying is that you are weighing that issue about the cancellation against the fact that perhaps the department will move rather expeditiously to grant it, and that will be the incentive to ensure that the victims are looked after quickly and get access to the resources, as I understand from the previous testimony we have heard. Then, if there are some that need cancellation, they will have to justify why. Otherwise, without the cancellation, the front end would be slowed down, I presume. Do I understand that correctly?

ce que les femmes me disent. C’est ce que disent les groupes qui travaillent avec ces femmes. Les agents d’immigration pensent immédiatement qu’il s’agit d’un cas d’introduction de clandestins et ils veulent traiter le dossier comme tel. J’ai beaucoup de difficultés à accepter cela.

Ça ne vaut presque pas la peine d’avoir un projet de loi si le permis de protection peut être révoqué en tout temps. Mis à part le fait qu’il sensibilise les gens, ce projet de loi n’apporte pas beaucoup plus que l’autre version. Oui, il ajoute certains éléments; je ne veux rien minimiser. Quoi qu’il en soit, il faut ajouter au libellé l’expression « pour un motif raisonnable » ou quelque chose de ce genre; je suis très préoccupée du fait qu’il est possible de révoquer le permis en tout temps sans avoir à donner d’explication ou du fait qu’il n’y a rien dans la loi qui protège ces femmes. Je sais que vous avez vous aussi soulevé des inquiétudes à cet égard, mais je voulais vous faire part des miennes.

Le sénateur Carstairs : Oui, cette question me préoccupe beaucoup. On comprend bien qu’il faille donner le pouvoir discrétionnaire aux agents d’immigration. Peut-être faudrait-il, et vous devrez poser la question aux fonctionnaires qui témoigneront après moi, qu’un règlement soit établi en ce qui concerne la révocation du permis de protection en tout temps.

Le fait est que certaines des personnes qui voudront se prévaloir de cette disposition sont sans aucun doute des victimes innocentes. Tandis que d’autres font partie du problème. Je pense que c’est ce que veulent les fonctionnaires relativement à la révocation en tout temps. S’ils sont en mesure de déterminer qu’il ne s’agit pas d’un cas réel de trafic, que la personne est en fait le trafiquant et non la victime, ils veulent savoir qu’ils ont la possibilité de révoquer le permis. Je vais m’arrêter ici et demander des précisions aux gens du ministère quand ils vont témoigner. Je vais me joindre à vous, en tant que sénateur, pour voir s’ils peuvent nous en dire plus à ce sujet.

Le sénateur Jaffer : Si je puis faire un commentaire, je ne sais pas combien de trafiquants ont présenté une demande relativement à cette disposition; j’espère que le ministère sera en mesure de nous fournir cette information. La préoccupation ne concerne pas tant les trafiquants que les femmes vulnérables — le fait qu’elles aient été introduites illégalement ou non, qu’elles aient réellement été victimes du trafic de personnes.

Je suis très cynique lorsqu’ils disent que les trafiquants cherchent à se prévaloir de cette disposition. Il y a d’autres aspects pour lesquels ils peuvent présenter une demande. Ce que je souhaite, c’est que nous examinions la question de plus près, et nous allons évidemment parler aux gens du ministère.

La présidente : Puis-je ajouter quelque chose? D’après votre témoignage, la disposition relative à la révocation inciterait les agents d’immigration à accorder le permis sans délai, ce qui favoriserait un traitement plus rapide des dossiers et permettrait aux victimes d’avoir accès aux ressources rapidement. Ensuite, si certains permis doivent être révoqués, les agents devront fournir une justification. Sinon, sans la révocation, les services de première ligne seraient retardés, je suppose. Ai-je bien compris?

Senator Carstairs: That was my concern, that if they did not have this jurisdiction, they were going to reject it outright. Whereas if they could grant the permit, give everyone a clear first glance, they could let the process be in place that regulations could apply. Then, if they were provided with information that would indicate that this particular individual did not qualify, they would have the right to cancel.

You are quite right, Madam Chair; I am afraid that if that is not there, it will slow the process. There will not be the ease of saying that we believe this person is a victim of trafficking and so let us get the help provided, unless you provide the back door so they can get out of that choice.

Senator Jaffer: As a supplementary, I understood it was going from 180 days to three years, and the idea was to cancel within the three years.

Senator Carstairs: After three years.

Senator Jaffer: The department already has those rights of granting the right to stay here.

Senator Carstairs: Of course.

Senator Jaffer: My understanding was that if you give the additional time, the three years, and something comes up within the three years, they would cancel.

Senator Carstairs: That is true.

The Chair: I think it is the same point I was trying to make. A period of 180 days goes by quickly. Three years is a good chunk of time. In prosecution, you can use up 180 days pretty quickly, as we know when we are trying to gather evidence. That is why I think the three years was an interesting negotiation.

Senator Carstairs: The idea here is to provide protection for the person who may well be the victim of trafficking, but also to preserve the integrity of the immigration and refugee system. You have to weigh both, and hopefully this is what this has done.

Senator Nancy Ruth: I want to follow up again on this cancelling at any time. Is there any appeal provision for the woman who has been trafficked, or is this it — they withdraw and that is it?

Senator Carstairs: No. There are the usual appeal procedures through the immigration appeal board, but there is no provision for this one being cancelled in terms of an appeal. The immigration officers made a judgment that yes, this is a victim of trafficking, and then they decide no, this person is not a victim of trafficking.

Senator Mitchell: Senator Carstairs, this seems like an important bill. You have certainly invested a lot of time and commitment in it. Why would the government not have initiated a bill of this kind? Do you know?

Le sénateur Carstairs : C'était ma préoccupation, c'est-à-dire que les agents rejettent la demande catégoriquement s'ils n'ont pas ce pouvoir. Tandis que, s'ils pouvaient accorder le permis, accepter chaque demande d'emblée, alors le processus se poursuivrait et le règlement pourrait s'appliquer. Par la suite, s'ils venaient à recevoir de l'information selon laquelle une personne en particulier ne serait pas admissible, ils auraient le droit de révoquer le permis.

Vous avez tout à fait raison, madame la présidente; j'ai bien peur que, si cette disposition n'existe pas, le processus en soit retardé. Ce n'est pas facile de déterminer si une personne est victime de trafic, utilisons donc l'aide dont nous disposons; à moins que vous ne puissiez fournir une voie détournée pour que les agents n'aient pas à faire ce choix.

Le sénateur Jaffer : Par ailleurs, j'ai compris que le délai passait de 180 jours à trois ans, et que la révocation se ferait dans le délai de trois ans.

Le sénateur Carstairs : Après trois ans.

Le sénateur Jaffer : Le ministère a déjà le pouvoir d'accorder le droit de rester ici.

Le sénateur Carstairs : Bien sûr.

Le sénateur Jaffer : De ce que j'ai compris, si on accorde le temps additionnel, le délai de trois ans, et que quelque chose survient pendant ces trois années, il serait possible de révoquer le permis.

Le sénateur Carstairs : C'est exact.

La présidente : Je pense que c'est ce que j'essayais de dire. Une période de 180 jours, c'est vite passé. Trois ans, c'est une bonne période de temps. Dans les poursuites, un délai de 180 jours peut s'écouler très rapidement quand on cherche à rassembler la preuve. C'est la raison pour laquelle je pense qu'un délai de trois ans est une proposition intéressante.

Le sénateur Carstairs : L'idée ici est d'assurer une protection pour la personne qui pourrait bien être victime d'un réseau de trafic de personnes, mais aussi de préserver l'intégrité du système d'immigration et d'accueil des réfugiés. Il faut mettre les deux en balance, et j'espère que c'est ce que cet exercice a permis de faire.

Le sénateur Nancy Ruth : J'aimerais poursuivre la discussion concernant la révocation du permis en tout temps. Y a-t-il un mécanisme d'appel pour la femme qui a été victime de trafic, ou bien est-ce que c'est ça — on annule et c'est tout?

Le sénateur Carstairs : Non. Il y a la procédure d'appel habituelle par l'entremise de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, mais il n'existe aucun mécanisme d'appel pour ce qui est de la révocation. Les agents d'immigration rendent un jugement selon lequel, oui, il s'agit d'une victime de trafic, et ensuite ils décident que, non, cette personne n'est pas une victime de trafic.

Le sénateur Mitchell : Sénateur Carstairs, ce projet de loi semble important. Il ne fait aucun doute que vous y avez consacré beaucoup de temps et d'efforts. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas mis au point un projet de loi de ce genre? Le savez-vous?

Senator Carstairs: To be fair, there is a lot of immigration legislation and lots of priorities in any given department. This is where I see the strength of the private member's bill, which is to say to the government, "Look, this is an area that perhaps has not gotten the kind of attention you should give it." When I took over the sponsorship of this bill, I was quite delighted that I had an immediate contact who thought it was something the department could support and who wanted to discuss potential amendments.

Certainly I did not think these proposed amendments were absolutely wonderful. I have indicated a couple of areas that I think should be not quite so generous to the government, if you will. However, the bill has obviously caught the attention of the government, and that is a good thing.

Senator Mitchell: Absolutely. You mentioned in your presentation that a change contemplated in the amendments would reverse or do away with a direct path to permanent residency. Could you explain that? I did not understand. Was permanent residency more readily available in the past?

Senator Carstairs: If you are in the country for three years, you have a direct path to permanent residency. That is why it says "up to three years." It was not to say that because you are a victim of trafficking you should be given the opportunity to become a Canadian citizen. There might be other reasons why you should not become a Canadian citizen. Those rights have to be protected, as well, which made sense to me. Simply because something horrible happened to someone does not mean that person should bump the line in becoming a permanent resident of Canada. Other factors are considered en route to permanent residency status.

Senator Mitchell: Clearly, the assurance of one's safety upon returning to one's home country would be a factor.

Senator Carstairs: Safety upon return to the home country is a critical factor and has been a factor under the Immigration and Refugee Protection Act.

Senator Peterson: Thank you, Senator Carstairs. Proposed sections 24.1 and 24.2 refer to the opinion of the officer as to whether the individual is a victim of trafficking. What is the standard of belief, and does this standard vary from what exists now?

Senator Carstairs: Senator Peterson, I do not know whether there is any change. Departmental officials would be in a better position to answer that question, but I do not think the standard varies. To this point, there has not been a sufficient sensitivity to the prevalence of human trafficking. That is why we wanted to highlight it as a separate section. At the same time, it is always a matter of judgment on the part of the immigration officer to decide whether a person has been a victim not only of trafficking but of other things as well.

Le sénateur Carstairs : Pour être honnête, la législation sur l'immigration est imposante et il y a un grand nombre de priorités dans tous les ministères. C'est là où se situe à mon avis la force du projet de loi présentée par un parlementaire, c'est de dire au gouvernement : « Regardez, voici un aspect qui n'a peut-être pas reçu le type d'attention que vous devriez lui prêter. » Quand j'ai accepté d'être la marraine de ce projet de loi, j'ai été enchantée de trouver immédiatement une personne-ressource qui estimait que le ministère était susceptible d'y accorder son appui et qui voulait discuter des amendements possibles.

Je ne trouvais pas que les amendements proposés étaient particulièrement extraordinaires. J'ai parlé de certains domaines au sujet desquels nous ne devrions pas faire preuve de tant de générosité envers le gouvernement, si je peux dire. D'un autre côté, le projet de loi a sans aucun doute attiré l'attention du gouvernement, ce qui est une bonne nouvelle.

Le sénateur Mitchell : Absolument. Vous avez mentionné dans votre exposé qu'un des changements envisagés dans l'amendement éliminerait une voie directe vers la résidence permanente. Je ne comprends pas. Pourriez-vous expliquer vos propos? La résidence permanente était-elle plus facilement accessible auparavant?

Le sénateur Carstairs : Une personne au Canada pendant trois ans a une voie directe vers la résidence permanente. C'est pourquoi on mentionne « jusqu'à trois ans ». Le fait d'être victime de trafic ne donne pas automatiquement la possibilité d'obtenir la citoyenneté canadienne. D'autres raisons pourraient empêcher cette personne de l'obtenir. À mon avis, il est logique que ces droits soient protégés. Ce n'est pas parce qu'une personne a vécu l'horreur qu'elle peut obtenir plus rapidement le statut de résident permanent au Canada. D'autres facteurs sont pris en compte avant que ce statut soit accordé.

Le sénateur Mitchell : L'assurance qu'une personne peut retourner dans son pays d'origine en toute sécurité constituerait manifestement un de ces facteurs.

Le sénateur Carstairs : Le fait de pouvoir retourner dans son pays d'origine en toute sécurité est un facteur déterminant; il l'était déjà en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés.

Le sénateur Peterson : Merci, madame le sénateur Carstairs. Les articles 24.1 et 24.2 qui ont été proposés se rapportent à l'opinion de l'agent qui doit déterminer si une personne a été victime de trafic. Quelle est la norme de pensée à ce niveau? Cette norme marque-t-elle un tournant par rapport à ce qui existe aujourd'hui?

Le sénateur Carstairs : Sénateur Peterson, je ne sais pas s'il y a eu des changements. Les représentants du ministère seraient plus à même de répondre à cette question, mais je ne crois pas que la norme soit différente. Nous ne sommes toujours pas suffisamment conscients de l'ampleur du trafic de personnes. C'est pourquoi nous voulions traiter du sujet dans un article distinct. En même temps, tout repose toujours sur le jugement de l'agent d'immigration, qui doit déterminer si une personne a été victime non seulement de trafic, mais également d'autres actes.

Senator Jaffer: I have a concern with this being seen as a route to permanent residency. I have great issues with this. Persons who intended to do that could have applied earlier on humanitarian or compassionate grounds to receive their citizenship. For example, a person who has been smuggled into Canada and has begun working and has settled down could gain status on a humanitarian basis and not have to resort to this method.

I have great concerns when the department talks about this being a route to permanent residency when it is not necessary to do this. I have huge issues with its being classified as a route to permanent residency. As I have said, if a person has that intention, there are other ways to do it. People can stay here and work, get married and so on and then apply under humanitarian or compassionate grounds. They do not need to use human trafficking as a route to residency status. I share that concern with you.

The Chair: Senator Carstairs, as usual you are efficient and to the point. Thank you for taking on this bill and presenting before the committee. We will continue to study it.

I now welcome our next panel of witnesses from Citizenship and Immigration Canada. For their information, in the previous panel we heard from the Honourable Senator Carstairs, the sponsor of the bill, about the process that happened between the department and her that resulted in some amendments to her initial bill.

I should also remind senators that we did have hearings on one of the previous incarnations of this bill when Senator Phalen was handling it. The steering committee has met and will recommend that after we hear the department officials, the testimony of Senator Carstairs and the department officials be sent to all the witnesses who testified previously on this bill for their reaction and comment, rather than going through hearings with them, because we have their substantive evidence, which we intend to apply. That is a heads-up and an alert to the committee.

Before us, we have from Citizenship and Immigration Canada Mr. Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy; from Health Canada, Ms. Martha Vaughan, Manager, Women's Health Division, Programs Directorate; and Ms. Gigi Mandy, Director, Canada Health Act Division, Programs Directorate.

I see many people behind you. You have reinforcements there. If you need to call on them, they will identify themselves and come to the table.

Mr. Linklater, the floor is yours.

Le sénateur Jaffer : Je m'inquiète qu'on puisse considérer cette disposition comme une voie d'accès directe vers la résidence permanente. Ça me préoccupe beaucoup. Un demandeur qui voudrait invoquer de telles raisons pourrait plutôt utiliser des motifs d'ordre humanitaire pour demander sa citoyenneté. Par exemple, une victime de la traite qui est entrée au Canada, qui a commencé à travailler et qui s'est établie aurait pu obtenir le statut pour des motifs humanitaires sans devoir recourir à cette méthode.

Je suis très inquiète lorsque je vois le ministère dire que ces dispositions, qui ne sont pas nécessaires, deviendraient un moyen d'obtenir la résidence permanente. Je suis vraiment très inquiète de voir que cette voie est considérée comme un point d'entrée vers la résidence permanente. Comme je l'ai dit, si c'est l'intention de la personne, elle a d'autres moyens pour y arriver. Les gens peuvent rester ici et travailler, se marier, et ainsi de suite, pour ensuite présenter une demande fondée sur des motifs humanitaires. On n'a pas besoin de se servir du trafic de personnes comme point de départ pour l'octroi de la résidence permanente. Je voulais partager ces inquiétudes avec vous.

La présidente : Madame Carstairs, comme toujours, vous avez fait preuve d'efficacité et de pertinence. Je vous remercie d'avoir pris ce projet de loi sur vos épaules et de l'avoir présenté au comité. Nous en poursuivons l'étude.

J'accueille maintenant notre prochain groupe de témoins de Citoyenneté et Immigration Canada. J'aimerais les informer que dans le groupe précédent, nous avons entendu le sénateur Carstairs qui nous a parlé de ses démarches avec le ministère, qui se sont soldées par certains amendements à son projet de loi initial.

J'aimerais aussi rappeler aux sénateurs que nous avons déjà tenu des audiences concernant une des précédentes versions de ce projet de loi lorsqu'il était sous la responsabilité du sénateur Phalen. Le comité de direction s'est rencontré, et il va recommander que les témoignages du sénateur Carstairs et des représentants du ministère soient envoyés aux témoins des séances précédentes pour obtenir leurs réactions et leurs commentaires après avoir rencontré les représentants du ministère. Ainsi, nous n'aurons pas à tenir de nouvelles audiences avec eux, parce que nous avons déjà leurs points de vue, que nous désirons appliquer. Je voulais vous en informer.

Nous accueillons donc parmi nous M. Les Linklater qui est sous-ministre adjoint du Secteur des politiques stratégiques et de programmes de Citoyenneté et Immigration Canada, ainsi que Mme Martha Vaughan, gestionnaire de la Division pour la santé des femmes à la Direction des programmes de Santé Canada, et Mme Gigi Mandy, directrice de la Division de la Loi canadienne sur la santé à la Direction des programmes, de Santé Canada également.

Je vois que plusieurs personnes sont derrière vous. Vous avez emmené des renforts. Si vous avez besoin de faire appel à eux, ils devront venir à la table et s'identifier.

Monsieur Linklater, la parole est à vous.

Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program Policy, Citizenship and Immigration Canada: Thank you for the invitation to be here today. With me is my colleague Eric Stevens, also from Citizenship and Immigration Canada, CIC, and colleagues from Health Canada. I am pleased to be here with you to work on Bill S-223. I would like to thank Senator Phalen and Senator Carstairs for their attention to this important issue.

The government supports the immigration objectives of Bill S-223: the protection of foreign national victims of trafficking in Canada. We do have some concerns with the bill in its current form, but we are confident that these concerns can be addressed through amendments while maintaining the spirit of the proposed legislation.

The Government of Canada promotes a multi-pronged approach to trafficking in persons, focusing on prevention, protection, prosecution and partnerships — the four Ps. Citizenship and Immigration Canada's key focus is the protection of the foreign national victims of trafficking in Canada.

To this end, in May 2006, the Minister of Citizenship, Immigration and Multiculturalism introduced ministerial instructions and guidelines enabling immigration officers to issue a fee-exempt temporary resident permit, TRP, for up to 120 days to foreign national victims of trafficking in Canada. Responding to concerns raised by stakeholders and the Standing Committee on the Status of Women, in 2007 the minister extended the maximum length of this permit to 180 days.

This important change provided victims access to a fee-exempt work permit, which was not an option with the 120-day TRP. A work permit gives victims the opportunity to earn a living in Canada while they consider their options. Victims who are issued this short-term TRP have access to medical coverage with the Interim Federal Health Program, which includes trauma counselling.

The purpose of the TRP is simple: to help victims of trafficking escape the influence of their traffickers and begin to recover from their ordeal so they can consider their options for the future. In cases where individual circumstances warrant, CIC may issue a longer-term TRP for up to three years.

In general, the measures put forth by Bill S-223 mirror the current immigration approach to foreign victims of trafficking in Canada. The bill proposes that victims be issued a fee-exempt short- or long-term victim protection permit. It also proposes that they be issued work and study permits and that they be eligible for health and social services.

Les Linklater, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et programmes, Citoyenneté et Immigration Canada : Je vous remercie de m'avoir invité à témoigner devant vous aujourd'hui. Je suis accompagné de mon collègue, Eric Stevens, qui est également de Citoyenneté et Immigration Canada, ainsi que de collègues de Santé Canada. C'est avec plaisir que je me joins à vous aujourd'hui pour discuter du projet de loi S-223 et je tiens à remercier les sénateurs Phalen et Carstairs de s'être penchés sur cette question importante.

Le gouvernement est en accord avec les objectifs d'immigration du projet de loi S-223, soit la protection des étrangers victimes de trafic de personnes se trouvant au Canada. Nous avons toutefois quelques préoccupations quant à la forme actuelle du projet de loi, mais nous sommes persuadés qu'il sera possible de les atténuer en apportant des modifications qui n'auront aucune répercussion sur l'esprit de ce projet de loi.

Le gouvernement du Canada fait la promotion d'une approche concertée à l'égard du trafic de personnes : une approche qui met l'accent sur la prévention, la protection, la mise en accusation et le partenariat. CIC vise principalement la protection des étrangers victimes de trafic de personnes se trouvant au Canada.

À cet égard, en mai 2006, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a émis des instructions ministérielles ainsi que des lignes directrices permettant aux agents d'immigration de délivrer aux étrangers victimes de trafic de personnes se trouvant au Canada un permis de séjour temporaire — ou PST — exempt de frais et valide pour une période maximale de 120 jours. En 2007, à la lumière des préoccupations soulevées par des intervenants et par le Comité permanent de la condition féminine, la durée de validité maximale de ce permis est passée à 180 jours.

Ce changement important donnait aux victimes accès à un permis de travail exempt de frais, qu'elles ne pouvaient pas obtenir auparavant. En obtenant un permis de travail, les victimes ont la possibilité de gagner leur vie au Canada en attendant de prendre une décision quant à leur avenir. Les victimes à qui un PST à court terme est délivré ont accès à une protection médicale dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire, notamment à une aide psychologique à la suite d'un traumatisme.

Le PST vise un objectif simple : aider les victimes de trafic à échapper à l'influence de leurs trafiquants et à commencer à se remettre de cette dure épreuve pour qu'elles soient en mesure de prendre une décision quant à leur avenir. Lorsque les circonstances d'un cas le justifient, CIC peut délivrer un PST valide pour une période maximale de trois ans.

De manière générale, les mesures proposées dans le projet de loi S-223 correspondent à l'approche que l'on privilégie actuellement envers les étrangers victimes de trafic de personnes se trouvant au Canada. Le projet de loi propose la délivrance aux victimes, sans frais, d'une autorisation de protection à court ou à long terme. Il propose également la délivrance d'un permis de travail ou d'études, ainsi que l'admissibilité des victimes aux services sociaux et de santé.

As mentioned, the government supports the intention of these proposed provisions, but we have some technical concerns with this legislation in its current form and have put forward amendments, as Senator Carstairs has outlined.

Our main concern is that Bill S-223 would limit the flexibility afforded by the current use of ministerial instructions and guidelines. The increase of the TRP from 120 to 180 days, for example, could not have been accomplished quickly if a legislative change had been required. Flexibility is essential to respond to the needs of victims of trafficking in a timely manner.

Canada's experience with anti-trafficking measures, particularly with respect to immigration matters, is limited. We need the ability to adjust our approach and respond promptly to unanticipated situations and improved knowledge.

In order to maintain the flexibility of the government's current approach toward victims of trafficking, we recommend that Bill S-223 be amended to provide the detailed eligibility criteria for the victim protection permit in ministerial instructions and guidelines, as is done currently, in order to maintain this flexibility.

We are also concerned that the bill could create a blanket amnesty for victims of trafficking by allowing long-term permit holders to apply for permanent resident status, despite any circumstances caused by or related to their being victims of trafficking in persons. This could include any criminal offence committed by the victim.

Current immigration policy allows a case-by-case analysis of any inadmissibility. While we know that victims can be vulnerable and may be coerced into committing a crime, it is important to retain the ability to consider individual circumstances. Therefore, a case-by-case approach helps us to balance our need to protect victims with the need to consider Canadian security.

We recommend that this provision be amended to be similar to section 133 of the Immigration and Refugee Protection Act, which provides protection to refugees for misrepresentation or use of forged documents when entering Canada.

This amendment would ensure that victims of trafficking are afforded the same protection. These particular offences, which are often outside the victim's control, would not be used against them, while more serious offences would be assessed on a case-by-case basis.

Comme je l'ai indiqué, le gouvernement du Canada est en accord avec l'objectif des dispositions, mais nous avons une certaine réserve de nature technique quant à sa forme actuelle. C'est la raison pour laquelle nous aimerions apporter certaines modifications, comme l'a souligné le sénateur Carstairs.

Notre principale préoccupation repose sur le fait que le projet de loi S-223 limiterait la marge de manœuvre dont le gouvernement dispose par l'intermédiaire des instructions du ministre et des lignes directrices. À titre d'exemple, il aurait été impossible de faire passer la durée de validité du PST de 120 à 180 jours s'il avait été nécessaire d'apporter une modification législative. Il est essentiel que le gouvernement puisse bénéficier de la souplesse nécessaire pour répondre en temps opportun aux besoins des victimes du trafic de personnes.

L'expérience du Canada en matière de la lutte contre le trafic de personnes, particulièrement en lien avec les questions touchant l'immigration, est limitée. Nous devons avoir la capacité d'ajuster notre approche et de réagir rapidement aux situations imprévues ainsi qu'un éventail de nouvelles connaissances.

Afin de conserver la souplesse que nous offre l'approche actuelle du gouvernement envers les victimes du trafic de personnes, nous recommandons la modification du projet de la loi S-223 afin que les critères d'admissibilité à l'autorisation de protection soient détaillés dans les instructions du ministre et les lignes directrices, comme c'est le cas actuellement.

Nous sommes également préoccupés par le fait que le projet de loi créerait une amnistie générale pour les victimes du trafic de personnes tout en permettant aux détenteurs d'autorisations à long terme de présenter une demande de résidence permanente, sans qu'on tienne compte de circonstances découlant du fait qu'elles ont été victimes du trafic de personnes; cela pourrait inclure tout crime commis par la victime.

La politique actuelle en matière d'immigration permet une analyse au cas par cas de toute interdiction de territoire. Même si nous savons que les victimes peuvent être vulnérables et être forcées de commettre un crime, il est important de conserver la capacité d'examiner les circonstances individuelles. Cette approche individuelle nous aide à trouver un équilibre entre le besoin de protéger les victimes et le besoin de tenir compte de la sécurité des Canadiens.

Nous recommandons la modification de la disposition afin de la rendre semblable à l'article 133 de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui protège les réfugiés contre des accusations liées à la présentation de fausses déclarations ou de faux documents lorsqu'ils entrent au Canada.

La modification permettrait de garantir que les victimes du trafic de personnes reçoivent la même protection. Les victimes ne pourraient pas être accusées relativement à ces infractions particulières, qui sont souvent hors de leur contrôle, tandis qu'une évaluation au cas par cas serait effectuée pour les infractions plus graves.

[Translation]

Another area of concern in Bill S-223 is abuse of the long-term victim protection permit. Fraud is a concern in any program, particularly one which provides the potential of obtaining permanent resident status in Canada.

Bill S-223 provides for a three-year long-term victim protection permit. After this time, the victim would be eligible for permanent residence. While permanent residence is also possible under the existing guidelines, we currently have greater flexibility to issue a permit for a period of time that is appropriate to the circumstances. We also have the ability to cancel the permit if we find it to be based on fraudulent claims. As such we recommend that this provision be amended to give officers the discretion to issue the permit for up to three years and to cancel it at any time.

As well, the government is concerned that Bill S-223 could allow victims of trafficking to be deemed permanent residents for the purposes of health and social services. We interpret this as an attempt to legislate directly in provincial/territorial jurisdiction and this provision should not be included in the Bill.

We recommend, therefore, that the provision deeming foreign nationals who hold a three-year victim protection permit as permanent residents for the purposes of health and social services be deleted.

Finally, Bill S-223 creates a new definition of “victim of human trafficking” that is inconsistent with other federal legislation, such as the Criminal Code. We are concerned that this inconsistency could cause confusion for legislators and law enforcement.

Madam Chair, these are the comments that our Department has concerning Bill S-223. As such, we recommend that “victim of human trafficking” be amended to ensure consistency with the Criminal Code.

We have tabled these, and other technical amendments with the committee. We would be happy to take your questions and we look forward to working with you on this important initiative to further protect victims of trafficking. I will now turn the floor over to my colleagues from Health Canada.

[Français]

Une autre de nos préoccupations liées au projet de loi S-223 est l'abus de l'autorisation de protection à long terme. La fraude est une préoccupation dans tous les programmes, notamment dans un programme qui permet d'obtenir la résidence permanente au Canada.

Le projet de loi S-223 prévoit une autorisation de protection de trois ans pour les victimes. Après cette période, la victime pourrait présenter une demande de résidence permanente. Cet accès direct à la résidence permanente pourrait devenir un incitatif et attirer de faux demandeurs d'asile se faisant passer pour des victimes du trafic de personnes. Bien qu'il soit possible d'obtenir la résidence permanente aux termes des lignes directrices existantes, nous possédons actuellement une plus grande marge de manœuvre nous permettant de délivrer un permis pour une durée adaptée à la situation de la victime. Nous pouvons également annuler le permis s'il s'avère que la délivrance est fondée sur une demande frauduleuse. C'est pourquoi nous recommandons la modification de la disposition afin de donner aux agents le pouvoir discrétionnaire de délivrer une autorisation pour une durée maximale de trois ans et d'annuler l'autorisation en tout temps.

De plus, le gouvernement est préoccupé par le fait que le projet de loi S-223 permettrait aux victimes du trafic de personnes d'être considérées comme des résidents permanents aux fins de la prestation des services sociaux et de santé. Nous interprétons cette disposition comme une tentative visant à empiéter directement sur les compétences provinciales, territoriales et elle ne doit donc pas être incluse dans le projet de loi.

Par conséquent, nous recommandons la suppression de la disposition qui considère les étrangers détenteurs d'une autorisation de protection d'une durée de trois ans comme des résidents permanents aux fins de la prestation de services de santé et sociaux.

Finalement, le projet de loi S-223 prévoit une nouvelle définition de « victime du trafic de personnes » qui ne cadre pas avec les autres lois fédérales, comme le Code criminel. Nous sommes préoccupés par le fait que cette incohérence pourrait semer la confusion chez les législateurs et les responsables de l'application de la loi.

Madame la présidente, il s'agit des commentaires de mon ministère sur le projet de loi S-223. Nous recommandons donc la modification de la définition de « victime de trafic de personnes » de façon à ce qu'elle soit alignée avec le Code criminel.

Nous avons présenté nos observations et d'autres modifications techniques au comité. Nous répondrons avec plaisir à vos questions et nous avons hâte de travailler avec vous dans le cadre de cette initiative importante visant à protéger davantage les victimes du trafic de personnes. Je laisse maintenant la parole à mes collègues de Santé Canada.

[English]

Martha Vaughan, Manager, Women's Health Division, Programs Directorate, Health Canada: Thank you for the invitation to be here this afternoon. I am here today to address Part 2 of Bill S-223.

Part 2 of the bill would create new responsibilities for the federal Minister of Health with respect to the provision of a toll-free, multilingual hotline and the implementation of a public awareness campaign with respect to human trafficking. In addition, the department would be required to make provisions for the regional offices to provide counselling, information and referral services to victims who seek assistance via the hotline.

With respect to the Part 2 responsibility to develop and implement a public awareness campaign regarding human trafficking, the federal government is already taking action. In January 2009, the Minister of Public Safety announced a partnership with the Canadian Crime Stoppers Association to launch a national awareness campaign that includes the use of a national tip line for the public to report suspected cases of human trafficking.

Regarding the proposed requirement for Health Canada to provide counselling, information and referral services in its regional offices, provinces and territories provide these services to their residents. Health Canada's involvement would be seen as duplication of provincial and territorial initiatives and outside the federal mandate. As well, the proposed provisions for Health Canada would have significant financial implications for the federal government.

For these reasons, we agree and recommend that Part 2 of Bill S-223 be deleted.

Senator Carstairs: Mr. Linklater, I want to make sure that everything I said is compatible with the intention of the bill.

Mr. Linklater: Yes, indeed. The overview that Senator Carstairs provided to the committee is perfectly compatible with my remarks and the department's intent.

Senator Carstairs: Ms. Vaughan, what feedback, if any, have you had on the hotline that has been set up by the government in cooperation with the Canadian Crime Stoppers Association?

Ms. Vaughan: I have been in touch with my colleagues at the RCMP who have indicated that it has been quite successful. I cannot comment any more specifically on that. It is not something we instituted. If desired, I would be happy to try to fulfill that request at a later date.

Senator Carstairs: Is any funding coming from the Department of Health to Crime Stoppers to effect this?

Ms. Vaughan: No.

Senator Carstairs: It is through the Minister of Public Safety, not Health Canada?

[Traduction]

Martha Vaughan, gestionnaire, Division de la santé des femmes, Direction des programmes, Santé Canada : Bonjour et merci de m'avoir invitée à être ici cet après-midi. Je suis ici pour parler de la partie 2 du projet de loi S-223.

La partie 2 du projet de loi donnerait au ministre fédéral de la Santé de nouvelles responsabilités, notamment offrir un service téléphonique d'urgence multilingue et sans frais et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation du public portant sur le trafic de personnes. De plus, le ministère serait tenu de faire en sorte que ses bureaux régionaux offrent des services de counseling, de renseignement et d'aiguillage aux utilisateurs du service téléphonique d'urgence.

Pour ce qui est de la responsabilité, dans la partie 2, d'élaborer et de mettre en œuvre une campagne de sensibilisation du public portant sur le trafic de personnes, le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures à cet effet. En janvier dernier, le ministre de la Sécurité publique a annoncé la création d'un partenariat avec l'Association canadienne Échec au crime pour lancer une campagne de sensibilisation qui inclut une ligne nationale de dénonciation que le public peut utiliser pour dénoncer des cas soupçonnés de traite de personnes.

Pour ce qui est de l'exigence, pour Santé Canada, de fournir des services de counseling, de renseignement et d'aiguillage dans ses bureaux régionaux, les provinces et les territoires offrent déjà ces services à leurs citoyens. La participation de Santé Canada serait vue comme un chevauchement d'initiatives provinciales et territoriales, et dépassant son mandat fédéral. De plus, les dispositions proposées pour Santé Canada auraient d'importantes répercussions financières pour le gouvernement fédéral.

C'est pourquoi Santé Canada recommande que la Partie 2 du projet de loi S-223 soit supprimée.

Le sénateur Carstairs : Monsieur Linklater, je voudrais m'assurer que tout ce que j'ai dit est compatible avec l'intention du projet de loi.

M. Linklater : Oui, tout à fait. L'aperçu présenté au comité par Mme Carstairs est tout à fait compatible avec mes remarques ainsi que les intentions du ministère.

Le sénateur Carstairs : Madame Vaughan, quels sont les commentaires que vous avez reçus au sujet du service téléphonique d'urgence qui a été mis sur pied par le gouvernement en collaboration avec l'Association canadienne Échec au crime?

Mme Vaughan : J'ai communiqué avec des collègues de la GRC, qui m'ont indiqué que le service était un succès. Je ne peux pas donner plus de commentaires à ce sujet. Nous n'avons pas mis le service sur pied. Si vous le désirez, je serai ravie de répondre à votre question à une date ultérieure.

Le sénateur Carstairs : Est-ce que le ministère de la Santé verse des fonds à Échec au crime pour ce programme?

Mme Vaughan : Non.

Le sénateur Carstairs : Les fonds ne proviennent pas de Santé Canada, mais du ministère de la Sécurité publique?

Ms. Vaughan: That is my understanding.

Senator Carstairs: Thank you.

Senator Jaffer: Thank you for appearing today. I know that your department has made a lot of progress on these issues, but there is still much work to do. I do not think you would disagree with that.

How many temporary resident permits have you issued so far?

Mr. Linklater: Between 2007 and 2008, we issued 27 permits to 18 individuals. The numbers do not correspond because that is a reflection of the fact that a number of individuals who received initial short-term permits then applied for and obtained the longer-term permits. Therefore, the number of permits is higher than the number of recipients.

Senator Jaffer: To clarify, short-term is for 120 days and then they applied for 180 days?

Mr. Linklater: They could be 120- or 180-day permits depending on when they first arrived in Canada and the instructions in place at the time. For anyone who has applied since 2007, the second permit would be for up to three years.

Senator Jaffer: Do you know how many are in process at the moment?

Mr. Linklater: No, I do not. However, as you can see, it is quite a rare occurrence to date.

Senator Jaffer: From where are the majority of these permits being applied for?

Mr. Linklater: I could not respond with certainty, but I suspect that the majority are being issued in Ontario.

Senator Jaffer: So that the committee understands the process that is followed, a person who wants a temporary resident permit under this bill or under the IRPA tells you that they have been trafficked. Is that correct?

Mr. Linklater: That is correct.

Senator Jaffer: From speaking to officials in your department, I understand that their biggest concern is whether these people were trafficked or were smuggled. Am I correct in that?

Mr. Linklater: In part. When someone comes forward to one of our officers with a claim of trafficking, we make sure that it is a very non-confrontational and non-adversarial situation. Law enforcement officers, including border services, are normally not part of the interview with the individual. At that point, the facts are taken and the officer will make a determination of whether the

Mme Vaughan : C'est ce que j'ai compris.

Le sénateur Carstairs : Merci.

Le sénateur Jaffer : Merci d'être venus aujourd'hui. Je sais que votre ministère a fait de grands progrès sur ces questions, mais le travail est loin d'être terminé. Je crois que vous serez d'accord avec moi.

Combien de permis de séjour temporaire avez-vous délivrés jusqu'à maintenant?

M. Linklater : De 2007 à 2008, nous avons délivré 27 permis à 18 personnes. Les deux chiffres ne correspondent pas parce que certaines personnes ont d'abord obtenu un permis à court terme et ont ensuite demandé et obtenu un permis à long terme. Le nombre de permis délivrés est donc supérieur au nombre de titulaires.

Le sénateur Jaffer : Je veux simplement m'assurer d'avoir bien compris : on obtient d'abord un permis à court terme valide pour une période de 120 jours, puis on demande un permis d'une durée de 180 jours?

M. Linklater : La période de validité des permis — 120 ou 180 jours — dépend de la date d'arrivée au Canada et des directives qui étaient en vigueur à cette époque. Toute personne qui a présenté une demande depuis 2007 obtiendra, le cas échéant, un deuxième permis valide pendant au plus trois ans.

Le sénateur Jaffer : Savez-vous combien sont en instance de traitement actuellement?

M. Linklater : Non, je ne le sais pas. Toutefois, comme vous pouvez le constater, il y en a eu très peu jusqu'à maintenant.

Le sénateur Jaffer : De quelle région provient la majorité des demandes d'obtention de ce type de permis?

M. Linklater : Je ne peux pas vous répondre avec certitude, mais j'ai l'impression que la majorité de ces permis sont délivrés en Ontario.

Le sénateur Jaffer : Je veux m'assurer que le comité comprend bien le fonctionnement des choses : une personne qui souhaite obtenir un permis de séjour temporaire en vertu du projet de loi proposé ou de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés doit déclarer qu'elle a été victime de trafic de personnes. Est-ce exact?

M. Linklater : C'est exact.

Le sénateur Jaffer : J'ai parlé à des représentants de votre ministère et j'ai cru comprendre qu'à leurs yeux, la grande question est de savoir si ces gens ont été victimes de trafic ou s'ils ont été introduits au pays en tant que clandestins. Ai-je bien compris?

M. Linklater : En partie. Lorsqu'une personne dit avoir été victime de trafic à l'un de nos agents, nous veillons à ce que l'atmosphère ne soit pas hostile ni accusatoire. En règle générale, les agents d'exécution de la loi, y compris ceux des services frontaliers, n'assistent pas à l'entretien avec la personne. C'est à ce moment que l'on prend note des faits et que l'agent détermine s'il

individual has made a case to warrant the issuance of the initial permit. To my knowledge, that generally happens as a matter of course.

The initial permit is designed to allow the alleged victim to have time to reflect on his or her — usually her — options to determine whether she wishes to cooperate with the prosecution, that is, be party to a prosecution in the courts, or if she would prefer to leave Canada and return home.

Following the 180 days, the person would return to our offices and seek to extend the permit, or request permanent residence on the basis of humanitarian and compassionate consideration, or make a claim for refugee status.

Senator Jaffer: Under this new legislation, will it still be 180 days or will it automatically be three years?

Mr. Linklater: The first permit will still be 180 days, with the option for a subsequent application for a permit of up to three years.

Senator Jaffer: This bill does not change the initial permit to a three-year permit; it will still be a 180-day permit?

Mr. Linklater: Yes.

Senator Jaffer: My colleague Senator Nancy Ruth was asking a question about appeal. There is no appeal, is there? Is the decision not final?

Mr. Linklater: A decision to cancel a permit would need to be based on the appearance of new evidence that would have countermanded the initial issuance of the permit. Given the litigious nature of immigration, our officers are trained to ensure that the principles of natural justice are followed. If adverse information comes to the fore, the individual who is holding the permit is provided with that information and is given the opportunity to refute it. It is not an automatic decision. There must be an interaction with the permit holder to allow him or her any opportunity to provide additional information.

Even then, if the permit is revoked, the person is not necessarily immediately removed from Canada. As I said earlier, people in that circumstance could apply for humanitarian and compassionate consideration or they could make a claim for refugee status. If they do fall into the removal stream with the Canada Border Services Agency, they are entitled to a pre-removal risk assessment before they are removed from Canada.

Senator Jaffer: Do you have a specific department that just looks after these cases? Are you doing training, and if so, for how long? Are you developing a specialized unit within your offices to deal with these permits?

est justifié, dans les circonstances, d'accorder un permis initial. À ma connaissance, c'est de cette façon qu'on procède habituellement.

Le permis initial donne le temps à la victime présumée — qui est une femme, dans la majorité des cas, de réfléchir aux options qui s'offrent à elle, bref pour décider si elle souhaite collaborer avec le poursuivant, c'est-à-dire prendre part aux poursuites devant les tribunaux, ou si elle préfère quitter le Canada et rentrer chez elle.

À la fin de la période de 180 jours, la personne peut demander une prolongation de la période de validité de son permis auprès d'un de nos bureaux, présenter une demande de résidence permanente en invoquant des raisons d'ordre humanitaire, ou encore demander le statut de réfugié.

Le sénateur Jaffer : Selon la nouvelle loi, la période de validité restera-t-elle à 180 jours ou sera-t-elle toujours d'une durée de trois ans?

M. Linklater : La période de validité du permis initial sera encore de 180 jours, et les demandeurs auront ensuite la possibilité de demander à obtenir un permis d'au plus trois ans.

Le sénateur Jaffer : Le projet de loi ne modifie pas la période de validité du permis initial, n'est-ce pas? Elle ne sera pas de trois ans, mais bien de 180 jours?

M. Linklater : C'est exact.

Le sénateur Jaffer : Ma collègue, le sénateur Nancy Ruth, a posé une question au sujet des demandes d'appel. Il n'est pas possible de faire appel, n'est-ce pas? La décision n'est-elle pas définitive?

M. Linklater : Pour qu'un permis soit annulé, il faudrait présenter de nouveaux éléments de preuve qui auraient entraîné le refus de la demande s'ils avaient été disponibles au moment de délivrer le permis initial. Compte tenu du caractère litigieux des dossiers d'immigration, nos agents sont formés de façon à ce qu'ils appliquent le principe de justice naturelle. Si des renseignements défavorables sont mis au jour, on les communique au titulaire du permis et on lui donne l'occasion de les démentir. La décision n'est pas automatique. On doit absolument communiquer avec le titulaire pour lui permettre de fournir des renseignements supplémentaires.

Et même si le permis est révoqué, la personne n'est pas nécessairement renvoyée sur-le-champ du Canada. Comme je l'ai dit plus tôt, les gens qui se trouvent dans une telle situation peuvent présenter une demande en invoquant des raisons d'ordre humanitaire ou encore demander le statut de réfugié. S'ils sont visés par une mesure de renvoi de l'Agence des services frontaliers du Canada, ils ont droit à un examen des risques avant renvoi avant de devoir à quitter le Canada.

Le sénateur Jaffer : Y a-t-il un ministère en particulier qui s'occupe de ces cas? Offrez-vous de la formation actuellement? Si oui, pendant combien de temps comptez-vous en offrir? Mettez-vous sur pied une unité spécialisée dans vos bureaux qui serait responsable de ce type de permis?

Mr. Linklater: Not per se, although we are coordinating the function from a policy perspective within my group and the department. However, the officers that would deal with the actual victims on the ground report through our regional structure. We have five domestic regions across the country. Those officers are receiving training. We do work closely with the Canada Border Services Agency, CBSA, and the RCMP. There are training videos and sessions available for our officers. In addition, we have put out operational guidelines that provide fairly extensive detail as to how our officers should deal with potential victims of trafficking.

Senator Jaffer: When people come to get a temporary resident permit, they may be leaving a dangerous situation.

Mr. Linklater: Correct.

Senator Jaffer: In these cases, the majority of them would be in that circumstance. What kind of immediate services are you providing for these women to be protected from the trafficker, and are these services available in all cities?

Mr. Linklater: If the decision is taken to issue the initial short-term permit, our officers can work with community organizations and local police authorities to ensure that accommodation is secured, and, if warranted, the local police can be informed and can be brought into the equation to ensure the most protection possible. Again, these cases so far have been rather limited. As I said, there have been 18 in the last number of years. We are learning as we go, and we will be improving as the program matures and will identify any gaps in coverage that may exist for victims who hold a short-term permit.

Senator Poy: I have a question for Ms. Vaughan. I do not quite understand your presentation. We are talking about victims of trafficking under this Immigration and Refugee Protection Act, which is federal. In your presentation, you said that Health Canada's involvement would be seen as duplication of provincial and territorial initiatives and outside its federal mandate. There could be significant financial implications that could be viewed as excessive and unwarranted.

Is my understanding correct that there is already in existence a multilingual hotline run by the federal government?

Ms. Vaughan: There is no such dedicated hotline as yet.

Senator Poy: When it does come into effect, the federal government will be responsible for that. Do I understand that correctly?

Ms. Vaughan: As it was presented in the bill, yes.

Senator Poy: When it is necessary to provide counselling or referral services or health services, then it would become provincial. Would that not be the case?

M. Linklater : Nous n'avons pas d'unité en tant que telle, mais le ministère et mon groupe coordonnent cette responsabilité gouvernementale. Toutefois, les agents qui s'occupent directement des victimes communiquent leurs constats par l'intermédiaire de notre structure régionale. Nous sommes divisés en cinq régions. Les agents suivent une formation. Nous collaborons étroitement avec l'Agence des services frontaliers du Canada, l'ASFC, et la GRC. Nos agents ont accès à des vidéos et à des séances de formation. Nous avons également établi des directives opérationnelles qui expliquent de façon assez détaillée comment nos agents doivent s'y prendre pour traiter les cas de victimes présumées de trafic.

Le sénateur Jaffer : Les gens qui demandent un permis de séjour temporaire tentent parfois de fuir une situation dangereuse.

M. Linklater : C'est exact.

Le sénateur Jaffer : Et la majorité des gens qui le font sont dans cette situation. Quels services directs offrez-vous aux femmes victimes de trafic pour les protéger de leurs trafiquants? Est-ce que toutes les villes offrent ces services?

M. Linklater : Si on décide de délivrer un permis initial de courte durée, nos agents peuvent s'occuper, de concert avec des organismes communautaires et les autorités policières locales, de trouver un logement, et, s'il le faut, faire appel à des policiers de la région de façon à assurer la meilleure protection possible. Mais je le répète, jusqu'à présent, nous avons connu très peu de cas de ce genre; en fait, il y en a eu 18 au cours des dernières années. Nous apprenons en cours de route; nous apporterons au fur et à mesure des améliorations au programme et nous cernerons les lacunes possibles quant à la couverture offerte aux victimes titulaires d'un permis de courte durée.

Le sénateur Poy : J'ai une question pour Mme Vaughan. Je n'ai pas très bien compris votre exposé. Nous parlons ici de victimes de trafic assujetties à la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui relève du gouvernement fédéral. Dans votre exposé, vous avez dit que la participation de Santé Canada serait vue comme un chevauchement d'initiatives provinciales et territoriales et qu'elle ne s'inscrirait pas dans le mandat du gouvernement fédéral. Il pourrait y avoir d'importantes répercussions financières qui pourraient sembler excessives et démesurées.

Si je comprends bien, il existe en ce moment un service téléphonique d'urgence multilingue géré par le gouvernement fédéral. Est-ce exact?

Mme Vaughan : Il n'existe aucun service téléphonique de ce genre à l'heure actuelle.

Le sénateur Poy : Lorsqu'il sera mis en service, le gouvernement fédéral en sera responsable. C'est bien ça?

Mme Vaughan : D'après le projet de loi, la réponse est oui.

Le sénateur Poy : Lorsque des services de consultation ou d'aiguillage, ou encore des services de santé, s'avèrent nécessaires, la responsabilité en incombe au gouvernement provincial, n'est-ce pas?

Ms. Vaughan: Health services are not provided directly to victims or residents by Health Canada.

Senator Poy: Health Canada cannot refer to the provincial health services?

Mr. Linklater: All victims of trafficking who receive the short-term permit are eligible for CIC's Interim Federal Health Program. That covers all required medical needs, including trauma counselling and emergency dental care. That is in effect for the duration of the permit, so for 180 days.

After the 180 days, the victims would then roll onto provincial health care rolls. With any referral, there is no formal role for Health Canada. It would happen between the practitioners identified by CIC's Interim Federal Health Program and the local physicians in the community under, say, OHIP in Ontario.

Senator Poy: In the first 180 days, the costs would be borne by the federal government?

Mr. Linklater: Yes.

Senator Poy: I do not understand what Ms. Vaughan is saying, that Part 2 of this bill should be cancelled or deleted. Victims of trafficking need those kinds of services. What is the point of having protection for these people if you will not give them any kind of health benefits or services? I do not quite understand that. What is the logic behind that?

Mr. Linklater: Perhaps I can clarify that. With CIC's Interim Federal Health Program, potential trafficking victims are provided the pathways to the health care they need in the first six months. The feeling is that after six months, most people are integrated well enough into their community that when they roll onto the provincial health roll, they will be able to identify health care providers in their city of residence, should they decide to remain in Canada beyond 180 days. In fact, they would then be turning to the provincial health and social services provided. There, we are quite confident that in most provinces the information is readily available, for example on websites, with outreach, local health units, and so on, to enable victims here on a longer-term permit to be able to access the health care they need.

Senator Poy: Does part of Bill S-223 prevent that?

Mr. Linklater: It would mandate the Minister of Health to set up services that largely already exist in the provinces and are strictly within provincial purview under the Constitution.

Senator Poy: Thank you.

Senator Peterson: Along the same lines as Senator Poy, if the overlap and duplication is removed, and there would be no need to have it duplicated, would that not remove the financial aspect and therefore remove the necessity of having it removed?

Mme Vaughan : Santé Canada ne fournit pas directement de services de santé aux victimes ou aux résidents.

Le sénateur Poy : Santé Canada ne peut pas les aiguiller vers les services de santé des provinces?

M. Linklater : Toutes les victimes de trafic qui obtiennent un permis de courte durée sont admissibles au Programme fédéral de santé intérimaire de CIC, qui couvre tous les services médicaux nécessaires, y compris les soins dentaires d'urgence et les services de consultation en traumatologie. Cette couverture est en vigueur pendant la période de validité du permis, soit pendant 180 jours.

Une fois la période de 180 jours écoulée, les victimes sont prises en charge par le régime d'assurance-maladie des provinces. Où qu'elles soient aiguillées, Santé Canada n'a pas de rôle officiel à jouer. Ce rôle revient aux intervenants désignés par le Programme fédéral de santé intérimaire de CIC et aux médecins de la collectivité, en vertu du Régime d'assurance-maladie de l'Ontario, par exemple, s'il est question de cette province.

Le sénateur Poy : Au cours des 180 premiers jours, les coûts seraient assumés par le gouvernement fédéral?

M. Linklater : Oui.

Le sénateur Poy : Je ne comprends pas pourquoi Mme Vaughan dit que la partie 2 du projet de loi doit être supprimée. Les victimes de trafic ont besoin de ces types de services. À quoi bon protéger ces gens si on ne leur offre pas de services de santé ni d'avantages à cet égard? Je ne comprends pas la logique de son argumentation.

M. Linklater : Je pourrais peut-être clarifier les choses. Dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire de CIC, on aiguille pendant les six premiers mois les présumées victimes de trafic vers les soins de santé dont elles ont besoin. On estime qu'après six mois, lorsque leurs soins de santé relèvent désormais de la compétence provinciale, la plupart des gens sont suffisamment bien intégrés dans leur collectivité pour savoir où trouver les fournisseurs de soins de santé dans leur ville, s'ils décident de rester au Canada. En fait, ils devront alors se tourner vers les services sociaux et les soins de santé offerts par le gouvernement provincial. Nous sommes persuadés que l'information est facile à obtenir dans la plupart des provinces, par exemple sur les sites Web et par l'intermédiaire de services de sensibilisation et de santé locaux, ce qui permet aux victimes titulaires d'un permis à long terme d'avoir accès aux soins de santé dont elles ont besoin.

Le sénateur Poy : Est-ce que le projet de loi S-223 fait obstacle à cela?

M. Linklater : Il confie à la ministre de la Santé le mandat de mettre sur pied des services qui existent déjà en bonne partie dans les provinces et qui sont strictement du ressort des provinces en vertu de la Constitution.

Le sénateur Poy : Merci.

Le sénateur Peterson : Dans le même ordre d'idées que Mme le sénateur Poy, croyez-vous qu'en éliminant le chevauchement des services — qui n'est pas nécessaire —, nous éliminerions du même coup les répercussions financières et la nécessité de l'éliminer?

Mr. Linklater: If I understand the question, it would be hard to delineate victims of trafficking within broader provision of health care services on provincial rolls. The numbers are quite small. At this point, we have not pursued with provinces the discussions that would be required to understand the extent of any overlap or duplication. At this point, the provinces have been collaborative in terms of coming forward to say, “After the six-month expiry of interim federal health, by all means, we will accept legitimate victims of trafficking on our provincial health and social services rolls.”

Senator Peterson: There would be no need to remove it from the bill, then. You said that you cover it for 180 days. After that, the provinces have agreed that it is their responsibility; they will look after it. Why would we take it out? Other than changing the language, are you worried about their being mandated? Is that what you are concerned about?

Mr. Linklater: The overarching concern is that when we are mandating the provision of services within provincial jurisdiction, that goes beyond the constitutional arrangements that we have with the provinces.

Senator Peterson: Let us remove that, then, and then everything would seem to fit.

Senator Mitchell: Do you provide legal aid lawyers to these victims? If so, at what stages and for what reasons?

Mr. Linklater: Legal aid is offered by provincial governments to those who are engaged in immigration proceedings. In the most important areas of destination — that is, Quebec, Ontario, British Columbia, and Alberta — the system seems to be functioning quite well. If people feel they need representation to manage the system, the provinces will ensure that the legal support is there.

Senator Nancy Ruth: I was shocked by the number 18. I guess it is hard to figure out who they are, whether they come forward and under what circumstances. What kind of publicity is done in shelters, or wherever else, to encourage these women to come forward?

Mr. Linklater: I am not aware of specifics across the country. However, CIC puts out guidelines to our officers to monitor for this type of situation. I think the RCMP has been doing most community outreach with regard to the trafficking issue. There is a federal interdepartmental working group in which both Health Canada and CIC participate. I would not be able to provide a response today regarding actual products, but I would be happy to get that information for you.

Senator Nancy Ruth: That would be great. I assume these women are going into various shelters. Does the federal government pay for their beds there? What is behind my question is this: The province is picking up the tab for the beds that are available for domestic abuse victims in cities, or wherever.

M. Linklater : Si je comprends bien la question, je dirais qu’il est difficile de déterminer combien de victimes de trafic sont prises en charge par le régime d’assurance-maladie des provinces. Elles sont très peu nombreuses. Jusqu’à présent, nous n’avons pas engagé avec les provinces les discussions dont nous aurions besoin pour comprendre l’ampleur du chevauchement. Mais les provinces se sont montrées coopératives; elles ont accepté que les véritables victimes de trafic bénéficient des services sociaux et des soins de santé du ressort des provinces à partir du moment où elles ne sont plus admissibles au Programme fédéral de santé intérimaire, soit après une période de six mois.

Le sénateur Peterson : Il n’est donc pas nécessaire de retirer cette disposition du projet de loi. Vous avez dit que vous offrez une couverture pendant 180 jours. Après cette période, les provinces ont accepté d’en prendre la responsabilité. Pourquoi devrions-nous retirer cette disposition? Outre la formulation de cette disposition, vous inquiétez-vous du fait que ce mandat leur soit confié? Est-ce là la source de vos préoccupations?

M. Linklater : Ce qui nous préoccupe avant tout, c’est que nous outrepassons les ententes constitutionnelles que nous avons conclues avec les provinces en les mandatant d’offrir des services de leur ressort.

Le sénateur Peterson : Alors laissez-nous retirer cette disposition et ça devrait coller dans l’ensemble.

Le sénateur Mitchell : Mettez-vous à la disposition de ces victimes les services d’un avocat d’aide juridique? Si c’est le cas, à quels moments et pour quelles raisons?

M. Linklater : Les gouvernements provinciaux offrent une aide juridique aux personnes qui ont entrepris des démarches d’immigration. Le système des principales destinations — c’est-à-dire le Québec, l’Ontario, la Colombie-Britannique et l’Alberta — semble assez bien fonctionner. Si les gens demandent un représentant, les provinces veilleront à ce qu’ils obtiennent l’aide juridique dont ils ont besoin pour composer avec le système.

Le sénateur Nancy Ruth : Le chiffre 18 m’a frappée. Je suppose qu’il est difficile de savoir qui sont ces personnes, si elles se sont identifiées comme victimes et quelles étaient les circonstances. Dans les refuges ou les autres établissements, comment encourage-t-on les femmes à parler de leur situation?

M. Linklater : Je ne suis pas au courant de toutes les mesures qui sont prises au pays. Cependant, je sais que CIC a établi des directives qui indiquent à nos agents comment s’y prendre dans de telles situations. Je crois que c’est la GRC qui joue le plus grand rôle pour ce qui est de sensibiliser les collectivités au trafic. Il existe un groupe de travail fédéral qui regroupe plusieurs ministères, dont Santé Canada et CIC. Pour l’instant, je ne peux pas vous dire quels sont précisément les produits d’information utilisés, mais je pourrais volontiers obtenir ces renseignements pour vous.

Le sénateur Nancy Ruth : Ce serait parfait. Je suppose que ces femmes séjournent dans différents refuges. Est-ce que le gouvernement fédéral assume leurs frais d’hébergement? En fait, voici ce que je veux savoir : le gouvernement provincial paie la facture d’hébergement des victimes de violence familiale, mais qui

If beds are taken for these women, who is paying that freight, or are they adding beds? How is that dealt with? Does it have a negative impact on what is available for domestic abuse victims?

Mr. Linklater: The numbers are so small that we have not heard from the provinces that this is causing a problem. As you know, social services are covered in part through the Canada Social Transfer, CST. These individuals do count for purposes of CST calculation.

A victim of trafficking could come to our attention at any point in time, not necessarily only at a ported entry. Someone could have been working here for a number of months and then realized he or she was being trafficked and contacted CIC. That person might already have his or her own lodging or friends to turn to for help or support. However, when victims come to CIC, the primary role we play is to secure their status, get them the protection they need and give them the opportunity to reflect on their next steps.

Senator Nancy Ruth: Thank you.

The Chair: When people are trafficked, they are coming from countries where the systems are not user-friendly, if I can say, so they arrive and they may know that they are being trafficked. In some cases they may know they are being coerced but not exactly in the technical trafficking terms.

The points of entry are usually the border services and the police. Is that where you get your case load from, when the police or the border agency calls you? Or do you get the victims coming forward from other sources?

Mr. Linklater: For foreign victims who are trafficked to Canada, the port of entry or a local CIC office is the point of contact. However, we should not forget that there is an issue of domestic trafficking as well, where individuals may not come to the attention of Health Canada or CIC but may come to the attention of the RCMP or local police forces.

We receive most of our referrals from our officers who work at port of entry or from our local offices following a referral at the airport, for example, or the land border from a CBSA officer, who during primary examination would refer the person to immigration secondary at the port of entry for a more in-depth interview with a CIC official.

The Chair: Is the trigger then a Canadian government official?

Mr. Linklater: Being approached by the victim, correct.

The Chair: What about all of the INTERPOL services and other government agencies and United Nations agencies that certainly tell us they are involved in this whole issue of trafficking because it is a growing issue; do you not get an alert and a response earlier?

paie l'hébergement de ces femmes? Ajoute-t-on des lits pour compenser les places occupées par ces femmes? Comment procède-t-on? Est-ce que l'hébergement de ces femmes réduit le nombre de places disponibles pour les victimes de violence familiale?

M. Linklater : Les chiffres sont si peu élevés que cela ne semble pas poser de problème dans les provinces. Comme vous le savez, les coûts associés aux services sociaux sont couverts en partie par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le TCPS. Ces personnes comptent dans le calcul du TCPS.

Une victime du trafic de personnes pourrait attirer notre attention à n'importe quel moment, pas nécessairement à un point d'entrée. Il pourrait s'agir d'une personne qui travaille ici depuis plusieurs mois et qui finit par s'apercevoir qu'elle est victime de trafic, puis qui décide de communiquer avec CIC. Elle a peut-être déjà son propre logement ou des amis à qui elle peut demander de l'aide. Lorsqu'une victime fait appel à CIC, le principal rôle que nous jouons est de garantir son statut, de lui obtenir la protection dont elle a besoin et de lui donner l'occasion de réfléchir à ce qu'elle veut faire par la suite.

Le sénateur Nancy Ruth : Merci.

La présidente : Les victimes du trafic de personnes viennent de pays où les systèmes ne sont pas conviviaux, si je peux dire, alors il est possible qu'elles arrivent ici sans savoir qu'elles font l'objet d'un tel trafic. Dans certains cas, elles peuvent savoir qu'on les force à venir ici, mais elles n'y pensent pas en termes techniques de trafic de personnes.

Habituellement, les points d'entrée relèvent des services frontaliers et de la police. Est-ce la police ou les services frontaliers qui vous signalent des cas, ou les victimes sont-elles portées à votre attention par d'autres intervenants?

M. Linklater : Les victimes de trafic qui viennent d'un autre pays et qui sont amenées jusqu'ici sont mises en contact avec nous au point d'entrée ou dans un bureau local de CIC. Toutefois, il ne faut pas oublier le problème du trafic intérieur. Dans ce dernier cas, les victimes n'attireront pas l'attention de Santé Canada ou de CIC, mais plutôt celle de la GRC ou de la police locale.

La plupart des cas qui nous sont transmis proviennent de nos agents qui travaillent à des points d'entrée, de nos bureaux locaux qui reçoivent de l'information des aéroports, par exemple, ou d'un agent des services frontaliers à la frontière terrestre qui, à la suite d'un premier interrogatoire, a dirigé la personne vers un agent de CIC au point d'entrée pour qu'elle subisse un deuxième interrogatoire plus approfondi.

La présidente : Pourrait-on dire alors que l'élément déclencheur est un représentant du gouvernement du Canada?

M. Linklater : Qui est approché par une victime, c'est exact.

La présidente : Et que font les services d'INTERPOL, les autres organismes gouvernementaux et les organismes des Nations Unies qui ne se gênent pas pour nous dire qu'ils luttent eux aussi contre le trafic de personnes parce que c'est un problème qui prend de plus en plus d'ampleur? Ne vous avertissent-ils pas d'avance, de sorte que l'intervention est plus rapide?

Mr. Linklater: It really depends on the victim's ability to come forward. As you say, sometimes there is collusion with traffickers for individuals to gain access to Canada. At other times, people may realize only after they have arrived and been here for a while that they have been trafficked. It depends on their ability to raise the alarm, if you will, to be able to reach out to any type of official, whether the police, CIC, a doctor, for example, to be able to tell their story. It really does depend on the individual circumstances.

At this point, with only 18 foreign victims identified to date, it is too early to provide any trends analysis regarding the role of INTERPOL in actually providing a heads-up or a deterrent effect.

The Chair: It would seem to me that you say you have special training, you have awareness, and you exclude other officials to make your own assessments. That seems to be good common sense to me, but the identification of the traffickers and the trafficked individuals is done by agencies other than yours, namely police and border services. Is that correct?

Mr. Linklater: In part; however, if a victim comes forward to CIC and is able to provide us with information about the traffickers or the alleged traffickers, we would share that information with the Canada Border Services Agency.

The Chair: Of the 18, are any self-identified, or were they all sent to you by one of the other services?

Mr. Linklater: I would not be able to say with certainty today, but we could look into the case.

The Chair: Thank you. My concern is that if we are concerned in this bill about ensuring that the victims are getting the services, we have to identify the victims first. We hear in the newspapers and we hear from agencies of greater numbers than 18, so where is the disconnect? Either the figures that are sometimes bandied around are inflated, which could be the case or, alternatively, the victims are not being identified.

Mr. Linklater: You have identified a key gap in terms of the rate of reporting of the issues of trafficking. What I can report to you are those individuals who have actually come to CIC, have been assessed and have been issued a permit. However, in terms of alleged trafficking incidents, or volumes of individuals being trafficked into Canada, CIC does not have strong estimates in that field. It would be more the border services or RCMP.

[Translation]

Senator Brazeau: Mr. Linklater, I have a question for you concerning the authority of the minister to cancel permits. From what I understand, this authority stems from an amendment introduced by the Government of Canada. Was this amendment

M. Linklater : C'est la capacité de la victime à demander de l'aide qui fait foi de tout. Comme vous l'avez dit, il arrive parfois que des personnes soient de connivence avec les trafiquants pour pouvoir entrer au Canada. Mais dans d'autres cas, ce n'est qu'après leur arrivée ici, une fois qu'elles y ont vécu quelque temps, que certaines personnes s'aperçoivent qu'elles ont été victimes de trafic. Ça dépend de leur capacité à sonner l'alarme, si vous voulez, à s'adresser à une figure d'autorité — la police, CIC ou un médecin, par exemple — pour lui raconter leur histoire. La situation varie au cas par cas.

À l'heure actuelle, on a identifié seulement 18 victimes étrangères. Il est donc trop tôt pour analyser les tendances à propos d'INTERPOL et déterminer si elle joue un rôle de prévention ou de dissuasion.

La présidente : À vous entendre parler, vous avez une formation spéciale, vous êtes conscients du problème et vous évaluez seuls la situation. Ça me semble être le gros bon sens, mais l'identification des trafiquants et des personnes victimes de trafic est faite par d'autres organismes — la police et les services frontaliers — et non par vous. Est-ce exact?

M. Linklater : En partie. Mais si une victime qui s'adresse à CIC est en mesure de nous fournir de l'information sur les trafiquants ou les présumés trafiquants, nous transférerons cette information à l'Agence des services frontaliers du Canada.

La présidente : Parmi les 18 victimes, y en a-t-il qui se sont adressées directement à vous, ou ont-elles toutes été dirigées vers vous par l'un des autres services?

M. Linklater : Je ne peux pas le dire avec certitude aujourd'hui, mais nous pourrions examiner le dossier.

La présidente : Merci. Ma préoccupation vient du fait que si nous voulons que le projet de loi permette de garantir que les victimes obtiennent les services dont elles ont besoin, il faut d'abord savoir qui sont ces victimes. Dans les journaux et dans certains organismes, le chiffre avancé est supérieur à 18. D'où nous vient cet écart? Soit les chiffres qui circulent sont exagérés, ce qui est tout à fait possible, soit nous ne savons pas qui sont les victimes.

M. Linklater : Vous avez mis le doigt sur un écart important dans le taux de déclaration de cas de trafic de personnes. Les chiffres que je peux vous donner représentent les personnes qui se sont adressées à CIC, dont la situation a été évaluée et qui ont reçu un permis. Mais si on parle de cas présumés de trafic de personnes, ou du nombre de personnes qui entrent au Canada dans les griffes de trafiquants, CIC ne possède pas d'estimations sérieuses à cet égard. Il faudrait plutôt s'adresser aux services frontaliers ou à la GRC.

[Français]

Le sénateur Brazeau : Ma question est pour vous, monsieur Linklater et a trait au pouvoir du ministre de révoquer des permis. De ce que je peux comprendre, c'est un amendement apporté par le gouvernement du Canada. Est-ce que cela a été fait pour nous

brought in to protect us from cases where alleged victims of trafficking are in some instances directly tied to or involved in human trafficking?

Mr. Linklater: Thank you for the question.

[English]

As I said, the ability to cancel a permit would not be taken lightly by departmental officials. That said, there is concern that if a permit is issued in error to a perpetrator of trafficking and they were to receive a permit for three years, without the discretion to be able to cancel the permit, as Senator Carstairs outlined in her remarks, we could in effect be providing a direct path to permanent residents for criminals who do not warrant it, perhaps at the expense of their victims.

While this is an important authority, I would assure you it is used sparingly and with great caution. As I said earlier, in ensuring that the principles of natural justice are applied, any adverse information is provided to the permit holder to allow him or her to refute it before a decision to cancel is taken.

[Translation]

Senator Brazeau: Obviously, this provision is going to cause people some concern, and rightfully so. However, is it also fair to say that this provision was introduced to guard against the type of cases I alluded to earlier?

Mr. Linklater: Of course it is important to have some flexibility, as I stated earlier, to take into account new information that was not available at the time of the initial interview, information that could lead an officer to come to a different conclusion when assessing the permit application.

Senator Brazeau: Thank you very much.

[English]

The Chair: I will ask a supplementary. You should always ask a question and you should know what the answer might be. In this case, I will plead ignorance.

If the permit is denied there is no appeal, but is there an administrative review, as in the rest of the act, in IRPA? Could you utilize the administrative review to say that you have been denied either by virtue of bias or inappropriate assessment — those things that go to the handling of the administration?

Mr. Linklater: Administrative within the department, no, but access to the Federal Court, yes.

The Chair: Okay. Thank you.

Senator Jaffer: I have many questions. If there is anyone else, Madame Chair, you can just stop me.

protéger contre des cas où ceux qui se disent victimes de traite sont, dans certains cas, directement liés à la traite ou promeuvent la traite des personnes?

M. Linklater : Merci pour la question.

[Traduction]

Comme je l'ai dit plus tôt, la capacité de révoquer un permis ne serait pas prise à la légère par les responsables ministériels. Cela dit, on craint que si un permis de trois ans est délivré par erreur à un trafiquant, sans le pouvoir discrétionnaire de révoquer le permis, comme l'a fait remarquer le sénateur Carstairs dans sa déclaration, on ouvrirait la voie à la résidence permanente pour des criminels qui ne le méritent pas, et ce, peut-être au détriment de leurs victimes.

Il s'agit d'un pouvoir important, mais je vous assure qu'on l'exerce avec parcimonie et prudence. Je répète que par souci de respect des principes de justice naturelle, tout renseignement défavorable est communiqué au titulaire pour lui permettre de le contester avant que la décision de révoquer son permis ne soit prise.

[Français]

Le sénateur Brazeau : Il est certain que cela va causer des soucis à des gens, et c'est correct; mais est-t-il également vrai aussi de dire que cette mesure a été introduite comme une mesure de protection contre les cas que j'ai mentionnés plus haut?

M. Linklater : Évidemment il faut avoir une marge de manœuvre comme je l'ai mentionné plus tôt, pour prendre en compte la survenue d'informations et d'éléments qui n'étaient pas disponibles au moment de l'entrevue initiale et qui peuvent amener à une autre conclusion l'agent qui fait l'évaluation de la demande pour le permis.

Le sénateur Brazeau : Merci beaucoup.

[Traduction]

La présidente : Permettez-moi de poser une question complémentaire. Il faut poser des questions; idéalement, il faudrait aussi savoir quelle pourrait être la réponse. Dans ce cas-ci, je vais plaider l'ignorance.

Si le permis est refusé, il n'y a pas d'appel. Mais un examen administratif est-il possible, comme c'est le cas selon la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés? Pourrait-on utiliser cet examen pour faire valoir qu'on nous a refusé un permis pour une raison de partialité ou de mauvaise évaluation — les éléments qui relèvent de l'administration?

M. Linklater : Au sein du ministère, non, mais devant la Cour fédérale, oui.

La présidente : Très bien, merci.

Le sénateur Jaffer : J'ai de nombreuses questions à poser. Si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole, madame la présidente, vous n'avez qu'à m'arrêter.

Mr. Linklater, I will go through your presentation. You spoke about the flexibility, and I understand the issue of flexibility, but it can go two ways. You went from 120 days to 180; you could also go to 60 days if the flexibility is there, correct?

Mr. Linklater: The flexibility is there to allow the minister to react to any circumstance, correct.

Senator Jaffer: It can go to fewer days as well. It will not always be additional days.

Mr. Linklater: To go to below 180 days now that that is the expected norm and has been identified as an international best practice would be challenging. Certainly, to ensure the functioning of the benefits from the Interim Federal Health Program onto provincial health rolls, stepping back from the current paradigm would pose more problems than leaving things where they are as a base.

Senator Jaffer: You were in the room when I was asking Senator Carstairs questions. I have great concern with your saying that long-term permit holders can apply for permanent residence and there may be issues, including a criminal offence. As far as I know, there is a two-part process in which a person applies for permanent residence. First the person gets consent or is able to apply for permanent residence and gets acceptance, in theory, except for a criminal check, and then the person can be denied. I am sure the same process applies here.

You say in your presentation that allowing long-term permit holders to apply for permanent resident status could include any criminal offence committed by the victim, but is there not a two-step process anyway? Then it would not really matter.

Mr. Linklater: Under the statute, anyone who has held a valid permit for three years may apply for permanent residence. Acceptance is almost automatic, although we do need to ensure that health, safety and security requirements are met.

Our issue with the original draft of the bill as Senator Phalen laid out — and as Senator Carstairs alluded to in her remarks — is that if the bill as drafted became law, we would not have the discretion to do those criminal checks. The bill, as drafted, would, in fact, override any ability of CIC officers to introduce any inadmissibility into the permanent residence process, in effect trumping the current statute.

Senator Jaffer: I completely respect what you say on that. I have no issue when you say that you always need to have that check.

M. Linklater, je vais revenir sur votre déclaration. Vous avez parlé de souplesse, un concept que je comprends très bien, mais ça peut aller dans les deux sens. Vous êtes passés de 120 jours à 180, mais si on applique ce principe de souplesse, vous pourriez aussi bien passer à 60 jours. Ai-je raison?

M. Linklater : Vous avez raison. La souplesse est là pour permettre au ministre de réagir à n'importe quelle situation.

Le sénateur Jaffer : Le nombre de jours peut diminuer. Ce ne sera pas toujours des jours additionnels.

M. Linklater : Aller sous la barre des 180 jours maintenant que c'est la norme qui a été reconnue comme une pratique exemplaire dans le monde entier serait difficile. Assurément, si on veut que la transition se fasse en douceur entre le Programme fédéral de santé intérimaire et le régime d'assurance-maladie de la province, un retour en arrière poserait davantage de problèmes que de laisser les choses comme elles sont.

Le sénateur Jaffer : Vous étiez là lorsque j'ai posé des questions au sénateur Carstairs. Vous entendre dire que les gens qui détiennent un permis de longue durée peuvent présenter une demande de résidence permanente même s'il y a des problèmes, comme une infraction criminelle, me préoccupe grandement. Pour autant que je sache, la demande de résidence permanente se fait en deux temps. D'abord, la personne reçoit le consentement ou est en mesure de présenter sa demande, qui est acceptée, en théorie; si des vérifications judiciaires sont nécessaires, c'est à la suite de ce processus que la demande peut être refusée. Je suis certain que c'est la même chose dans ce cas-ci.

Dans vos notes d'allocation, vous dites que l'autorisation accordée aux titulaires de permis de longue durée pour présenter une demande de résidence permanente ne tiendrait pas compte de tout crime commis par la victime, mais est-ce qu'il ne s'agit pas d'un processus en deux temps de toute façon? Si c'est le cas, ça importe peu.

M. Linklater : En vertu de la loi, toute personne qui détient un permis valide depuis trois ans peut présenter une demande de résidence permanente. Cette demande est acceptée presque automatiquement, bien qu'il faille s'assurer que les exigences en matière de santé et de sécurité sont respectées.

Nous avons des réticences à l'égard du libellé actuel du projet de loi tel qu'il a été proposé par le sénateur Phalen — le sénateur Carstairs en a aussi parlé dans sa déclaration préliminaire. Si le projet de loi est adopté dans sa forme actuelle, nous n'aurions pas le pouvoir discrétionnaire de procéder aux vérifications judiciaires. En fait, le projet de loi prévaudrait sur la capacité des agents de CIC à intervenir dans le processus d'octroi de la résidence permanente même si un fait emporte interdiction de territoire, remplaçant du même coup les dispositions en vigueur.

Le sénateur Jaffer : Je comprends tout à fait votre point de vue à ce sujet. Je suis entièrement d'accord avec vous quand vous dites que cette vérification doit être faite systématiquement.

However, combining that with applying for permanent residence is where I have an issue. You say this may be a path to apply for permanent residence, but I do not think those two go hand in hand. That is where I have an issue.

Mr. Linklater: In fact, being a member of the permit-holder class is a pathway to permanent residence. The way our approach to trafficked victims has evolved, eventually the people who do receive long-term permits enter that permit-holder class. As the bill was originally drafted, our hands would be tied in terms of being able to deny permanent residence based on inadmissibilities, particularly those that were committed by the victim in order to obtain that status in Canada.

With the amendments that have been discussed, we feel that the spirit of the bill remains intact. However, our officers will continue to have that authority to ensure that those who do pose a serious threat to our health, safety and security are not granted permanent residence.

Senator Jaffer: I have two questions. I do not necessarily need answers from you today, because you may want to reflect and provide the answers to us later.

First, does IRPA have a review process that comes to Parliament for review and regulations?

Mr. Linklater: There is no formal process for the legislation. As Senator Carstairs mentioned, there is the Standing Joint Committee on Scrutiny of Regulations.

Senator Jaffer: I am talking about the bill.

Mr. Linklater: There is a provision in IRPA that certain regulations are tabled with the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration. Generally that would include regulations that deal with refugee protection or social migration as opposed to economic migration.

As a courtesy, Minister Kenney has been tabling all regulations with the committee. Legally speaking, though, he has to table only those regulations that deal with social or humanitarian issues.

Senator Jaffer: With that in mind, would you consider having some kind of provision here in this act? Could you reflect on that and let our committee know. As Senator Carstairs very clearly said to us, this is a joint effort. I ask you to consider, as there is in the review where he must table, if you could consider that here as well.

Mr. Linklater: Certainly we will confirm with this committee whether or not regulations under these proposed provisions would need to be tabled with the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration.

Senator Jaffer: “Would be tabled,” not “would need to be tabled.”

Mr. Linklater: Correct.

Là où je ne suis pas d'accord, c'est quand vous parlez de combiner cette vérification à la demande de résidence permanente. Vous dites que ce pourrait être une façon de présenter une demande, mais je ne crois pas que les deux aillent ensemble. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point.

M. Linklater : En fait, être titulaire d'un permis peut mener à l'obtention du statut de résident permanent. Notre façon de traiter les victimes du trafic de personnes a évolué, si bien que les gens qui reçoivent des permis de longue durée se retrouvent dans la catégorie des titulaires de permis. Mais aux termes du projet de loi initial, nous ne pourrions pas refuser la résidence permanente au motif d'une interdiction de territoire, tout particulièrement dans le cas des victimes qui ont commis des infractions afin d'obtenir ce statut au Canada.

Les amendements dont on a discuté ne trahissent pas l'esprit du projet de loi, à notre avis. Cependant, nos agents posséderont toujours le pouvoir de faire en sorte que ceux qui menacent de façon sérieuse notre santé et notre sécurité se voient refuser le statut de résident permanent.

Le sénateur Jaffer : J'ai deux questions, mais je n'ai pas nécessairement besoin que vous y répondiez aujourd'hui. Vous voudrez peut-être y réfléchir et nous revenir avec la réponse.

Tout d'abord, est-ce que la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés prévoit un processus d'examen de la loi et de la réglementation devant le Parlement?

M. Linklater : Il n'y a pas de processus officiel pour la loi. Comme l'a dit le sénateur Carstairs, il y a le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

Le sénateur Jaffer : Je parle du projet de loi.

M. Linklater : Une des dispositions de la loi prévoit que certains règlements sont présentés au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. En règle générale, il s'agit de règlements qui portent sur la protection des réfugiés ou sur la migration sociale par opposition à la migration économique.

Le ministre Kenney a déposé tous les règlements devant le comité en signe de respect. Mais d'un point de vue purement juridique, les règlements portant sur les questions d'ordre social ou humanitaire sont les seuls qu'il se doit de présenter.

Le sénateur Jaffer : En gardant ces éléments en tête, pourriez-vous concevoir d'ajouter une disposition à la loi? Pourriez-vous y réfléchir et nous faire part de vos conclusions? Le sénateur Carstairs a été très claire : c'est un effort de collaboration. Je vous demande donc s'il devrait également y avoir un examen visant les dispositions prévues au projet de loi.

M. Linklater : Bien entendu, nous confirmerons à votre comité si les règlements découlant des dispositions proposées doivent être déposés devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

Le sénateur Jaffer : « Seraient déposés », non pas « devraient être déposés ».

M. Linklater : C'est bien ça.

Senator Jaffer: The other thing that concerns me is that you have talked about giving permanent residence and certainly not wanting to give the perpetrator of trafficking status. Have you had any cases like that?

Mr. Linklater: Of issuing a permit?

Senator Jaffer: Of issuing a temporary permit and then finding out that that person was a trafficker.

Mr. Linklater: I would have to talk to our case management branch about that. I am not aware of any examples offhand, but I am aware of at least two cases where a permit was issued but then was subsequently revoked when additional information came forward.

Senator Jaffer: My grave concern is that the smell of this presentation has been to ensure that the trafficker does not get this permit.

Mr. Linklater: Correct.

Senator Jaffer: I work on this issue a lot. That has not been my experience. No one from your department or anyone has ever said that a trafficker has even gone to get the permit. I am not comfortable with you putting those things together. I would like to hear from you, through the chair, as to whether you have had any instances of that.

I would also like you and the department to consider wording such as “cancel for a reason.” If it goes to Federal Court the law is clear; it can be cancelled at any time. I think it should be “cancel for some reason.” It does not have to my words, but wording to that effect.

I know you set out that there is a process that is followed, but I do not agree with you that legal aid is provided. You should come to British Columbia and see what kind of legal aid is being provided. That is another day’s question.

I would like you to consider whether there is another kind of clause we can put in. I have great difficulty with “cancel at any time.” Perhaps wording such as “for a reasonable excuse” or something that is fairer and less arbitrary.

Mr. Linklater: We will take that suggestion on advisement. I would say the language put forward here reflects other provisions elsewhere in the act. We would need to ensure that what we are doing here would not cause an issue in other provisions of the law.

Senator Jaffer: Of the law or in this bill?

Mr. Linklater: Other portions of IRPA as it stands today.

Senator Jaffer: Can you tell us what “instructions of the minister” means?

Le sénateur Jaffer : L’autre chose qui me préoccupe est que vous avez parlé d’accorder le statut de résidence permanente, mais certainement pas de l’accorder à l’auteur de trafic de personnes. Avez-vous déjà eu de tels cas?

M. Linklater : Relatifs à l’émission d’un permis?

Le sénateur Jaffer : Relatifs à l’émission d’un permis temporaire délivré à des individus qui se sont avérés être des trafiquants.

M. Linklater : Il faudrait que j’en parle avec notre direction de gestion des cas. Je ne suis pas en mesure de vous donner des exemples sur-le-champ, mais je connais au moins deux cas où un permis a été délivré puis révoqué par la suite lorsque des renseignements supplémentaires ont été reçus.

Le sénateur Jaffer : Ce qui m’inquiète beaucoup, c’est que l’essence de cette présentation visait à s’assurer que les trafiquants n’obtiennent pas ce permis.

M. Linklater : C’est bien ça.

Le sénateur Jaffer : Je travaille beaucoup sur cette question. Je n’ai pas eu une telle expérience. Aucun employé de votre ministère ni aucune autre personne n’a mentionné qu’un trafiquant avait déjà fait une demande de permis. Je ne suis pas à l’aise avec le fait que vous regroupiez ces choses. J’aimerais que vous me disiez, par l’entremise du président, si vous avez déjà eu des cas de cette nature.

J’aimerais également que vous et votre ministère songiez à une formulation comme « révoqué pour une raison ». Si le cas se rend devant la Cour fédérale, la loi est sans équivoque : il peut être révoqué en tout temps. Je crois que la formulation devrait être « révoqué pour une raison quelconque ». Il n’est pas nécessaire d’utiliser mes mots, mais bien d’opter pour une formulation similaire.

Je sais que vous avez dit qu’un processus est respecté, mais je ne suis pas d’accord avec vous lorsque vous dites qu’une assistance juridique est fournie. Vous devriez venir en Colombie-Britannique pour voir le type d’assistance juridique offert, mais c’est une question pour un autre jour.

J’aimerais que vous songiez à la possibilité d’ajouter un autre type de disposition. J’ai beaucoup de difficultés avec « révocable en tout temps ». Il faudrait peut-être opter pour une formulation comme « pour un motif raisonnable » ou autre qui est plus équitable et moins arbitraire.

M. Linklater : Nous tiendrons compte de cette suggestion dans le cadre de nos délibérations. Je dirais que la formulation utilisée ici reflète d’autres dispositions qui se trouvent dans la loi. Nous devons nous assurer que ce que nous modifions ici n’occasionnera pas de problèmes dans d’autres dispositions de la loi.

Le sénateur Jaffer : De la loi ou de ce projet de loi?

M. Linklater : D’autres parties de la LIPR actuellement en vigueur.

Le sénateur Jaffer : Pouvez-vous nous dire ce que signifie le terme « instructions »?

Mr. Linklater: Coming back to the issue of flexibility, what our officers use as the foundation for their interaction with victims now are instructions that come from the minister. Those instructions indicate that should a permit be warranted, it shall be issued in the first instance for a period of 180 days, that it will be fee exempt, that for subsequent applications the instructions say the second permit may be issued for a period of up to three years, that in making the assessment officers must be non-adversarial, that law enforcement should not be present to the extent possible, and that the victim will be provided with the appropriate referrals for shelter through the appropriate municipal or provincial authorities.

I believe these instructions are on our website. If not, we would be happy to table them with the committee so that you can see first-hand the content of the instructions.

Senator Jaffer: To go back for a minute, I see in your explanatory notes that instead of saying “cancel at any time” you have used “permit if the circumstances warrant.” Would you consider using in the bill “if circumstances warrant” instead of “cancel at any time”?

Mr. Linklater: We will talk to our lawyers.

The Chair: Thank you Mr. Linklater, Ms. Vaughan, Ms. Mandy and the others who have appeared.

I do not know whether I need a formal motion. With the concurrence of the committee, we will send today’s testimony to the witnesses who testified on the previous bills for their comment with a return date of December 2 for their feedback. We will then consider the bill. Mr. Linklater, that should give you time to reflect on some of the suggestions.

I will remind honourable senators that the Standing Senate Committee on Human Rights is empanelled to hear from witnesses with respect to our study to examine the issue of the sexual exploitation of children in Canada, with a particular emphasis on understanding the scope and prevalence of the problem of the sexual exploitation of children across the country and in particularly affected communities.

We have two groups represented in this panel now before us: from the Canadian Red Cross, Ms. Shelley Cardinal, Aboriginal Adviser, Violence and Abuse Prevention Program; and from the Canadian Centre for Child Protection, Ms. Lianna McDonald, Executive Director.

I think you know our format is for you to give any opening statements and comments you wish to make, and then we turn to questions from the senators.

M. Linklater : Il faut retourner à la question de la souplesse. À l’heure actuelle, pour interagir avec les victimes, nos agents s’appuient sur des instructions. Ces instructions stipulent que si un permis est octroyé, il doit d’abord l’être pour une période de 180 jours, et ce, sans frais. Pour une demande subséquente, les instructions stipulent qu’un second permis peut être délivré pour une période allant jusqu’à trois ans, que les agents ne doivent pas faire d’opposition lorsqu’ils procèdent à une évaluation, que dans la mesure du possible les forces de l’ordre ne devraient pas être présentes, et que la victime sera référée aux administrations municipales ou provinciales appropriées pour se trouver un abri.

Je crois que ces instructions se trouvent sur notre site Web. Si tel n’est pas le cas, c’est avec plaisir que nous les déposerons devant ce comité afin que vous puissiez prendre directement connaissance du contenu de celles-ci.

Le sénateur Jaffer : J’aimerais revenir une minute sur un point. Je vois dans vos notes explicatives qu’au lieu de dire « révoquant en tout temps » vous avez utilisé la formulation « autorisé si les circonstances le permettent ». Songeriez-vous à utiliser la formulation « si les circonstances le permettent » au lieu de « révoquant en tout temps »?

M. Linklater : Nous parlerons à nos avocats.

Le président : Merci à vous, monsieur Linklater, madame Vaughan, madame Mandy, et à tous les autres témoins que nous avons entendus.

Je ne sais pas si j’ai besoin d’une motion formelle. Avec le concours du comité, nous enverrons les témoignages d’aujourd’hui aux personnes qui ont présenté des témoignages sur les projets de loi précédents afin qu’ils nous donnent leurs commentaires et nous les retournent au plus tard le 2 décembre. Nous évaluerons alors le projet de loi. Monsieur Linklater, cela devrait vous donner le temps de vous pencher sur certaines suggestions qui vous ont été faites.

J’aimerais rappeler aux honorables sénateurs que le Comité permanent des droits de la personne a été convoqué pour entendre des témoins au sujet de notre étude afin d’examiner la question de l’exploitation sexuelle des enfants au Canada, en mettant particulièrement l’accent sur la compréhension de la portée et de la prévalence du problème de l’exploitation sexuelle des enfants dans l’ensemble du pays et dans les communautés particulièrement touchées par ce problème.

Le groupe d’experts qui comparaît devant nous est composé de deux groupes représentés par Mme Shelley Cardinal, conseillère auprès des Autochtones dans le cadre du programme Prévention de la violence de la Croix-Rouge canadienne, et de Mme Lianna McDonald, directrice administrative du Centre canadien de protection de l’enfance.

Je crois que vous savez que notre manière de procéder consiste à écouter votre discours d’ouverture et vos commentaires, puis de passer aux questions des sénateurs.

Shelley Cardinal, Aboriginal Advisor, Violence and Abuse Prevention Program, Canadian Red Cross: I want to begin by saying *hi hi, hychka siem* for allowing me to appear before you today and for giving voice to the silence of sexual exploitation that allows it to permeate our communities.

I am from Bigstone Cree Nation. My *kokum* is Tallcree, and my *muchum* is Bigstone Cree. I was raised in Northern Alberta and currently live on Salish territory on the Lak'waman-speaking territory. Today, I would like to acknowledge the Algonquin, whose land we are presently meeting on.

I am here on behalf of the Canadian Red Cross, a non-profit humanitarian organization dedicated to improving the situation of the most vulnerable people in Canada and around the world. We are a member of the International Red Cross and Red Crescent Movement, with approximately 100 million volunteers worldwide. The movement includes the International Committee of the Red Cross, which acts as a guardian of the Geneva conventions and is tasked under international humanitarian law to protect the lives and dignity of victims caught in situations of armed conflict.

The other arm of the movement is the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, which coordinates the national disaster response activities of 187 national societies, like the Canadian Red Cross.

On an international level, the federation leads and coordinates relief operations, responding to large-scale emergencies, like the recent earthquakes in Indonesia, with its member national societies. National Red Cross and Red Crescent societies exist in nearly every country of the world, and each acts as auxiliary to the government in its own country.

Our network is vast but our approach is simple. All Red Cross programs and activities are guided by the fundamental principles of humanity, impartiality, neutrality, independence, voluntary service, unity and universality. These principles allow us to provide help immediately to whoever needs it, wherever they are, whatever their race, political beliefs, religion, social status or culture.

We are a leading humanitarian organization through which people voluntarily demonstrate their caring for others in need. The Canadian Red Cross has been a national leader in prevention education for 25 years through its RespectED: Violence & Abuse Prevention programs. The aim of RespectED is to break the cycle of abuse, neglect and interpersonal violence and in so doing to promote safe and supportive relationships between individuals within the family and throughout our community.

Shelley Cardinal, conseillère auprès des Autochtones, Programme de la prévention de la violence, Croix-Rouge canadienne, Croix-Rouge canadienne : J'aimerais commencer en disant *hi hi, hychka siem* pour nous donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui et de rompre le silence qui permet à l'exploitation sexuelle de s'infiltrer dans nos communautés.

Je suis originaire de la Nation crie de Bigstone. Mon *hokum* est Tallcree, et mon *muchum* est la Nation crie de Bigstone. J'ai été élevée dans le Nord de l'Alberta, et j'habite actuellement en territoire salish dans la partie où la langue d'usage est le Lak'waman. Je tiens à remercier les Algonquins qui nous reçoivent actuellement sur leurs terres.

Je suis ici au nom de la Croix-Rouge canadienne, un organisme humanitaire à but non lucratif voué à l'amélioration de la situation des gens les plus vulnérables au Canada et ailleurs dans le monde. Nous sommes membres du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui compte environ 100 millions de bénévoles à travers le monde. Ce mouvement comprend le Comité international de la Croix-Rouge, qui agit à titre de gardien des conventions de Genève et qui, en vertu du droit humanitaire international, a la responsabilité de protéger la vie et la dignité des victimes qui se trouvent dans des situations de conflit armé.

L'autre organe de ce mouvement est la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui coordonne des activités d'aide dans 187 pays lors de désastres nationaux, à l'instar de la Croix-Rouge canadienne.

La Fédération dirige et coordonne des opérations de secours à l'échelle internationale, et répond à des urgences d'envergure, comme les récents tremblements de terre en Indonésie, avec le concours de ses sociétés nationales membres. Des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge national existent dans presque tous les pays du monde, et chacune agit comme un auxiliaire au gouvernement de son pays.

Notre réseau est vaste, mais notre approche est simple. Tous les programmes et toutes les activités de la Croix-Rouge sont guidés par les principes fondamentaux que sont l'humanité, l'impartialité, la neutralité, l'indépendance, le bénévolat, l'unité et l'universalité. Ces principes nous permettent d'offrir immédiatement de l'aide à toute personne qui en a besoin, peu importe où son lieu de résidence, sa race, ses convictions politiques, sa religion, son statut social ou sa culture.

Notre organisme humanitaire fait figure de chef de file. Par l'entremise de celui-ci, les gens démontrent sur une base bénévole leur compassion envers ceux qui sont dans le besoin. Depuis 25 ans, la Croix-Rouge canadienne est un chef de file national en matière d'éducation préventive grâce à ses programmes ÉduRespect : Prévention de la violence et des abus. L'objectif d'ÉduRespect est de briser le cycle de l'abus, de la négligence et de la violence interpersonnelle et, par conséquent, de promouvoir des relations sécuritaires et aidantes entre les membres d'une même famille et dans l'ensemble de notre communauté.

I have worked in this program for 13 years and am committed to creating safe environments in our communities. The understanding of vulnerability and the risk factors that allow violence against children to exist are at the core of what we need to know to stop the cycle of harm.

“Let us put our minds together and see what we can make for our children.” Those words were spoken by Chief Sitting Bull more than 100 years ago, but they are just as timely today. I believe they are especially timely as we meet to grapple with the challenges and confirm our commitment to participate in creating a better life for our children.

In every community and cultural group, every day, thousands of children and youth are harmed by emotional, physical and sexual maltreatment. The ramifications on individuals, families and society are staggering. Children and families become embedded in pain and dysfunction, while society attempts to respond with crisis interventions that are often too little too late.

This topic is not at the forefront of our thinking until someone who is defined as someone in Canada speaks up about the harm that has impacted their life. We recently watched the courage of Theo Fleury when he launched his book that tells the story of sexual harm. As an organization, we offered him the same support that was given to Sheldon Kennedy, who bravely spoke of the impact in his life of sexual abuse 10 years.

National incident studies indicate that sexual abuse, exploitation and maltreatment of children are serious concerns. Sixty-three per cent of substantiated cases of sexual abuse in Canada are committed against females; however, males are more vulnerable between ages 4 and 7. Street youth and those who are sexually exploited almost always become involved with drugs and alcohol, which furthers their dependency on those who exploit them, including pimping others to meet their needs.

For Aboriginal communities, the roots of this can be found in the history of colonization and forced assimilation, which damaged families and communities. High rates of poverty, substance abuse and violence, combined with systemic racism in Canadian society, make Aboriginal youth especially vulnerable. Aboriginal youth leave their remote communities for urban areas in search of opportunity, or leave home to escape abuse, lacking social supports or economic resources. They are preyed upon and often sexually exploited.

Je travaille pour ce programme depuis 13 ans, et je suis déterminée à créer un environnement sécuritaire dans nos communautés. La compréhension de la vulnérabilité et des facteurs de risque qui contribuent à la violence envers les enfants constituent des connaissances essentielles pour mettre un terme au cycle de la souffrance.

« Regroupons nos esprits et voyons ce que nous pouvons faire pour nos enfants. » Ces mots ont été prononcés il y a plus de 100 ans par le chef Sitting Bull, mais ils sont encore à propos aujourd’hui. Je crois qu’ils sont particulièrement à propos en ce moment où nous nous rassemblons pour nous attaquer au problème et confirmer notre engagement à prendre part à la création d’une vie meilleure pour nos enfants.

Tous les jours, dans chaque communauté et groupe culturel, des milliers d’enfants et de jeunes sont victimes de mauvais traitements émotionnels, physiques et sexuels. Les ramifications sur les individus, les familles et la société sont vertigineuses. Les enfants et les familles deviennent prisonniers de la douleur et du dysfonctionnement, alors que la société essaie de répondre à ces problèmes à l’aide d’interventions en situation de crise qui sont souvent insuffisantes et trop tardives.

Ce sujet n’occupait pas une place importante dans nos pensées jusqu’à ce qu’une personne, reconnue comme importante au Canada, parle des préjudices qui ont eu d’importants impacts sur sa vie. Nous avons récemment été témoins du courage de Theo Fleury qui a lancé un livre dans lequel il parle des préjudices sexuels dont il a été victime. En tant qu’organisme, nous l’avons soutenu tout comme nous l’avons fait pour Sheldon Kennedy, qui a bravement parlé des répercussions qu’ont eues sur sa vie les agressions sexuelles dont il a été victime pendant dix ans.

Des études effectuées à l’échelle nationale indiquent que l’agression sexuelle, l’exploitation et le mauvais traitement des enfants sont de graves sujets de préoccupation. Soixante-trois pour cent des cas fondés d’agressions sexuelles au Canada ont été perpétrés contre des femmes. Les hommes sont quant à eux plus vulnérables de 4 et 7 ans. Les jeunes qui vivent dans la rue et ceux qui ont été exploités sexuellement deviennent presque toujours impliqués dans des histoires de consommation de drogues et d’alcool, ce qui renforce leur dépendance envers ceux qui les exploitent, et peuvent même devenir proxénète afin de combler leurs besoins.

Pour les communautés autochtones, les racines de ce problème se trouvent dans l’histoire de la colonisation et de l’assimilation forcée qui a été très nuisible aux familles et aux communautés. Les taux élevés de pauvreté, de consommation de drogues et de violence, combinés au racisme systémique de la société canadienne, rendent les jeunes Autochtones particulièrement vulnérables. Les jeunes Autochtones quittent leur communauté éloignée pour aller habiter dans des régions urbaines en quête d’occasions d’emploi, ou quittent leur domicile pour échapper aux agressions dont ils sont victimes ou au manque de soutien social et de ressources économiques. Ils deviennent des proies et sont souvent exploités sexuellement.

We think between 400 and 2,000 children and youth are being sexually exploited in Manitoba each year. This may be a low estimate, since only a small proportion is actually visible. Between 70 per cent and 80 per cent of those exploited in Manitoba are of Aboriginal descent. The majority are runaways. In Canada, studies have found that 80 per cent of Aboriginal youth who are being commercially sexually exploited report having been sexually abused previously.

Aboriginal youth count for at least half of young people who are sexually exploited in Canada. This is a startling statistic when you realize that Aboriginal people make up 5 per cent of the population.

In my life and work, I have come to understand the role that violence plays in my community. There has been a history of pain and loss that has devastated the fabric that weaves the strands of the strength that holds us together. As a people, we have endured loss through legislation and lost five generations of children to residential schools, only to have to survive the child welfare system and the justice system. We intimately know the impacts of how violence affects our lives.

From that history, we now have a legacy of violence in front of us. Sexual exploitation is just one of the impacts of that violence. It is time to face our responsibility and live up to Article 34 of the United Nations Convention on the Rights of the Child, ratified by Canada, which clearly requires that states must protect children from all forms of sexual exploitation and abuse.

Attempting to address the issues faced by Aboriginal children and youth exploited through sex work necessitates looking at social attitudes towards children and youth involved in commercial sexual exploitation. While 86 per cent of Canadians are aware that there are young people working in the sex trade, few realize or want to know the dangers associated with the work or the seriousness of it as child abuse. To most Canadians, these people are not “somebodies.”

When RespectED partnered with the Victoria Capital Region Action Team on sexually exploited youth to host a conference on sexual exploitation for youth, mostly First Nations from Saskatoon boarded a bus for three days with their two youth workers to come to the youth pre-conference. The youth — comprised of males and females who had worked in the sex trade, some of them before the age of 12 — slowly began to find their voice in the three days. By the end of the pre-conference, they were able to participate with other leadership youth and adults in discussions, role plays and sessions, talking about sexual exploitation and the impacts on their lives. The conference was called Finding Your Voice and Making a Connection.

From the straight-A private-school girl who was lured into the trade with the promise of a modeling contract, to the young man who was sold many times over and over, each of these youth had

Nous croyons que chaque année, entre 400 et 2 000 enfants et jeunes sont exploités sexuellement au Manitoba. Cette estimation peut paraître faible puisque seule une petite portion est visible. Entre 70 et 80 p. 100 des enfants exploités au Manitoba sont de descendance autochtone. La majorité est composée de fugueurs. Au Canada, des études ont montré que 80 p. 100 des jeunes Autochtones qui sont exploités sexuellement à des fins commerciales disent avoir déjà été victimes d'agressions sexuelles.

Les jeunes Autochtones comptent pour au moins la moitié des jeunes gens qui sont exploités sexuellement au Canada. Ces statistiques sont surprenantes quand on pense que le peuple autochtone ne représente que 5 p. 100 de la population.

Dans ma vie personnelle et professionnelle, j'ai eu l'occasion de comprendre le rôle que joue la violence dans la communauté. Les antécédents de douleurs et de perte ont détruit les liens qui nous tiennent ensemble. En tant que peuple, nous avons subi des pertes par l'adoption de certaines lois, et perdu cinq générations d'enfants dans des pensionnats uniquement pour avoir à survivre au système de bien-être des enfants et au système de justice. Nous connaissons intimement les répercussions de la violence sur nos vies.

Ce passé nous a laissé un héritage de violence. L'exploitation sexuelle n'est qu'une des retombées de cette violence. Il est temps de prendre nos responsabilités et d'appliquer l'article 34 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, ratifiée par le Canada, dans laquelle il est clairement indiqué que les États doivent protéger les enfants contre toute forme d'exploitation et d'agressions sexuelles.

Pour régler les problèmes auxquels sont confrontés les enfants et les jeunes Autochtones exploités sexuellement à des fins commerciales, il faut se pencher sur les attitudes sociales à l'égard de ceux-ci. Bien que 86 p. 100 des Canadiens savent que des jeunes travaillent dans l'industrie du sexe, peu semblent réaliser ou souhaiter connaître les dangers associés à ce travail ni le caractère sérieux de celui-ci : il s'agit de l'agression d'enfants. Pour la plupart des Canadiens, ces gens ne sont pas « quelqu'un ».

Lorsque ÉduRespect a commencé à travailler en partenariat avec la Victoria Capital Region Action Team sur la question des jeunes exploités sexuellement afin de tenir une conférence à l'intention des jeunes sur l'exploitation sexuelle, la plupart des Premières nations de Saskatoon ont rempli des autobus de jeunes qu'ils ont envoyés pendant trois jours à la conférence préliminaire en compagnie de deux travailleurs auprès des jeunes. Pendant ces trois jours, les jeunes — ce qui inclut des garçons et des filles qui ont travaillé dans l'industrie du sexe, certains avant d'avoir 12 ans —, ont tranquillement commencé à s'exprimer. À la fin de la conférence préliminaire, ils étaient en mesure de participer avec d'autres jeunes et adultes à des discussions, des jeux de rôle et des séances, et de parler de l'exploitation sexuelle et des répercussions de celle-ci sur leur vie. La conférence était intitulée « Finding Your Voice and Making a Connection ».

Qu'il s'agisse de l'étudiante modèle d'école privée qu'on a su attirer en lui promettant un contrat de mannequin ou du jeune homme qui a été vendu et revendu sans cesse, chacun de ces jeunes

a story that would chill you. However, when they were shown that their story matters, they found a way to link to the larger body of service providers attending the conference and accepted support.

One Vancouver youth said, “For myself, if I had been informed as a child, I think I would have made a better choice as a teenager and adult.” In school, the children are learning so much, so why not teach them everything that they need to know about prevention, especially if they can prevent something?

Professionals who work with children and youth are crucial supporters and role models. Canadian Red Cross believes that supporting these professionals through high-quality resources and training on child and youth safety is one of the best ways to create a world fit for children and youth.

Sexual exploitation is not inevitable. When we create a united front and say “no more,” when we educate ourselves and our children that they have a right to control their own bodies, when we teach them how to get help and make sure there are resources they can access, we have a good chance of reducing the sexual exploitation of children and youth.

RespectED’s vision for our country is for all our children to have the ability and support to work towards their potential instead of surviving their circumstances. Given our goal, the Canadian Red Cross RespectED program has three recommendations.

The first is for a national study that looks at unreported sexual exploitation, abuse and the social determinants. The results from our longitudinal study, which is still in progress, conducted by Memorial, Dalhousie and Calgary universities, have revealed that the primary need of children and youth between the ages of 6 and 17 is to have a place to tell of their pain. Children and youth are not given a voice to talk of violence and abuse in their day-to-day lives. Many youth we have worked with have stated to us that there are not people in their lives they trust. We need to understand the actual scope of the harm.

Our second recommendation is a national prevention strategy that addresses the social determinants, targets adults’ responsibility to keep children safe and educates children on their rights. We have learned clearly that young people are vulnerable to exploitation if they are without strong, stable supports at home or in their community. If they have been abused or neglected, if they are addicted to drugs or if conflict or poverty is rampant in their community, they are especially at risk. Children too often have no idea they have the right to be protected.

avait vécu une histoire à vous glacer le sang. Toutefois, lorsqu’on leur a fait comprendre l’importance de leurs histoires, ces personnes ont trouvé un moyen de faire entendre leurs voix auprès de l’ensemble plus large des fournisseurs de services présents à la conférence et ont accepté leur soutien.

Un jeune de Vancouver nous a dit penser qu’il aurait fait de meilleurs choix à l’adolescence et comme adulte s’il avait été informé de ces choses dès son enfance. On enseigne tant de choses aux enfants à l’école, pourquoi ne pas leur apprendre tout ce qu’ils doivent savoir sur la prévention, spécialement s’ils peuvent eux-mêmes agir et éviter ces dangers?

Les professionnels qui travaillent auprès des enfants et des jeunes sont des appuis et des modèles vitaux. La Croix-Rouge canadienne estime qu’appuyer ces professionnels en leur offrant des ressources et des possibilités de formation de grande qualité sur la sécurité des enfants et des jeunes est une des meilleures façons de créer un monde où peuvent évoluer sans crainte les enfants et les jeunes.

L’exploitation sexuelle n’est pas inévitable. Lorsque nous unissons nos forces et clamons que le moment est venu d’en finir, lorsque nous nous éduquons et que nous enseignons à nos enfants qu’ils sont maîtres de leurs corps et que c’est là un de leurs droits, lorsque nous leur apprenons comment trouver de l’aide et veillons à mettre des ressources à leur disposition, nous avons de bonnes chances de mettre un frein à l’exploitation sexuelle des enfants et des jeunes.

Le programme ÉduRespect entretient une vision du Canada où tous nos enfants ont la possibilité de s’épanouir plutôt que de s’acharner à survivre, et où ils bénéficient des appuis pour le faire. Compte tenu de l’objectif de son programme ÉduRespect, la Croix-Rouge canadienne a trois recommandations à formuler.

Tout d’abord, nous recommandons qu’une étude nationale soit menée pour examiner l’exploitation et la violence sexuelles non signalées et les déterminants sociaux sous-jacents. Les conclusions de notre étude longitudinale, que continuent de mener les universités Memorial, Dalhousie et de Calgary, ont révélé que le principal besoin des enfants et des jeunes de 6 à 17 ans est celui d’avoir un endroit où parler de leurs souffrances. Nous n’habilitons pas les enfants et les jeunes à parler de la violence et des mauvais traitements dont ils sont victimes dans leur vie de tous les jours. De nombreux jeunes auprès de qui nous avons travaillé nous ont dit n’avoir personne dans leur vie en qui faire confiance. Il est essentiel de comprendre la portée réelle des préjudices.

Deuxièmement, nous recommandons l’adoption d’une stratégie nationale de prévention qui tient compte des déterminants sociaux, qui cible les adultes et leur responsabilité de protéger les enfants et qui enseigne aux enfants quels sont leurs droits. Nous avons clairement appris que les jeunes personnes sont vulnérables à l’exploitation s’ils n’ont pas d’appuis solides et stables à la maison ou dans leurs communautés. S’ils ont été victimes de violence ou de négligence, s’ils sont toxicomanes ou s’ils vivent dans des collectivités où les conflits ou la pauvreté sont omniprésents, ils sont tout particulièrement à risque. Trop souvent, les enfants ne savent pas qu’ils ont le droit d’être protégés.

Our third recommendation is a national strategy to address sexual exploitation of children and youth. Most often, it is the chaos of survival that blocks any hope for getting out or getting help. We need to understand sexual violence and all its implications — name it and be able to learn protective strategies. RespectED is built on the resilient factors that believe in communities and our ability to address violence and protect our children. Let us put our minds together and see what we can create for our children.

The Chair: I think you have circulated to all members your 10 steps to creating safe environments for children and youth, which is part of your program.

Ms. Cardinal: Yes, it is.

The Chair: Thank you. Now we will turn to Ms. McDonald.

Lianna McDonald, Executive Director, Canadian Centre for Child Protection: Thank you very much for this opportunity to provide some remarks regarding this important issue. I have had the occasion to review some of the transcripts from the previous presentations. My goal today is to provide insight and information that has not yet been presented, as well as to make a few recommendations at the end that our agency would like to see happen to better protect Canada's children.

The Canadian Centre for Child Protection is a charitable organization dedicated to the personal safety of children. We operate Cybertip.ca, which is Canada's tip line to report the online sexual exploitation of children. To date, we have received over 40,000 reports from the Canadian public, which have resulted in over 55 arrests of individuals as well as in numerous children being removed from abusive environments.

Last week, our agency released a study that examined over 15,000 websites hosting child abuse images and reviewed more than 4,000 unique images of children being sexually abused. I have included a full copy of the report within your packages, as well as a summary report that highlights the key points.

Focusing on child sexual abuse images on websites, the study provides an overview of the scope of the problem from the tip line's perspective. The results are concerning, and I would like to highlight a few.

The first is that 82 per cent of the images analyzed depict very young children under the age of 12. Of the over 4,000 unique images assessed by analysts, over 35 per cent show sexual assaults against children. Children were abused through extreme sexual

Troisièmement, nous recommandons l'adoption d'une stratégie nationale en vue d'enrayer l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes. Le plus souvent, le chaos engendré par l'instinct de survie obscurcit tout espoir de s'en sortir ou d'obtenir de l'aide. Nous devons comprendre la violence sexuelle et toutes ses incidences, nous devons pouvoir la nommer et mettre au point des stratégies de protection. Le programme ÉduRespect est fondé sur les facteurs de résilience qui croient en la force des communautés et en notre capacité d'empêcher la violence et de protéger nos enfants. Unissons nos efforts et voyons ce que nous pouvons créer pour nos enfants.

La présidente : Je crois que vous avez distribué à tous les membres du comité votre document exposant les 10 étapes pour créer des environnements sûrs pour les enfants et les jeunes, faisant partie de votre programme.

Mme Cardinal : Oui.

La présidente : Merci. Je cède maintenant la parole à Mme McDonald.

Lianna McDonald, directrice exécutive, Centre canadien de protection de l'enfance : Je vous remercie de nous donner ainsi l'occasion de présenter certaines observations à propos de cet important dossier. J'ai eu l'occasion de lire certaines transcriptions d'allocutions présentées à ce comité. Mon but aujourd'hui est de fournir un éclairage et des renseignements nouveaux et de formuler également quelques recommandations au nom de notre organisation en vue de mieux protéger les enfants du Canada.

Le Centre canadien de protection de l'enfance est une organisation caritative vouée à la sécurité personnelle des enfants. Nous exploitons le site Cyberaide.ca, qui tient lieu de centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet. À ce jour, nous avons reçu plus de 40 000 signalements du public canadien, qui ont donné lieu à l'arrestation de plus de 55 personnes et permis de retirer de nombreux enfants de milieux caractérisés par la violence.

La semaine dernière, notre organisme a publié une étude portant sur plus de 15 000 sites web hébergeant des images de mauvais traitements infligés aux enfants, qui s'est penchée sur plus de 4 000 images différentes de violence sexuelle perpétrée à l'endroit d'enfants. Vous trouverez dans vos trousseaux d'information une copie intégrale du rapport, de même qu'un rapport sommaire mettant en évidence les points principaux.

L'étude, qui est axée sur les images tirées de sites Web montrant des actes de violence sexuelle perpétrés à l'endroit d'enfants, brosse un tableau de la portée du problème de la perspective du service de signalement. Les résultats sont préoccupants et j'aimerais attirer votre attention sur certains d'entre eux.

Tout d'abord, 82 p. 100 des images analysées montrent de très jeunes enfants de moins de 12 ans. Des plus de 4 000 images différentes évaluées par les analystes, plus de 35 p. 100 montrent des agressions sexuelles d'enfants. Ces enfants ont été victimes

assaults, including bestiality, bondage, torture and degrading acts; these mostly occurred against children under age 8. Finally, 83 per cent of the images involved girl children.

The report also provides information on the global movement of child sexual abuse websites, identifies the challenges with the borderless nature of the Internet and recommends additional solutions for tackling the problem. The reality is that child abuse websites are widely available and move in an effort to avoid being shut down.

In Canada, stakeholders in the area of online child sexual exploitation, particularly in the area of child abuse images and material, have made significant inroads. Beyond our strong legislation, our National Strategy to Protect Children from Sexual Exploitation on the Internet has had some important successes. Additionally, there has been long-standing collaboration from the private sector, most notably Canada's major Internet service providers. The Canadian Coalition Against Internet Child Exploitation, otherwise known as CCAICE, has collaborated to institute Cleanfeed Canada, a solution to block access to foreign-based websites hosting child pornography.

It has been through our agency's work that we have been able to understand the complexities and challenges of managing Internet-facilitated crimes against children. What we provide in terms of recommendations is the acknowledgment that we need to change the way we view the problems and solutions of child abuse images on the Internet. The truth is that sexual abuse begins in the off-line world. Efforts should be focused on preventing child sexual abuse from occurring in homes and communities. By doing so, we reduce the likelihood of these images ever circulating on the Internet. For this to occur, adults around children need to be educated about the abuse process, how to recognize inappropriate behaviour, interrupt sexual abuse and facilitate disclosures by children.

When we look at the continuum of child abuse and sexual exploitation, there exists a common denominator. It is the fact that too many adults have a sexual interest in children. While there exist a number of viewpoints that support offender-focused approaches, our agency supports investment into primary prevention strategies to prevent child sexual abuse. Moreover, there needs to be specific attention to target the situations in which children are more likely to be exposed. Finally, the importance of educating the general public about their civic responsibility and duty to report suspicions of child abuse is absolutely essential.

Our agency consistently carries out national public awareness campaigns on the issue of child sexual exploitation. We track and monitor the impacts of such campaigns, and we find that

d'agressions sexuelles graves, notamment dans des cadres de bestialité, de ligotage, de torture et d'actes dégradants. Ces agressions ont principalement été commises à l'endroit d'enfants de moins de 8 ans. Enfin, 83 p. 100 des images montraient des fillettes.

Le rapport fournit également des renseignements sur la mobilité internationale des sites Web hébergeant des images d'abus pédosexuels, cerne les enjeux associés à la nature décloisonnée de l'Internet et recommande des solutions additionnelles pour lutter contre ce fléau. La réalité est celle-ci : les sites Web consacrés aux mauvais traitements d'enfants sont largement accessibles et bougent sans cesse pour éviter d'être mis hors ligne.

Au Canada, les intervenants du domaine de l'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet, tout particulièrement les personnes affectées au matériel et aux images montrant des mauvais traitements d'enfants, ont fait des progrès considérables. Outre nos lois vigoureuses, la Stratégie nationale pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur Internet a connu d'importants succès. De plus, le secteur privé, tout particulièrement les grands fournisseurs canadiens de services Internet, collaborent de longue date à ce dossier. La Coalition canadienne contre l'exploitation des enfants sur Internet, également appelée CCCEI, a collaboré à l'établissement de Cleanfeed Canada, une solution visant à bloquer l'accès aux sites Web basés à l'étranger qui hébergent de la pornographie infantile.

Grâce au travail accompli par notre organisme, nous sommes mieux en mesure de comprendre les complexités et les enjeux associés à la gestion des crimes commis sur Internet contre les enfants. Ainsi, nous recommandons de changer la façon de voir le problème des images d'abus pédosexuels sur Internet et d'envisager les solutions. La violence sexuelle est d'abord et avant tout commise dans le monde réel. Il faut s'efforcer de prévenir les abus sexuels d'enfants dans les foyers et les collectivités. Ainsi, nous réduirons la probabilité de voir ces images circuler un jour sur Internet. Pour cela, il faut que les adultes qui côtoient des enfants comprennent le processus qui conduit à la violence sexuelle et sachent reconnaître les comportements inappropriés, faire cesser les abus sexuels et créer des environnements qui amèneront les enfants à parler.

Lorsque nous examinons le continuum de l'exploitation sexuelle d'enfants et des mauvais traitements qui leur sont infligés, il en ressort un dénominateur commun : un trop grand nombre d'adultes manifestent un intérêt sexuel envers les enfants. Bien que certains soient plutôt en faveur d'approches axées sur les délinquants, notre organisme souhaite voir des investissements dans les stratégies de prévention primaires des abus pédosexuels. En outre, il faut porter une attention particulière aux situations dans lesquelles les enfants risquent le plus de s'exposer. Il est absolument essentiel d'éduquer le public quant à sa responsabilité civique et à son obligation de signaler tout cas soupçonné de violence infligée à des enfants.

Notre organisme mène régulièrement des campagnes nationales de sensibilisation du public à l'égard de l'exploitation sexuelle des enfants. Nous surveillons et mesurons les incidences

reporting increases as a direct result. In one specific example, over the course of one awareness campaign, we saw a 103 per cent increase in reports to Cybertip.ca and a 55 per cent increase in educational downloads. These results underscore the importance of providing the public with information and ways to take action. However, such outcomes obviously require ongoing, long-term investments in public awareness initiatives. There is no shortcutting this; we have to invest in the long run.

While public awareness is essential, so, too, is ensuring that children are educated about ways to protect themselves from child sexual abuse and exploitation. Our Kids in the Know personal safety program is now being taught in every province across Canada. The interactive program is taught within the classroom environment and includes protective factors that empower children and build their resiliency.

However, challenges exist in ensuring that teachers are prioritizing child sexual abuse education. Through our testing of various safety programs, we have learned that teachers are often uncomfortable teaching this type of education.

This is not uncommon with professionals who work with children. Most recently, our agency piloted a new child sexual abuse program called Teatree Tells, which I will make available to be passed around. The program is to be used in early child care environments. Given our recent research that shows how young most of the children in the child abuse images are, we realized the importance of early education and teaching children about these important issues.

We will be distributing over 10,000 kits to every child care centre in Canada over the next several months. Additionally, we will be distributing our new Commit to Kids program, which helps organizations create safe environments for children. It provides strategies, policies and a step-by-step plan for reducing the risk of child sexual exploitation and abuse. At the end, there is a child protection manual that organizations can adopt. Child-serving organizations need to be extensively engaged to ensure that children within their care are protected and not vulnerable to victimization. Criminal record and child abuse registry checks are simply not enough.

Public outrage, media attention and political agendas tend to focus on what to do with offenders rather than on what to do with children and their families and how we can stop child sexual abuse from occurring in the first place. There needs to be a shift from focusing exclusively on the criminal justice process and crime control efforts to a stronger emphasis on child protection policies.

de ces campagnes et constatons qu'elles ont pour conséquence directe l'augmentation des signalements. Pour vous citer un exemple précis, pendant une campagne de sensibilisation en particulier, nous avons constaté une hausse de 103 p. 100 des signalements faits à Cyberaide.ca, ainsi qu'une augmentation de 55 p. 100 des téléchargements de matériel didactique. Ces résultats font ressortir l'importance de la communication de renseignements au public; il importe tout autant d'habiliter les gens à agir. Toutefois, pour pouvoir le faire, nous devons compter sur des investissements stables et à long terme dans les initiatives de sensibilisation du public. Il n'est pas possible de court-circuiter cette démarche : il faut investir à long terme.

Bien que la sensibilisation du public soit essentielle, il est tout aussi important d'éduquer nos enfants quant aux façons de se protéger des abus sexuels ou de l'exploitation sexuelle. Notre programme de sécurité personnelle Enfants avertis est maintenant enseigné dans chaque province du Canada. Le programme interactif est enseigné en classe et englobe des facteurs de protection qui habilite les enfants et développent leur résilience.

Toutefois, il n'est pas toujours facile de s'assurer que les enseignants accordent la priorité nécessaire à l'éducation sur les abus pédosexuels. Grâce à notre mise à l'essai de divers programmes de sécurité, nous avons appris que les enseignants ne se sentent souvent pas à l'aise d'enseigner ce type de matière.

Cela n'est pas inhabituel chez les professionnels qui travaillent auprès des enfants. Très récemment, notre organisme a piloté un nouveau programme axé sur les sévices sexuels infligés aux enfants appelé Tatit se confie, à propos duquel je pourrai vous distribuer des documents. Ce programme est destiné à être appliqué dans des milieux de garde de très jeunes enfants. Compte tenu de nos recherches les plus récentes qui démontrent à quel point les enfants dans les images d'abus pédosexuels sont jeunes, nous nous sommes rendu compte de l'importance de l'éducation dès la petite enfance; il faut commencer tôt à aborder ces questions avec les enfants.

Au cours des prochains mois, nous prévoyons distribuer plus de 10 000 trousse à chaque centre de la petite enfance au Canada. De plus, nous comptons distribuer notre nouveau programme Priorité jeunesse, qui aide les organisations à instaurer des environnements sûrs pour les enfants. Ce programme fournit des stratégies, des politiques et un plan par étapes afin de réduire les risques d'abus sexuels et d'exploitation sexuelle d'enfants. À la fin se trouve un manuel de protection des enfants auquel peuvent adhérer les organisations. Les organisations qui œuvrent au service des enfants doivent s'engager à fond pour s'assurer que les enfants sous leur garde sont protégés et qu'ils ne sont pas vulnérables à la victimisation. La vérification des dossiers criminels et du registre des cas d'enfants maltraités ne suffit pas.

L'indignation du public, l'attention médiatique et les programmes politiques tendent à s'interroger sur quoi faire avec les délinquants plutôt que d'examiner ce qui pourrait être fait du côté des enfants et de leurs familles et comment prévenir d'emblée les sévices sexuels infligés aux enfants. Il faut un virage. Il faut cesser de s'attarder uniquement au processus de justice pénale et

From our work through Cybertip.ca, we know that a significant number of adults have a sexual interest in children. We also know that many offenders who commit crimes against children are never caught. Therefore, a concerted effort to educate the public about the problem is a better strategy and is likely to have a bigger impact on the protection of our children. This prevention-centred approach will require continued political leadership and a long-term commitment and investment in this issue.

In concluding, the Canadian Centre for Child Protection has most recently released 12 recommendations regarding the online sexual abuse and exploitation of children. I note two key recommendations from the study for today's committee. The first is a call on the government to prioritize and support educational efforts targeting children under the age of 12 about child sexual abuse. The second is a call on the government to prioritize and support educational awareness campaigns targeting the general public about child sexual abuse and the importance of reporting. These are doable strategies that will go a long way in protecting our children.

I thank the committee for your time, interest and commitment to exploring new ways to address this significant problem. While challenges exist, we are optimistic that Canada can be a leader in addressing what is certainly a global and moral problem. As we know, this is not something owned only by governments. To make a real difference, citizens need to be more engaged and to understand their role in protecting children and childhood in general. Thank you.

Senator Poy: Ms. McDonald, in your presentation you mentioned the significant number of adults who have a sexual interest in children. Does the Canadian Centre for Child Protection, CCCP, know why that is?

Ms. McDonald: There are a couple of issues. First, the literature and the research cannot pinpoint why some adults have a sexual preference for children. There are clinical explanations, but we cannot understand the root cause. Is someone born that way? Does someone evolve to commit these types of crimes against children? We do not know for sure. That is one part of the complex problem.

Second, our current environment highly sexualizes children. We see the exploitation of children through media messaging and advertising, such as stores that sell thong underwear for eight-year-old children. We are creating an environment that makes children sexual objects. The CCCP strongly believes that the

aux efforts visant à contrer la criminalité pour mettre davantage l'accent sur les politiques de protection de l'enfance. Grâce aux efforts que nous déployons par l'entremise de Cyberaide.ca, nous savons que de nombreux adultes manifestent un intérêt sexuel envers les enfants. Nous savons également que de nombreux délinquants qui commettent des crimes à l'endroit des enfants ne sont jamais appréhendés. Par conséquent, un effort concerté visant à sensibiliser le public à l'égard du problème se révèle une meilleure stratégie, qui aura vraisemblablement une incidence plus grande sur la protection de nos enfants. Cette approche axée sur la prévention nécessitera un leadership politique continu de même qu'un engagement et des investissements à long terme dans ce dossier.

En conclusion, le Centre canadien de protection de l'enfance a publié tout récemment douze recommandations concernant les abus pédosexuels et l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet. Je vous ferai part aujourd'hui de deux d'entre elles. La première fait appel au gouvernement pour appuyer les efforts visant à sensibiliser les enfants de moins de 12 ans à la question des abus pédosexuels et pour accorder à ces efforts la priorité qui s'impose. La deuxième fait appel au gouvernement pour appuyer les campagnes visant à sensibiliser la population générale à l'égard des abus sexuels d'enfants et de l'importance de signaler ces situations, et pour accorder à ces campagnes la priorité qui s'impose. Ce sont des stratégies faisables qui contribueront grandement à protéger nos enfants.

Je remercie les membres du comité pour leur temps et leur intérêt, et pour leur engagement à trouver de nouvelles façons de régler ce problème important. Bien que la route soit jalonnée de défis, nous sommes optimistes et nous croyons que le Canada peut jouer un rôle de chef de file pour enrayer ce problème non seulement mondial, mais aussi moral. Nous reconnaissons que l'obligation d'agir n'incombe pas uniquement aux gouvernements. Pour véritablement faire une différence, les citoyens doivent s'engager davantage et comprendre le rôle qu'ils ont à jouer dans la protection des enfants et de l'enfance en général. Merci.

Le sénateur Poy : Madame McDonald, dans votre exposé, vous avez dit que de nombreux adultes manifestaient un intérêt sexuel envers les enfants. Le Centre canadien pour la protection de l'enfance sait-il pourquoi?

Mme McDonald : Certaines choses peuvent être dites à ce sujet. Tout d'abord, la littérature et la recherche n'arrivent pas à déterminer exactement pourquoi certains adultes manifestent une préférence sexuelle pour les enfants. Il y a des explications cliniques, mais la cause profonde n'est pas comprise. Est-ce inné? Le chemin de vie d'une personne peut-il expliquer pourquoi elle en vient à commettre ces types de crimes contre les enfants? Nous n'en sommes pas certains. C'est d'ailleurs une des facettes de ce problème complexe.

Ensuite, il y a une très grande sexualisation des enfants dans la société actuelle. On constate qu'il y a une « exploitation » des enfants dans les médias et dans les publicités. On peut penser, par exemple, aux magasins qui vendent des strings pour des fillettes de huit ans. Nous créons un environnement qui transforme les

combination of this almost perfect storm is creating a culture and an environment that tolerates these kinds of attitudes and beliefs toward children.

Senator Poy: Do you think that the government has a role in controlling the commercial sexualization of children?

Ms. McDonald: Definitely, there is an opportunity for the government to exert influence. We see in a number of other examples where the private sector engages through setting up codes of conduct or looking at other regulatory systems that help to modify how they market to children. In Canada, efforts could be made to start addressing those companies and marketing campaigns that send out clear messages that children are sexual objects.

Senator Poy: Do you think these products are bought by children? I think they are bought by adults for children, because children do not have the money.

Ms. McDonald: I think they are. Certain toys, like Bratz dolls, and other objects for young children to play with are sexualized items. Children see them on commercials when they are the newest and greatest toys and they want to have them. Children do not necessarily have the developmental capacity to appreciate what is happening to them. Again, adults are put in an awkward position and tend to minimize the harm that might be done to their child.

There are two parts to the issue. First, adults must be educated about the potential harms to children of such messages. Second, companies must be encouraged with the same dialogue to increase their social responsibility standpoint so that they understand and play a role in how they market to young children.

Senator Poy: The best thing to do is to not buy those products. That would send a signal to companies not to make them.

Is there a link between being sexually abused as children and becoming adults who sexually abuse children?

Ms. McDonald: That is a highly controversial question. Historically we heard a great deal about the connection between individuals who were sexually abused as children and their propensity to abuse children. Recent studies do not necessarily support that. Certainly, it is not to say that an individual who has abused a child has not been abused historically. We are beginning to see that there is not a direct scientific connection, which used to be put out to the public domain regularly.

Senator Poy: Who funds your organization?

enfants en objets sexuels. Le CCPE croit fermement que ces différents facteurs font un cocktail dangereux, dont découlent une culture et un environnement dans lesquels on tolère de telles attitudes et croyances au sujet des enfants.

Le sénateur Poy : Croyez-vous que le gouvernement a un rôle à jouer en ce qui concerne le contrôle de la sexualisation commerciale des enfants?

Mme McDonald : C'est assurément un domaine où le gouvernement pourrait exercer son influence. Il y a beaucoup d'exemples d'organisations du secteur privé qui établissent des codes de conduite ou qui examinent d'autres systèmes de règlements, pour aider à modifier les approches de marketing ciblant les enfants. Au Canada, on pourrait commencer à prendre des mesures pour freiner les entreprises et les campagnes de publicité qui présentent clairement les enfants comme des objets sexuels.

Le sénateur Poy : Croyez-vous que ces produits sont achetés par les enfants? Je crois que ce sont des adultes qui les achètent pour eux, parce que les enfants n'ont pas l'argent qu'il faut.

Mme McDonald : Je crois qu'ils les achètent. Certains jouets, comme les poupées Bratz et d'autres jouets destinés aux jeunes enfants, sont des objets sexualisés. Les enfants les voient dans des publicités, quand ils sont ce qu'il y a de plus nouveau et de plus extraordinaire sur le marché des jouets, et ils veulent les avoir. Le jugement des enfants n'est pas nécessairement assez développé pour qu'ils soient capables de prendre la mesure de ce qui leur arrive. Encore une fois, les adultes sont placés dans une situation difficile, et ils ont tendance à minimiser les dommages que leurs enfants risquent de subir.

La question comporte deux volets. D'abord, les adultes doivent être sensibilisés aux torts que de tels messages peuvent causer à leurs enfants. Ensuite, on doit inciter les entreprises, avec les mêmes arguments, à hausser leur niveau de responsabilité sociale, en comprenant le problème et en jouant un rôle relativement au marketing destiné aux jeunes enfants.

Le sénateur Poy : La meilleure chose à faire est de ne pas acheter ces produits. Cela fera comprendre aux entreprises qu'ils doivent cesser de les fabriquer.

Le ratio des adultes qui commettent des actes de violence sexuelle à l'endroit d'enfants est-il plus élevé chez les personnes qui ont elles-mêmes été victimes d'actes de cette nature pendant leur enfance?

Mme McDonald : C'est une question très controversée. Dans le passé, nous avons entendu très souvent parler du rapport entre le fait d'avoir été victime d'abus sexuel durant l'enfance et la propension à commettre de tels actes. Mais les études récentes ne vont pas nécessairement dans le même sens. Évidemment, cela ne revient pas à dire qu'une personne qui a abusé d'un enfant n'a pas elle-même été victime d'abus dans son passé. Mais on commence à penser qu'il n'y a pas de lien de causalité direct entre les deux, contrairement à l'idée qui était régulièrement véhiculée par les médias.

Le sénateur Poy : Qui finance votre organisation?

Ms. McDonald: Since 2005 we have received funding annually from the federal government for the operation of Cybertip.ca. We also raise money from the private sector through a number of our programs and services.

Senator Poy: How long has the organization been in existence?

Ms. McDonald: We began after the murder of a 13-year-old girl in Winnipeg, Manitoba, in 1985. Her name was Candace Derksen. We evolved and renamed the organization to reflect its national work in 2005. We have been in operation for 25 years.

Senator Poy: I have another question for the second round.

Senator Jaffer: I found both presentations helpful. I would like to ask both of you about gender issues and sexual exploitation. Do the experiences of male and female children differ, and if so, in what way?

Ms. Cardinal: My experience is primarily within several indigenous communities across Canada where RespectED works. When looking at the history of sexual abuse within our communities, we have found that the experiences of men and women have been similar. When we look now at the sexual abuse that is happening within our communities, again there are very similar experiences.

We hear more and more disclosures as time goes on, starting from the time that children are about 5 years old. One of our programs talks to children in kindergarten about how to keep their bodies safe. Within that program, as youth learn about their private parts and the fact that they can say no to certain things, they are beginning to talk more about being touched in certain areas.

Our community statistics on sexual abuse are similar for boys and girls. For Aboriginal youth who are sexually exploited in urban centres, the rates are much higher for young girls than they are for young boys. That is driven in part by the market for young girls as opposed to young boys within our communities.

Ms. McDonald: One recommendation in our report is specific to gender-related education. We are not sure of the reason, but when we reviewed the images submitted to Cybertip.ca, almost 83 per cent involved very young girl children. Obviously, this is an issue of concern. We know very little about the children in the images.

We need to have a discussion with pediatricians and other people with expertise in the area to talk about how we can target young girls specifically and use appropriate language and tactics that they will respond to.

Mme McDonald : Depuis 2005, nous recevons un financement annuel du gouvernement du Canada pour la gestion de Cyberaide.ca. Nous recueillons également des fonds auprès du secteur privé grâce à certains de nos programmes et services.

Le sénateur Poy : Et depuis quand votre organisation existe-t-elle?

Mme McDonald : Nous avons commencé à exercer nos activités à la suite du meurtre d'une jeune fille de 13 ans à Winnipeg, au Manitoba, en 1985. Elle s'appelait Candace Derksen. L'organisation a évolué et, en 2005, on l'a rebaptisée afin que son nom soit le reflet des travaux qu'elle accomplit à l'échelle nationale. Cela fait 25 ans que notre organisation existe.

Le sénateur Poy : J'aurai une autre question pour le deuxième tour.

Le sénateur Jaffer : J'ai trouvé vos deux exposés intéressants. J'aimerais vous poser, à toutes les deux, une question sur l'exploitation sexuelle et les distinctions liées au genre. Est-ce que les expériences vécues par les garçons et les filles sont différentes et, le cas échéant, quelles sont les différences?

Mme Cardinal : J'ai essentiellement travaillé dans différentes collectivités autochtones du Canada, où les programmes d'ÉduRespect sont mis en oeuvre. Quand on examine les cas d'abus sexuels qui se sont produits au sein de nos collectivités dans le passé, on constate que les expériences des garçons et des filles ont été similaires. Et quand on se penche sur les cas d'abus sexuels récents, on constate encore que les expériences sont très semblables.

Il y a de plus en plus de témoignages, et ils remontent, dans certains cas, à des situations qui se sont produites alors que les victimes n'avaient que cinq ans. Un de nos programmes enseigne aux enfants de la maternelle à s'assurer de leur sécurité physique. Dans le cadre de ce programme, au fur et à mesure qu'on sensibilise les jeunes à la notion de parties intimes, et qu'on leur apprend qu'ils ont le droit de dire non à certaines choses, ils commencent à parler davantage de situations où ils ont subi des attouchements.

Les statistiques sur les abus sexuels dans nos collectivités sont semblables pour les garçons et les filles. Dans le cas des jeunes Autochtones exploités sexuellement dans les centres urbains, les taux sont considérablement plus élevés pour les jeunes filles. Cela s'explique en partie par le marketing qui vise davantage les jeunes filles que les jeunes garçons dans nos collectivités.

Mme McDonald : Une des recommandations de notre rapport concerne précisément l'éducation en fonction du genre. Nous ne savons pas avec certitude comment cela s'explique, mais lorsque nous avons examiné les images transmises à Cyberaide.ca, nous avons constaté que de très jeunes filles figuraient sur près de 83 p. 100 d'entre elles. Il est évident que cela constitue un sujet de préoccupation. Nous savons très peu de choses au sujet des enfants qui apparaissent sur ces images.

Nous devons discuter avec des pédiatres et d'autres spécialistes du domaine pour voir comment nous pouvons cibler les jeunes filles en particulier et pour savoir à quels discours et à quelles tactiques elles seraient réceptives.

Senator Jaffer: Ms. Cardinal, my specific concern is in my area regarding the Olympics. I see more and more young Aboriginal children on our streets. If we have any knowledge on the situation, can you comment on what is happening regarding the exploitation of Aboriginal children around the Olympic Games?

Ms. Cardinal: I know that the five different nations involved with VANOC, the organizing committee of the Games, have formed a committee. Part of what they are looking at is how to increase prevention programs within communities now to speak to adults in the communities about how to protect their children.

I think the games truly are enticing our children. They have significant access to the places and spaces that many people will visit on the West Coast. That, in itself, increases their risks and vulnerability in those spaces.

Currently, we have increased education, specifically with the five nations on whose lands the Games will be. In those communities, we are doing adult education around child protection, messages they need to give to their children, protective factors that children need in place, messages the communities need to give to children in their schools about how to protect themselves with visitors coming.

Senator Jaffer: I am encouraged by what you are saying. We have heard that if they arrive on our streets in Vancouver, we are too late. It is good to hear that you are doing prevention.

Ms. Cardinal: Our focus is prevention, and it is very difficult. Once children are on the street, it is difficult to educate them. At that point, we are dealing with someone who has run away and is in a position of isolation.

We have not personally engaged in this, but we have recommended that VANOC look at creating posters about sexual exploitation that we can put in the transit system. These would include telephone numbers people can call to ensure that children have some type of access to support even if it is not a person they know. We have been working with Kids Help Phone to ensure there are visible numbers in place for children who do not have support around them. If children are on their own and find themselves in a vulnerable situation, they will have someone they could call.

Senator Jaffer: Ms. McDonald, I am sorry that I have not read the material you provided. Have you any way of knowing whether Canadians are accessing international and national Internet sites? What are the authorities doing to charge people with what I call Internet sex tourism? I know it is not the correct term, but we have sex tourism happening abroad. Is there an Internet equivalent?

Le sénateur Jaffer : Madame Cardinal, je suis particulièrement préoccupée par la question des Olympiques dans ma région. Je constate qu'il y a de plus en plus de jeunes enfants autochtones dans nos rues. Si de l'information est disponible à ce sujet, pouvez-vous nous parler de ce qui se fait actuellement en ce qui concerne l'exploitation des enfants autochtones dans le contexte des Jeux olympiques?

Mme Cardinal : Je sais que les cinq nations associées au COVAN, le comité organisateur des Jeux, ont formé leur propre comité. Elles se consacrent entre autres à la question de l'amélioration des programmes de prévention dans les collectivités en ce moment, afin de guider les adultes relativement à la protection de leurs enfants.

Je crois que nos enfants sont vraiment enthousiasmés par les Jeux. Ils ont accès à un grand nombre de lieux et d'endroits que des gens visiteront sur la côte ouest. Cela suffit en soi à accroître les risques qu'ils courent et leur vulnérabilité dans ces lieux.

Nous déployons des efforts accrus dans le domaine de l'éducation, particulièrement auprès des cinq nations sur les territoires desquelles les Jeux se tiendront. Dans ces collectivités, nous sensibilisons les adultes à la protection des enfants; nous leur présentons les messages qu'ils doivent leur transmettre, les facteurs de protection qui doivent être mis en place pour eux, les messages que les collectivités doivent leur communiquer dans les écoles sur la manière dont ils devront se protéger pendant qu'il y aura plein de visiteurs.

Le sénateur Jaffer : Vos propos sont encourageants. On nous a dit que si les enfants arrivaient dans les rues de Vancouver, il serait trop tard. Il est rassurant d'entendre que vous faites de la prévention.

Mme Cardinal : C'est sur la prévention que nous mettons l'accent, et c'est une tâche très difficile. Lorsque les enfants sont dans la rue, il est très difficile de les éduquer, car on a alors affaire à une personne qui s'est enfuie et qui est isolée.

Nous ne nous sommes pas mêlés personnellement de ce dossier, mais nous avons recommandé que le COVAN envisage de créer des affiches sur l'exploitation sexuelle, qui pourraient être placardées dans des stations de métro, aux arrêts d'autobus, etc. Des numéros de téléphone apparaîtraient sur ces affiches, de sorte que les enfants auraient accès à un certain soutien, même s'il ne leur serait pas apporté par une personne connue. Nous avons travaillé avec le programme Jeunesse, J'écoute pour nous assurer que des numéros soient visibles pour les enfants qui n'ont personne pour les soutenir autour d'eux. Si les enfants sont seuls et qu'ils se retrouvent dans une situation où ils sont vulnérables, il y aura un endroit où ils pourront téléphoner.

Le sénateur Jaffer : Madame McDonald, je regrette de ne pas avoir pu lire les documents que vous nous avez fournis. Y a-t-il une manière de savoir si des Canadiens accèdent à des sites Internet internationaux ou nationaux? Que font les autorités pour que des accusations soient portées contre les personnes qui font ce que j'appelle du tourisme sexuel par Internet? Je sais que ce n'est pas le terme exact, mais il y a des personnes qui vont faire du tourisme sexuel à l'étranger. Est-ce qu'il y a un équivalent dans le cas d'Internet?

Ms. McDonald: We absolutely do. Within our agency, we accept reports in that area as well. The Internet is a facilitator, when you think about it. It is a way of providing anonymity. It is simpler. People are not visible and engage the technology to do that.

We see the whole continuum of child sexual abuse. We go from looking at the images all the way to sex offenders using websites and tours to look for opportunities to sexually abuse children.

There are many international efforts to address this. In our recommendations, we suggest that we are chasing our tails to some extent. In one particular case, we had a five-year-old girl who was being sexually assaulted. An image of her being abused was perfectly reproduced over 800,000 times over an 18-month period.

When we peel this apart and ask what we are doing, we are wiser to focus on the abuse in a home or neighbourhood to stop the image from ever surfacing on the Internet to begin with. I will echo my colleague's important remarks that the same goes for targeting children before they end up on the streets. We need to look at those sorts of investments.

The Chair: Ms. McDonald, to follow up on the cyber space issue, a previous witness indicated that while there has been some concentration on passing images for commercial purposes, the majority of images are passed through informal networks. It starts in the home or whatever environment. They are not passed through what we would normally know as the commercial sex trade, which used to be magazines. Now, it has gone to the Internet. Is that your experience?

Ms. McDonald: That is true. We know there are a variety of different technologies or Internet platforms where people can trade illegal child abuse images. They are passed on peer-to-peer networks. These present a number of challenges for law enforcement when images are essentially going from computer to computer and people are openly sharing them.

We also know through the work we are involved in that there is an underground nature. There are secure, closed networks in which offenders are actively engaged in the abuse and the trading of this type of material. The larger concern is that although the images may not be commercial technically in terms of the profit motive being directly behind it, but the image itself becomes a currency. In order to get images, I give images. It reinforces the deviant behaviour. It encourages people to create this currency and trade it with other abusers.

Mme McDonald : Nous travaillons sur ce dossier. Notre organisation reçoit des signalements à ce sujet également. Quand on y pense, Internet facilite les choses. C'est une manière d'agir dans l'anonymat; c'est plus simple. Les gens ne s'exposent pas et ils utilisent la technologie à cette fin.

Nous voyons tout l'éventail des abus sexuels à l'égard des enfants. Cela va du téléchargement d'images jusqu'aux délinquants sexuels qui cherchent des moyens d'abuser sexuellement d'enfants en utilisant des sites Web ou dans le cadre de voyages touristiques.

Beaucoup d'efforts sont déployés à l'échelle internationale pour faire face à ce problème. Dans nos recommandations, nous faisons observer que nous tournons en rond, à certains égards. Il y a par exemple eu un cas où une fillette de cinq ans était agressée sexuellement. Une image sur laquelle on la voyait se faire agresser a été reproduite parfaitement plus de 800 000 fois sur une période de 18 mois.

Quand on décortique le problème et qu'on s'interroge sur ce que nous faisons, on conclut qu'il est plus avisé de se concentrer sur l'abus qui a lieu dans un domicile ou dans le voisinage, pour qu'il n'y ait, dès le départ, aucune image à diffuser sur Internet. Pour reprendre une idée cruciale exprimée par ma collègue, le principe est le même que lorsqu'on cible les enfants avant qu'ils n'aboutissent dans les rues. Il faut envisager des investissements de cette nature.

La présidente : Madame McDonald, pour poursuivre sur la question du cyberespace, un autre témoin a mentionné que, bien qu'on se soit concentré sur le transfert d'images à des fins commerciales, la majorité des images sont téléchargées par l'intermédiaire de réseaux non officiels. Le point de départ est le domicile d'une personne ou n'importe quel autre lieu de ce genre. Ces images ne sont pas diffusées par les mêmes canaux que ce que l'on considère habituellement comme le commerce du sexe, qui passait par les magazines. Maintenant, cela se fait par Internet. À votre connaissance, est-ce ainsi que les choses se passent?

Mme McDonald : Oui, en effet. Nous savons qu'il existe beaucoup de technologies différentes ou de plateformes Internet qui permettent aux gens d'échanger des images d'enfants victimes d'abus. Les échanges se font au moyen de réseaux point-à-point. La répression de la criminalité présente un certain nombre de difficultés lorsque les images passent essentiellement d'un ordinateur à un autre et que les gens les échangent ouvertement.

Les travaux auxquels nous participons nous montrent par ailleurs que ces échanges se font de manière clandestine. Ils se font au moyen de réseaux sécuritaires et fermés, qui servent de cadre à des abus et à un échange actif d'images de cette nature. Globalement, le problème est que même si, techniquement, ces images ne font pas l'objet d'un commerce, en ce sens que les échanges ne donnent lieu à aucun profit à proprement parler, elles deviennent en elles-mêmes une monnaie d'échange. Pour avoir accès à des images, une personne diffuse des images. Cela renforce les comportements déviants en encourageant des gens à produire de cette monnaie afin de l'échanger avec d'autres abusers.

The Chair: Ms. Cardinal, I perceive that what you are doing in the Aboriginal community with your 10 steps and elsewhere is community-centred. You build more awareness and have teachers, parents and children talk about the issue and deal with it. Are there different techniques other than cultural awareness that need to be used in the Aboriginal community? Should the Aboriginal community be given more resources to begin to deal with this issue themselves?

Ms. Cardinal: As I said in my statement, there has been a legacy of harm within the community. It is that legacy of harm in which we are so entrenched today when we look at issues that impact the community. The strategies that need to be in place within the community are many. We fill a small part of those strategies.

Cultural awareness is imperative within community. We know that the stronger a culture is within its community, the stronger its protective factors are — children are stronger and more resilient in that particular community. The less sexual abuse there is, the less sexual harm, and the fewer drug and alcohol issues, the lower the suicide rate. We know that to be true.

One of the impacts of past sexual abuse within our communities is the current place where in many communities we actually have high rates of sexual abuse. There, we need to understand sexual boundaries. We need to understand, developmentally, what children need at different times in their life. For our young children, they need to be able to identify what their sexual parts are and know that no one can touch those. They need to actually know that. They need to have the adults in their life practice that language separate from them, so that they can then share that and actually form that protective strategy around them.

As kids are growing, parents need to understand how to keep their kids safe online, even though there is not necessarily a computer in their home. There are computers in the schools, for example. Children actually have great access to online information, regardless of where they are. Parents need to understand how to keep kids safe. My colleague has been talking about the cyber world and the dangers within it. We know that sexual abuse online is the fastest-growing type of sexual abuse that exists for us today.

Parents have a great deal of fear around talking about sex simply because of their own pasts, history and harm that they have felt through that. There are no boundaries given to our youth around it. Hence, our youth then move away from community with no sexual boundaries.

There must be a language around which they can speak about it. There must be that protective factor that we need to pass on to our children.

La présidente : Madame Cardinal, d'après ce que je comprends, les travaux que vous menez dans les collectivités autochtones et ailleurs, avec votre programme en 10 étapes, sont des travaux axés sur les collectivités. Vous faites de la sensibilisation et vous incitez les enseignants, les parents et les enfants à parler du problème et à y faire face. Y a-t-il des techniques autres que la sensibilisation culturelle qui doivent être utilisées dans les collectivités autochtones? Faut-il consacrer davantage de ressources à ces collectivités pour qu'elles puissent commencer à faire face à ce problème par elles-mêmes?

Mme Cardinal : Comme je l'ai dit dans ma déclaration, la communauté autochtone est aux prises avec un héritage de préjudices. C'est dans cet héritage que nous sommes enlisés aujourd'hui quand nous examinons les problèmes qui ont des répercussions sur les collectivités. Il y a de nombreuses stratégies qui doivent être mises en place pour les Autochtones. Nous comblons une petite partie des besoins à cet égard.

La sensibilisation culturelle est impérative au sein des collectivités. Nous savons que plus la culture d'une collectivité est forte, plus forts y sont les facteurs de protection. Les enfants de ces collectivités ont plus d'assurance et ils sont plus résistants. Moins il y a d'abus sexuels, de sévices sexuels et de problèmes liés à la consommation de drogues et d'alcool, moins le taux de suicide est élevé. C'est un fait avéré.

Une des incidences des abus sexuels qui ont été commis au sein de nos collectivités dans le passé est que les taux d'abus sexuel sont élevés dans de nombreuses collectivités aujourd'hui. Il faut que les frontières sexuelles soient clarifiées. Nous devons comprendre ce dont les enfants ont besoin aux différentes étapes de leur vie, du point de vue du développement. Les enfants, par exemple, doivent savoir ce que sont leurs organes sexuels, et on doit leur apprendre que personne n'a le droit de les toucher. Il faut qu'ils sachent cela. Ils ont besoin que des adultes autour d'eux leur apprennent ce langage afin qu'ils puissent l'utiliser eux-mêmes et être capables de prendre par eux-mêmes des mesures de protection.

Même s'ils n'ont pas toujours un ordinateur au foyer, les parents doivent comprendre comment protéger leurs enfants, à mesure qu'ils grandissent, contre les dangers en ligne. Par exemple, on trouve des ordinateurs dans les écoles. Où qu'ils soient, les enfants jouissent en fait d'un excellent accès à l'information en ligne. Les parents doivent comprendre comment garder les enfants à l'abri. Ma collègue vous a parlé du cybermonde et des dangers qu'il recèle. Nous savons que l'exploitation sexuelle augmente en ligne plus vite que n'importe où ailleurs dans le monde actuel.

Parler de sexe inspire beaucoup de crainte aux parents, tout simplement à cause de leur propre vécu, de leur histoire et du tort que tout cela leur a causé. On n'impose aucune limite à nos jeunes sur ce sujet, c'est-à-dire que les jeunes ne connaissent aucune limite sexuelle quand ils quittent la collectivité.

Il faut trouver les paroles qui leur permettent de parler de sexe; c'est un facteur de protection essentiel, que nous devons transmettre à nos enfants.

It is not just the cultural awareness that needs to be within community; it is also the whole language around what sexual violence is and what other areas of violence are. That information helps them to understand. There needs to be great information around support systems, so our youth understand that even if there is not the language at home or if there is not the feeling of safety at home, then there are other places that they can disclose, tell of their harm and talk. They have to understand that there are safe places they can go, even if that is not their home experience. There are all of those things.

Senator Brazeau: Thank you both for appearing this afternoon. I would like to know whether you have had any level of discussion with either the federal or the provincial governments on trying to create a public education awareness campaign and establish partnerships with, for example, different school boards across the country, the different levels of government, Internet service providers and Canadian hardware manufacturing companies. Perhaps advertise on social networking sites or provide public service announcements, because public service announcements do not require a lot of money to air those types of commercials, for example.

Have you had any level of discussion with respect to that?

Ms. McDonald: Actually, yes, we have in all areas. We work with provincial ministries of education in terms of our Kids In the Know program and any sort of new program. In your folders, I submitted a sheet that shows age-appropriate material that we distribute. Last year alone, we put over 3 million individual paper copies into the hands of children to take home. It is important to note that we need also to recognize that parents need the tools in their hands. Going to the Internet to get safety information is not happening; they are too busy. We have been working with provincial governments across Canada to do that.

Additionally, in terms of public awareness, as mentioned, we carry out campaigns at least two times a year. Typically, one will deal with child sexual abuse and the need to take action to report, then also on a specific subject area, such as Internet safety or Respect Yourself and educating children about sending pictures of themselves. We will tailor the awareness building we do.

However, with all of that going forward, I think there needs to be better coordination. That was one of the points I was making earlier. We need to be leveraging existing ideas and materials that work. We need to be doing some pre and post surveying to understand what is having an impact. We need to have the long-term investment to be able to carry these out over time.

Il ne suffit pas à une collectivité d'être sensible à la culture, il lui faut aussi tout un vocabulaire sur la nature de la violence sexuelle et des autres aspects de la violence. Cette information aide les gens à comprendre. Il faut diffuser largement l'information sur les systèmes de soutien, pour que nos jeunes comprennent que même si les mots n'existent pas au foyer, ou s'ils ne se sentent pas en sécurité chez eux, il existe d'autres lieux où ils peuvent faire connaître le mal qu'ils ont ressenti, en discuter et parler. Ils doivent comprendre qu'il existe des lieux sûrs où ils peuvent trouver refuge, même si c'est contraire à leur expérience au foyer. Il faut tenir compte de tout cela.

Le sénateur Brazeau : Nous vous remercions toutes les deux de votre présence cet après-midi. Je voudrais savoir si vous avez eu la moindre discussion avec les gouvernements provinciaux ou fédéral au sujet d'une campagne de sensibilisation du public qui ciblerait, par exemple, des conseils scolaires canadiens, les divers ordres de gouvernement, les fournisseurs d'accès Internet et les entreprises canadiennes de fabrication de matériel. Des annonces pourraient être faites sur des sites de réseautage social, ou on pourrait diffuser des messages d'intérêt public, parce que la diffusion en onde de ces annonces ne coûte pas très cher.

Avez-vous eu la moindre discussion sur ces sujets?

Mme McDonald : En fait, oui, sur tous les fronts. Nous collaborons avec les ministères provinciaux de l'Éducation sur notre programme Enfants avertis et sur tous les types de nouveau programme. J'ai inclus dans votre dossier une feuille illustrant le matériel que nous distribuons et qui est adapté aux différents âges. Rien que l'année dernière, nous avons distribué aux enfants plus de trois millions de copies-papier individuelles à rapporter chez eux. Nous devons absolument aussi prendre conscience que les parents ont besoin d'avoir en main les outils nécessaires. Il ne faut tout simplement pas s'attendre à ce qu'ils se procurent l'information concernant la sécurité sur Internet, parce qu'ils sont trop occupés. Nous avons collaboré avec les gouvernements provinciaux dans tout le Canada pour leur remettre cette information.

Sur le plan de la sensibilisation du public, nous menons des campagnes au moins deux fois par an, comme nous l'avons déjà dit. L'une porte le plus souvent sur l'exploitation sexuelle des enfants et sur la nécessité de signaler cette exploitation, et une autre sur un domaine précis, comme la sécurité Internet ou le programme « Respect Yourself », ou encore l'enseignement aux enfants du danger de transmettre des photographies d'eux-mêmes. Nous adaptons notre travail de sensibilisation en fonction des circonstances.

Mais il me semble que toute cette activité en cours nécessite une meilleure coordination. J'ai déjà mentionné ce point. Nous devons nous appuyer sur des idées et du matériel qui fonctionnent. Nous devons mener des enquêtes préalables et postérieures pour comprendre les mesures qui exercent un effet véritable. Il nous faut l'investissement à long terme nécessaire pour prendre ces mesures à long terme.

You cannot just educate about reporting abuse and then stop for three years. One of the challenges is how to mobilize various levels of government and investment also from private sector folks to help underwrite and sustain that type of awareness building.

Senator Brazeau: Are you saying that your greatest challenge or barrier is a lack of financial resources to be able to get such a plan under way?

Ms. McDonald: We are very grateful for the funding we receive for public awareness, which we receive from the Government of Canada through Public Safety Canada. All of the stakeholders need to be working more collaboratively so that we maximize investments by sharing campaign material together and finding more diverse networks to get those out.

The other issue is that, again, it needs to be an ongoing campaign in the sense that it is a multi-year process. Those would be some of the challenges. Public awareness is something you can throw a lot of money into, so we need to know the right way to do it. We need to be able to measure and look at metrics to see whether we have been successful, and we need to leverage other partnerships with stakeholders. Some value could come from that type of national strategy that would combine those efforts together.

Senator Peterson: Thank you both for your presentations. Ms. McDonald, I notice in your financial statements that your administration is less than 5 per cent of your revenue, which is very laudable. Do you do Cybertip.ca? Does that come out of this, too?

Ms. McDonald: Everything.

Senator Peterson: Oh, my gosh.

Ms. McDonald: We always joke that you get more than you paid for. We have a \$4-million budget, approximately, and we put the majority of everything into the hands of Canadians. We do everything in-house. We do all the design in-house and we maximize all of the dollars we have coming in.

Senator Peterson: You certainly do.

With respect to Cybertip.ca, you identify so many things, but are you able to do any more? Obviously, with the funding you have, you cannot delve into it. You have identified it; you know it is a problem. You cannot do any more than that, can you? Where does it go from here? Do you hope that another department or agency will pick this up and run with it?

Ms. McDonald: There is always more to be done. As I mentioned, and Ms. Cardinal also echoed, front-end prevention and investment is what we need to start seeing. We are telling a

Nous ne pouvons nous borner à apprendre aux gens à signaler les cas d'exploitation, puis cesser pendant trois ans. L'une des difficultés consiste à mobiliser différents ordres du gouvernement et les investissements — certains provenant du secteur privé — afin de subventionner et d'appuyer ce type d'apprentissage de la sensibilisation.

Le sénateur Brazeau : Vous dites bien que votre plus grand défi ou obstacle est le manque des ressources financières nécessaires pour lancer un tel plan?

Mme McDonald : Nous sommes très reconnaissantes envers le gouvernement du Canada pour le financement qui nous est versé par l'intermédiaire de Sécurité publique Canada en vue de la sensibilisation de la population. Pour nous permettre d'optimiser les investissements, il faudrait que tous les intervenants collaborent davantage en se communiquant le matériel pour les campagnes et en cherchant un plus grand nombre de réseaux pour distribuer ce matériel.

L'autre problème est ici encore que la campagne doit être menée en permanence, dans le sens qu'elle est un processus pluriannuel. Ce sont là quelques-uns des problèmes rencontrés. Comme il est possible d'engloutir beaucoup d'argent dans la sensibilisation du public, nous devons savoir comment nous y prendre. Il faut que nous puissions prendre des mesures, puis analyser ces mesures pour déterminer si nous avons réussi; nous devons aussi nous appuyer sur les autres partenariats conclus avec les intervenants. Une telle stratégie nationale combinant tous ces éléments pourrait se révéler utile.

Le sénateur Peterson : Nous vous remercions toutes les deux pour vos exposés. Madame McDonald, je vois dans vos états financiers que les frais d'administration représentent moins de cinq pour cent de vos recettes, ce qui est tout à fait louable. Est-ce que vous vous occupez aussi de Cyberaide.ca? Est-ce que cela provient aussi de votre budget?

Mme McDonald : Absolument tout.

Le sénateur Peterson : Ça alors!

Mme McDonald : Nous disons toujours, en riant, que vous en avez plus que pour votre argent. Notre budget s'élève à environ quatre millions de dollars, et nous remettons la plus grosse partie de ce que nous faisons entre les mains des Canadiens. Tout est fait à l'interne, par exemple toute la conception, et nous tirons le maximum de nos rentrées d'argent.

Le sénateur Peterson : Personne ne peut dire le contraire.

Pour Cyberaide.ca, vous avez mentionné toutes sortes de choses, mais vous est-il possible d'en faire davantage? Bien évidemment, votre financement vous interdit de vous engager trop profondément. Vous avez discerné le problème, vous savez qu'il existe. Vous ne pouvez en faire davantage, n'est-ce pas? Quelle est la prochaine étape? Est-ce que vous espérez qu'un autre ministère ou organisme prendra la relève et s'en occupera?

Mme McDonald : Il reste toujours plus à faire. Comme je l'ai déjà dit, et comme l'a réitéré Mme Cardinal, il est temps de lancer une prévention initiale et de commencer à investir. Nous faisons

story about what we see in terms of the images and the way they propagate, and we are also addressing the very clear challenges within the work we do.

There needs to be more global collaboration, and we have to use disruption or other types of tactics, versus focusing on only criminal justice strategies, to stop this from happening. There is a lot more to be done; it is just a matter of doing it in the smartest way possible.

Senator Peterson: I recommend you qualify for more funding, no question about that.

The Chair: You can present a membership form.

Senator Peterson: Ms. Cardinal, sexual abuse is quite prevalent in First Nations, unfortunately; a lot of it is in the shadows, and a lot of it happens to families that are struggling.

What are the challenges in trying to get to the children at an early age to educate them? How difficult is it for you to do that in that type of an environment?

Ms. Cardinal: It poses many problems. The work we have been doing is very interesting. I have been managing Walking the Prevention Circle for 14 years, which is the Aboriginal development of the RespectED program. After doing several different education-based workshops in many different communities, we learned that we really needed to start integrating a capacity-building model, where we could teach the adults within communities. Once we could teach the adults within communities, then it was the adults.

If we could create the safety network within the communities, we could help teach the youth within communities to go to the safety of their adults within communities, as opposed to going to people who might fly in, present different information and then leave the community. We did not want our youth to start learning from someone like myself, who might come into a community, teach youth within the community and then leave. I will not be staying in that particular community.

We realized right away that there were critical partnerships we needed to make. The partnerships we first focus on are with the community leadership. We look to the school. We always do partnerships with the school — with the teachers, counsellors and administration of the school.

We do partnerships with the Department of Justice. We always bring in the RCMP and whatever Justice workers are within the community, along with whatever health care workers. If there is a community health researcher or community health workers and various support people in place, we do partnerships there. From that, we will start training prevention educators within the community.

Where we follow that model, we are very successful. Currently, we are working with 200 Aboriginal communities across Canada. We have prevention educators in 87 Aboriginal communities, and they are doing all of the education of their youth.

connaître ce que nous avons appris au sujet des images et de leur mode de diffusion, et nous abordons aussi les difficultés très réelles dans notre travail.

Pour mettre fin à ce genre de choses, il faut instaurer une collaboration plus globale et faire appel à des stratégies de perturbation ou autres, plutôt que de se concentrer exclusivement sur les stratégies axées sur la justice pénale. Il reste beaucoup à faire; tout le problème est de le faire aussi intelligemment que possible.

Le sénateur Peterson : Une chose est certaine, je recommande qu'on vous qualifie pour un financement supplémentaire.

La présidente : Vous pouvez soumettre un formulaire d'adhésion.

Le sénateur Peterson : Madame Cardinal, l'exploitation sexuelle est par malheur assez répandue parmi les Premières nations; une bonne partie se déroule dans l'ombre, souvent dans des familles qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts.

Quels sont les obstacles quand on essaie d'éduquer les enfants à un jeune âge? Quelles difficultés rencontrez-vous à cet égard dans ce milieu?

Mme Cardinal : Toutes sortes de difficultés. Nous faisons un travail très intéressant. Je gère depuis 14 ans Le Cercle bénéfique de la prévention, qui est le volet autochtone du programme ÉduRespect. Nous avons donné plusieurs ateliers différents fondés sur l'éducation dans de nombreuses collectivités, et nous avons compris qu'il est absolument nécessaire de commencer à intégrer un modèle de renforcement des capacités qui nous permettrait d'enseigner aux adultes dans les collectivités. Quand nous avons pu enseigner à ces adultes, nous leur avons passé la main.

Si nous parvenons à créer un réseau de sûreté dans les collectivités mêmes, nous pourrions enseigner aux jeunes à chercher refuge auprès des adultes dans ces collectivités, au lieu de s'adresser à des gens qui arrivent en avion et présentent des enseignements, puis s'en vont. Nous ne voulions pas que nos jeunes commencent leur éducation avec des gens comme moi, qui arrivent dans la communauté, les éduquent, puis disparaissent. Je ne vais pas rester dans la collectivité en question.

Nous avons tout de suite compris qu'il fallait créer les partenariats indispensables. Nous mettons l'accent tout d'abord sur des partenariats avec les dirigeants communautaires. Ensuite, c'est l'école — nous établissons toujours un partenariat avec l'école, ses enseignants, ses conseillers et son administration.

Nous nous associons aussi au ministère de la Justice. Nous faisons toujours intervenir la Gendarmerie royale et les employés du ministère de la Justice qui se trouvent dans la collectivité, de même que les travailleurs de la santé en présence. Si des chercheurs en santé communautaire ou des agents de santé communautaire et un personnel de soutien sont sur place, nous concluons des partenariats avec eux. Ensuite, nous commençons à former des éducateurs en prévention dans cette collectivité.

Ce modèle nous donne de très bons résultats. À l'heure actuelle, nous collaborons avec 200 collectivités autochtones au Canada. Dans 87 de ces collectivités, des éducateurs en prévention prennent entièrement en charge l'éducation des jeunes.

We specifically work with the adults to help frame the education and the messages that our children need to increase their protection and awareness, and also to help the adults in becoming different role models and in learning information that can help them be better parents and to work with our youth in a different way.

Senator Brazeau: You mentioned that you currently have partnerships with approximately 200 schools; that is roughly one third of current First Nation communities across the country.

Ms. Cardinal: With 200 Aboriginal communities.

Senator Brazeau: Is there anything preventing future partnerships with the remaining ones? If there are any barriers, what needs to be done to ensure we break them? To me, this is an easy sell for the benefit of our children.

Ms. Cardinal: We solidified a great partnership two years ago when we signed a memorandum of understanding with the Assembly of First Nations. The AFN came to the Red Cross to help with developing disaster response programs for the communities where we were finding greater disasters happening, especially with many of our northern communities, where the ice is melting. In their awareness of what the Red Cross is currently working on, they learned about the RespectED program and about the places where we have active partnerships. In the memorandum, the goal is to develop partnerships with all the Aboriginal communities in Canada over a 10-year period.

Definitely, there is an issue of readiness for different communities. When a community is in a strong place of crisis, it is not the right time for us to implement education. It is very difficult for a person to be in a learning space when they are in a grieving space. Hence, we have to be careful when we start education within a community; you have to start at a time that people are ready for the learning process.

We have been called into communities at times after a high number of suicides. That is a critical time, but it is a critical time of healing that a community needs to go through. It is not a time to go straight into that place of education.

We can help to bring different supports into the community. We can do different referrals to say this is who best to partner with right now to give better support within the community for the place you are in. When communities are in a place of un-readiness, you have to honour those places and what has created the un-readiness. We work with communities to help to create readiness.

You asked before about partnerships with school districts. We have approximately 50 partnerships with Aboriginal-run schools. Our largest school partner would be Frontier School Division, which is about half of Manitoba. We have a strong partnership with Frontier School Division. Most of their schools are in

Notre travail auprès des adultes consiste à poser le cadre de l'éducation et des messages concernant le besoin pour nos enfants d'augmenter leur protection et leur sensibilisation; nous aidons aussi les adultes à devenir des modèles de rôle différents, à apprendre des choses qui les aideront à mieux remplir leur rôle de parent et à trouver une autre façon de travailler avec nos jeunes.

Le sénateur Brazeau : Vous avez dit que vous avez conclu des partenariats avec environ 200 écoles, ce qui représente plus ou moins un tiers des collectivités des Premières nations au pays.

Mme Cardinal : Avec 200 collectivités autochtones.

Le sénateur Brazeau : Y a-t-il des entraves à la formation de partenariats avec les autres collectivités? S'il existe des obstacles, que faut-il faire pour les surmonter? L'utilité est tellement évidente qu'il serait facile de convaincre les intéressés, au profit de nos enfants.

Mme Cardinal : Nous avons entériné un excellent partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, il y a deux ans, par la signature d'un protocole d'entente. L'APN avait demandé à la Croix-Rouge d'aider à préparer des plans d'intervention en cas de catastrophe dans les collectivités où nous constatons que des sinistres de plus en plus graves se produisent, surtout dans le Nord, où la glace fond. L'APN a ainsi pris connaissance des dossiers actuels de la Croix-Rouge, notamment du programme ÉduRespect et des lieux où nous avons conclu des partenariats actifs. Le but visé dans le protocole d'entente est d'établir des partenariats avec toutes les collectivités autochtones au Canada en dix ans.

Il est certain que les collectivités sont plus ou moins bien préparées. Si une communauté traverse une crise grave, le moment est mal choisi pour appliquer cette éducation. Il est très difficile d'apprendre en même temps qu'on fait son deuil. Nous devons donc choisir avec soin le moment du lancement de cette éducation dans la collectivité et tenir compte de l'état de préparation des gens.

Il est arrivé que des collectivités fassent appel à nous à la suite d'un nombre élevé de suicides. C'est là un moment critique, mais un moment difficile de guérison pour la collectivité. Ce moment est mal choisi pour commencer tout de suite l'éducation.

Nous pouvons contribuer à faire venir des appuis dans la collectivité. Nous pouvons faire des renvois, indiquer qui sont les partenaires les plus susceptibles d'aider la collectivité dans la situation où elle se trouve à cet instant. Si une collectivité est dans un état de non-préparation, nous devons respecter ce fait et les facteurs qui y ont mené. Nous collaborons avec les collectivités pour les aider à se préparer.

Vous avez demandé si nous formons des partenariats avec des conseils scolaires. Nous avons conclu une cinquantaine de partenariats avec des écoles dirigées par des Autochtones, dont beaucoup se trouvent dans la Division scolaire Frontier, qui couvre la moitié environ du Manitoba. Nous avons une solide

Aboriginal communities. Where we have a strong school partnership, we can run the program through the school. We will often rely on the school then to help assess the readiness of various communities.

Senator Brazeau: How do you find out whether a community is ready to have you in so that the education process can start? Under the memorandum of understanding that you have with the AFN, is it the AFN that recommends? Is it the community that contacts you directly? How does that work?

Ms. Cardinal: The partnership we currently have is with a community that contacted us directly. For the communities that contact us directly, we start with a community needs assessment, where we find out right from the beginning the reasons for wanting to bring the RespectED program into the community. Generally speaking, it is the community that invites us, and from that place we start engagement.

However, the initial engagement is usually a period of talking around where they are at, what their support systems are, what the partnerships and the connections look like within the community and what the cultural strength is within the community. We do a fair amount of assessment before we start working in the community. We do not go straight to that place of education.

The Chair: Ms. McDonald and Ms. Cardinal, thank you for coming, and more particularly, thank you for the work you are doing. You have pointed out how complex the issue is and how, if we continue to work at a practical level, case by case, child by child and family by family, we might have an opportunity to lessen the exploitation. You have reminded us of practical solutions that we should be focusing on. Thank you for your testimony and thank you for your work.

(The committee adjourned.)

association avec cette Division scolaire, dont la plupart des écoles sont situées dans des collectivités autochtones. Si nous avons établi un partenariat ferme avec une école, nous pouvons donner le programme par son intermédiaire. Dans ce cas, nous faisons souvent appel à l'école pour évaluer l'état de préparation des différentes communautés.

Le sénateur Brazeau : Comment déterminez-vous qu'une communauté est prête à vous accueillir et à commencer son éducation? Votre protocole d'entente avec l'APN prévoit-il que la recommandation émane de l'APN? Est-ce que la collectivité communique directement avec vous? Comment est-ce que tout cela fonctionne?

Mme Cardinal : Notre partenariat actuel est conclu avec les collectivités qui communiquent directement avec nous. Dans ce cas, nous commençons par une évaluation des besoins communautaires. Dès le début, nous nous informons de la raison pour laquelle la communauté nous demande d'instaurer le programme ÉduRespect. Le plus souvent, ce sont les collectivités qui nous invitent. De là, nous commençons notre engagement.

L'engagement initial consiste ordinairement à discuter de la situation actuelle de la collectivité, de ses systèmes de soutien, de ses partenariats et connexions internes, de ses points forts sur le plan culturel. Nous menons un important travail d'évaluation avant de commencer à agir dans la collectivité. Nous ne nous engageons pas tout de suite dans l'éducation.

La présidente : Madame McDonald et madame Cardinal, merci de votre venue, mais merci surtout de l'œuvre que vous accomplissez. Vous avez pointé du doigt la complexité de la situation et les possibilités qui s'offrent à nous de réduire l'exploitation des enfants si nous continuons à faire un travail essentiellement pratique, un travail au cas par cas, un enfant et une famille à la fois. Vous avez porté à notre attention des solutions pratiques sur lesquelles nous devrions nous concentrer. Merci de votre témoignage et merci de votre travail.

(La séance est levée.)

Health Canada:

Martha Vaughan, Manager, Women's Health Division, Programs Directorate;

Gigi Mandy, Director, Canada Health Act Division, Programs Directorate.

Canadian Red Cross:

Shelley Cardinal, Aboriginal Advisor, Violence and Abuse Prevention Program.

Canadian Centre for Child Protection:

Lianna McDonald, Executive Director.

Santé Canada :

Martha Vaughan, gestionnaire, Division de la santé des femmes, Direction des programmes;

Gigi Mandy, directrice, Division de la Loi canadienne sur la santé, Direction des programmes.

Croix-Rouge canadienne :

Shelley Cardinal, conseillère auprès des Autochtones, Programme de prévention de la violence.

Centre canadien de protection de l'enfance :

Lianna McDonald, directrice exécutive.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Monday, November 2, 2009

Office of the Federal Ombudsman for Victims of Crime:

Steve Sullivan, Federal Ombudsman for Victims of Crime;

Joanne Taché, Director.

As an individual:

Benjamin Perrin, Assistant Professor, Faculty of Law, University of
British Columbia (by video conference).

Salvation Army:

Michael Maidment, Area Director, Public Relations and
Development, Federal Government Liaison Officer.

Monday, November 23, 2009

Senate of Canada:

The Honourable Senator Sharon Carstairs, P.C., sponsor of the bill.

Citizenship and Immigration Canada:

Les Linklater, Assistant Deputy Minister, Strategic and Program
Policy;

Eric Stevens, Counsel, Legal Services.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le lundi 2 novembre 2009

Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels :

Steve Sullivan, ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels;

Joanne Taché, directrice.

À titre personnel :

Benjamin Perrin, professeur adjoint, Faculté de droit, Université de
la Colombie-Britannique (par vidéo conférence).

Armée du Salut :

Michael Maidment, directeur de secteur, Relations publiques et
Développement, Agent de liaison avec le gouvernement fédéral.

Le lundi 23 novembre 2009

Sénat du Canada :

L'honorable sénateur Sharon Carstairs, C.P., parrain du projet de loi.

Citoyenneté et Immigration Canada :

Les Linklater, sous-ministre adjoint, Politiques stratégiques et
programmes;

Eric Stevens, conseiller juridique, Services juridiques.

(Suite à la page précédente)